

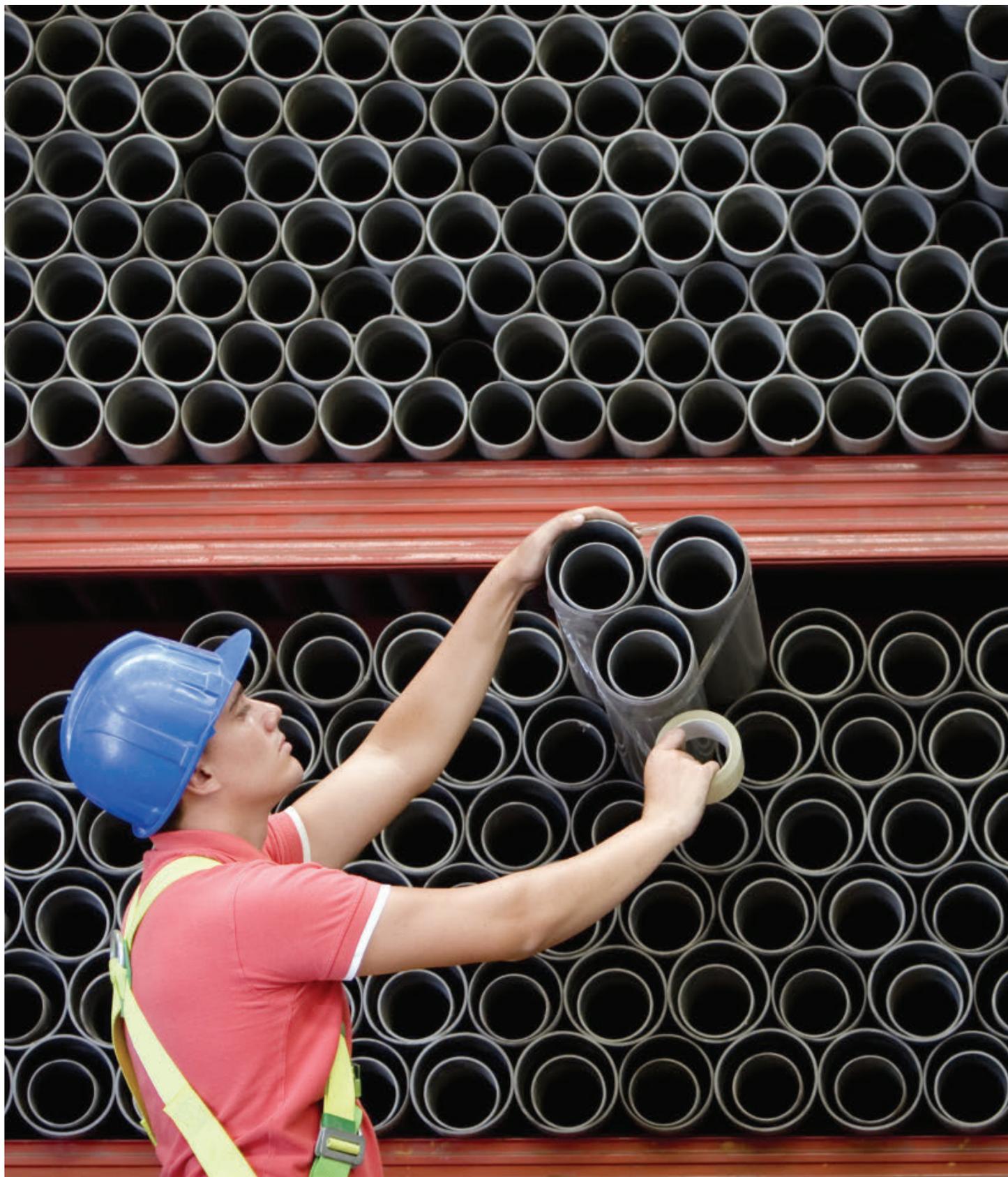
# RAPPORT FINANCIER 2014



Banque Européenne  
pour la Reconstruction et le Développement



[WWW.EBRD.COM/FINANCIALREPORT](http://WWW.EBRD.COM/FINANCIALREPORT)



*Le Rapport financier 2014* comprend les états financiers approuvés et vérifiés qui doivent être soumis en vertu de l'Article 27 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Section 13 de son Règlement général.

De l'Europe centrale à l'Asie centrale, mais aussi dans l'Ouest des Balkans et dans la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen, la BERD œuvre pour changer la vie et l'environnement des populations. En mettant l'accent sur une collaboration avec le secteur privé, elle investit dans des projets, engage un dialogue avec les pouvoirs publics et offre des conseils techniques qui favorisent l'innovation et contribuent à l'édification d'économies de marché viables et ouvertes.

Le Rapport financier peut être consulté en ligne à l'adresse :  
[www.ebrd.com/financialreport](http://www.ebrd.com/financialreport)

---

## 2 Chiffres clés

## 4 Résultats financiers

7 Principaux indicateurs financiers :  
2010-2014

## 9 Rapports et informations complémentaires

## 15 États financiers

15 Compte de résultat  
16 État du résultat global  
17 État de situation financière  
18 Variation des capitaux propres  
19 État des flux de trésorerie  
20 Principes comptables  
28 Gestion des risques  
58 Notes annexes aux états financiers

## 85 Responsabilité en matière d'information financière externe

85 Responsabilité de la Direction  
86 Rapport de l'auditeur indépendant

## 87 Rapport de l'auditeur indépendant aux gouverneurs

# Chiffres clés

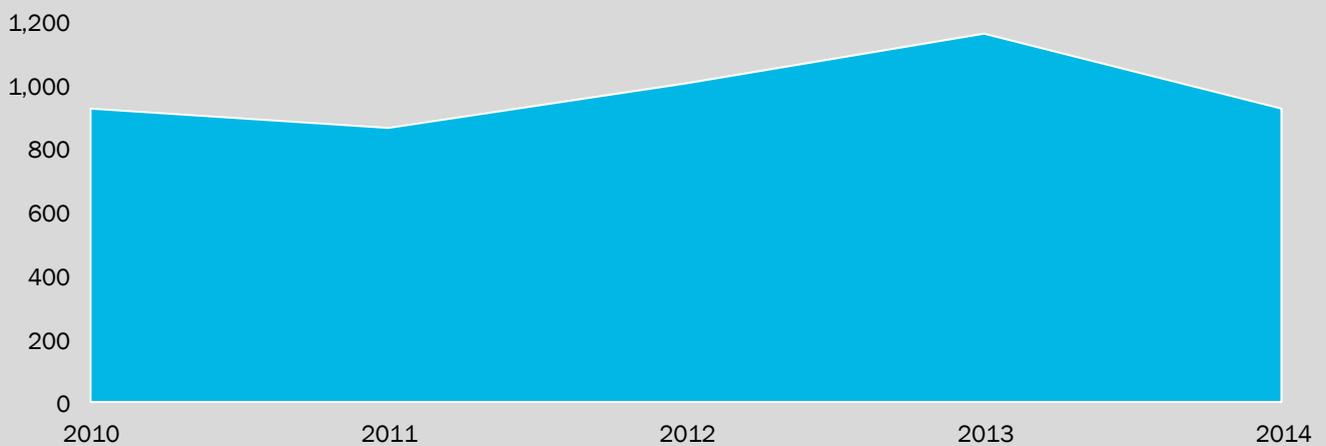
## Volume annuel des investissements bancaires 2010-2014<sup>1</sup>

(en milliards d'euros)



## Bénéfice réalisé avant dépréciation 2010-2014<sup>2</sup>

(en millions d'euros)



<sup>1</sup> Volume des engagements pris par la Banque au cours de l'exercice. Il comporte (i) les nouveaux engagements (déduction faite de tout montant au titre des annulations ou des syndications durant le même exercice) ; (ii) les engagements restructurés ; et (iii) les montants engagés dans le cadre du Programme de financement des échanges (PFE) durant le même exercice et encore en cours en fin d'exercice.

<sup>2</sup> Le bénéfice réalisé avant dépréciation s'entend avant ajustement pour variations latentes de la juste valeur des titres de participation, provisions, abandons de créances, autres montants latents et transferts du revenu net.

## Résultats financiers 2010-2014

En millions d'euros	2014	2013	2012	2011	2010
Bénéfice réalisé avant dépréciation	927	1 169	1 007	866	927
(Perte nette)/bénéfice net avant transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(568)	1 012	1 021	173	1 377
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(155)	(90)	(190)	-	(150)
(Perte nette)/bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(723)	922	831	173	1 227
Capital libéré	6 202	6 202	6 202	6 199	6 197
Réserves et bénéfices non distribués	7 947	8 674	7 748	6 974	6 780
Total du capital social	14 149	14 876	13 950	13 173	12 977

## Résultats opérationnels 2010-2014

	2014	2013	2012	2011	2010
Nombre de projets	377	392	393	380	386
Volume annuel des investissements de la Banque (en millions d'euros)	8 853	8 498	8 920	9 051	9 009
Financement hors BERD (en millions d'euros)	13 867	13 488	17 372	20 802	13 174
Valeur totale des projets <sup>3</sup> (en millions d'euros)	20 796	20 527	24 871	29 479	22 039

<sup>3</sup> La valeur totale des projets correspond au montant total du financement accordé pour un projet, en tenant compte à la fois du financement de la BERD et du financement hors BERD. Elle est comptabilisée dans l'année de la signature initiale du projet. Le financement de la BERD peut être engagé sur plus d'une année, le « volume annuel des investissements de la Banque » reflétant le financement de la BERD par année d'engagement. Le montant du financement provenant de parties extérieures à la BERD est comptabilisé dans l'année de la signature initiale du projet.

---

# Résultats financiers

En 2014, la BERD a de nouveau réalisé un bénéfice net conforme à la fourchette prévisionnelle, celui-ci ayant atteint 0,9 milliard d'euros, contre 1,2 milliard en 2013. Le bénéfice net réalisé est généré principalement par le produit net des intérêts, les dividendes et les cessions de participations.

Les événements survenus en Russie et en Ukraine ont cependant eu un impact majeur sur les éléments latents pris en compte dans les résultats financiers de la Banque, ce qui s'est traduit par une perte nette, avant transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs, de 0,6 milliard d'euros (2013 : bénéfice net de 1 milliard d'euros).

Les conséquences de ces événements ont été particulièrement sensibles au niveau du portefeuille de participations de la Banque, la valorisation des investissements ayant considérablement diminué, en raison notamment de la forte baisse du rouble russe. L'affaiblissement de l'économie ukrainienne s'est répercuté sur le risque de crédit associé aux prêts consentis par la Banque dans ce pays, entraînant une augmentation à la fois des provisions globales et des provisions individualisées.

Compte tenu de la perte nette et des transferts d'un montant de 155 millions d'euros approuvés par le Conseil des gouverneurs, les réserves de la Banque se sont établies à 7,9 milliards d'euros à la fin de 2014, en baisse par rapport à 2013, où elles atteignaient 8,7 milliards d'euros.

La Banque a continué de se voir accorder la note AAA ou l'équivalent, une appréciation assortie de perspectives stables, par les trois principales agences de notation. Elle conserve une solide assise financière, une importante trésorerie et bénéficie du solide soutien de ses membres.

---

## Opérations bancaires

---

### Résultats opérationnels

Le volume annuel des investissements bancaires, soit 8,9 milliards d'euros en 2014, a concerné 377 opérations et 80 accords de financement des échanges en cours au titre du Programme d'aide aux échanges commerciaux 2014 (2013 : 8,5 milliards d'euros, 392 projets et 72 accords de financement des échanges). Ce total tient compte de 15 engagements en Égypte d'un montant de 593 millions d'euros, financés par le biais du Fonds spécial d'investissement pour la région SEMED<sup>4</sup>.

La BERD a investi en 2014 dans 34 pays, les investissements se répartissant par région de la manière suivante : 0,8 milliard d'euros en Asie centrale, 1,4 milliard d'euros en Turquie, 2,1 milliards d'euros en Europe orientale et dans le Caucase, 1,7 milliard d'euros en Europe du Sud-Est, 1,1 milliard d'euros en Europe centrale et dans les États baltes, 1,1 milliard d'euros dans la région SEMED, 0,1 milliard d'euros à Chypre et 0,6 milliard d'euros en Russie.

La BERD a continué de soutenir les secteurs économiques clés conformément à sa stratégie opérationnelle. Les investissements annuels bancaires dans le secteur des services diversifiés aux entreprises ont atteint 2,3 milliards d'euros en 2014 ; ils ont représenté 2,8 milliards d'euros dans le secteur financier, avec une priorité accordée au financement des PME, 2,1 milliards d'euros dans les infrastructures et 1,7 milliard d'euros dans l'énergie.

Le portefeuille des opérations d'investissement de la Banque<sup>5</sup> s'est inscrit en hausse, passant de 37,8 milliards d'euros en 2013 à 38,7 milliards à la fin de 2014, les financements accordés dans le cadre de nouvelles opérations d'investissement étant supérieurs aux remboursements provenant d'opérations d'investissement en cours et d'annulations de montants engagés mais non décaissés.

Les décaissements bruts ont atteint 6,5 milliards d'euros en 2014, en hausse par rapport aux 5,9 milliards d'euros de 2013, au regard de remboursements de prêts à hauteur de 4,7 milliards d'euros (2013 : 4,7 milliards) et de cessions de titres de participation correspondant à 1,2 milliard d'euros (2013 : 0,7 milliard), les actifs d'exploitation<sup>6</sup> s'établissant à 27,2 milliards d'euros à la fin de 2014, en hausse par rapport à 2013 (26,4 milliards). Ces actifs se composaient au 31 décembre 2014 d'un encours de prêts décaissés de 21 milliards d'euros (2013 : 20 milliards) et d'un encours de participations décaissées au coût d'origine de 6,2 milliards d'euros (2013 : 6,4 milliards).

En 2014, la Banque a obtenu pour ses projets environ 13,9 milliards d'euros de financements supplémentaires en provenance de contributeurs extérieurs (2013 : 13,5 milliards), mobilisant directement auprès de partenaires financiers 1,2 milliard d'euros, dont 865 millions d'euros sous forme de prêts syndiqués (2013 : 759 millions) et le

solde au moyen de montages financiers. Par ailleurs, les activités de la BERD sont restées fermement soutenues par les donateurs, notamment à travers le programme de fonds spéciaux et les fonds de coopération technique et d'investissement. Ces résultats traduisent bien, de manière générale, l'engagement permanent de la BERD aux côtés des pays en transition dans sa région d'intervention, à l'heure où ceux-ci édifient et consolident leurs économies de marché.

### Résultats financiers

Les opérations bancaires ont enregistré en 2014 une perte nette de 614 millions d'euros<sup>7</sup> (2013 : bénéfice net de 791 millions), conséquence des retombées financières des événements survenus entre la Russie et l'Ukraine.

Cette perte nette est due avant tout au portefeuille de participations de la BERD, qui a terminé l'année sur une perte de 748 millions d'euros, alors qu'il affichait un bénéfice de 376 millions d'euros en 2013. L'exposition de ce portefeuille au marché russe a été le principal facteur à l'origine de cette perte, la forte baisse du rouble russe ayant sensiblement pesé sur les valorisations.

Bien que le produit net des intérêts réalisé grâce aux prêts consentis par la Banque reste solide, à 772 millions d'euros (2013 : 743 millions), il a fallu constituer des provisions de 440 millions d'euros, soit plus qu'en 2013 (133 millions). Cette augmentation des provisions s'explique avant tout par la dégradation de conjoncture économique en Ukraine.

---

## Opérations de trésorerie

---

### Portefeuille

La valeur des placements de trésorerie se situait à 22,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (2013 : 20,1 milliards). Cette augmentation est essentiellement due à la baisse de l'euro face au dollar EU, qui a entraîné automatiquement une hausse de la valeur des actifs libellés en dollar lors de leur conversion en euros.

### Résultats financiers

Les opérations de trésorerie ont généré en 2014 un bénéfice d'exploitation de 137 millions d'euros (2013 : 147 millions) avant ajustement selon les principes de la comptabilité de couverture et hors impact des écarts de taux de référence des swaps de devises. La Trésorerie a recours à des swaps de devises pour financer ses opérations de prêts bancaires, notamment son portefeuille libellé en rouble russe. Ces swaps seront détenus jusqu'à échéance, permettant ainsi d'inverser à terme les pertes de valorisation latentes dues à la volatilité des écarts de taux de référence de ces swaps. Après la prise en compte de l'impact de la comptabilité de couverture et des écarts des taux de référence des swaps de devises, la Trésorerie enregistre un bénéfice de 46 millions d'euros (2013 : 221 millions).

---

<sup>4</sup> SEMED (*southern and eastern Mediterranean region*) = partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen.

<sup>5</sup> Par opérations d'investissement, on entend les portefeuilles de prêts et de participations de la Banque, à leur coût, ainsi que les engagements non décaissés.

<sup>6</sup> Les actifs d'exploitation correspondent au total des sommes décaissées, moins les remboursements. Ils ne prennent en compte ni les ajustements pour variations latentes de la juste valeur, ni les reports de commissions liées à la constitution d'actifs au coût amorti.

<sup>7</sup> Voir Note annexe 2 page 58 pour plus de précisions.

---

## Capital

Le capital autorisé de la BERD s'élève à 30 milliards d'euros (2013 : 30 milliards). Au 31 décembre 2014, le capital souscrit était de 29,7 milliards d'euros (2013 : 29,7 milliards). Le capital libéré correspondait à 6,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (2013 : 6,2 milliards), dont 11 millions d'euros d'arriérés (2013 : 10 millions)<sup>8</sup>.

Le calcul des fonds propres pour évaluer l'endettement afin de respecter l'Accord portant création de la Banque est expliqué sous l'intitulé « Gestion du capital », à la page 51 du présent rapport.

## Réserves

En baisse, les réserves de la Banque sont passées de 8,7 milliards d'euros à la fin de 2013 à 7,9 milliards à la fin de 2014. Cette évolution reflète la perte globale enregistrée sur l'année.

## Charges

La BERD continue de mettre l'accent sur la discipline budgétaire, une maîtrise efficace des dépenses et un rigoureux programme de recouvrement des coûts. En 2014, ses frais généraux, amortissements compris, ont atteint 355 millions d'euros (2013 : 345 millions). Les frais généraux en sterling, amortissements compris, ont représenté au total 300 millions de livres (2013 : 295 millions de livres).

## Perspectives pour 2015

La Banque devrait réaliser un bénéfice net avant dépréciation relativement stable. Cependant, ses résultats financiers globaux restent influencés par les tensions géopolitiques persistantes, l'instabilité des marchés et des devises, ainsi que le ralentissement de la croissance dans bon nombre de pays où la Banque investit. Cette volatilité aura notamment des répercussions sur la valorisation du portefeuille de participations de la BERD et sur son niveau de provisionnement par rapport aux prêts consentis.

---

<sup>8</sup> Les variations du capital libéré en 2014 sont dues aux fluctuations de change.

# Principaux indicateurs financiers : 2010-2014

Les principaux indicateurs financiers concernant la Banque sont présentés pour ces cinq dernières années. Ces ratios dépendent de la croissance du portefeuille et du volume annuel des investissements bancaires sur cette période quinquennale, conformément à la stratégie de la BERD. La Banque développe ses activités en s'appuyant sur ses capacités capitalistiques afin d'atteindre les objectifs de son mandat, tout en maintenant ses ratios sous-jacents à des niveaux prudents essentiellement conformes à ceux des institutions financières internationales (IFI) appartenant au quartile supérieur en termes d'assise financière et de rentabilité.

Les bénéfices et les réserves de la Banque témoignent d'une forte volatilité due aux fluctuations des valorisations des titres de participation. Si l'on ne tient pas compte de ces fluctuations, on constate une augmentation persistante des fonds propres de la BERD dans un contexte difficile et complexe, la rentabilité moyenne des capitaux propres s'établissant à 6,3 % au cours des cinq dernières années (2009-2013 : 6,1 % en moyenne). Le ratio des prêts improductifs a atteint 5,6 % au 31 décembre 2014, contre 3,3 % un an plus tôt, sous l'effet, essentiellement, de la grave crise économique que traverse l'Ukraine.

Le niveau d'endettement – la dette divisée par les fonds propres – a progressé, ce ratio s'établissant à 2,5 au 31 décembre 2014 (2013 : ratio de 2,1), ce qui reflète la baisse des réserves de la Banque et les fluctuations de change de la monnaie dans laquelle les dettes sont libellées (avant les swaps associés).

Le niveau des fonds propres de la Banque témoigne de sa solide assise financière. Ils représentaient 26,9 % du total des actifs au 31 décembre 2014 (2013 : 30,3 %), en y incluant les actifs de la Trésorerie dotés d'une note moyenne de risque située entre AA et AA-, avec une échéance moyenne à un an et demi. Les fonds propres correspondaient à 57,6 % des actifs des Opérations bancaires (« risque lié au développement ») au 31 décembre 2014 (2013 : 58,6 %).

La solidité financière de la Banque est également confortée par la note AAA, assortie de perspectives stables, à nouveau accordée par l'ensemble des trois grandes agences de notation au deuxième semestre 2014.

	2014	2013	2012	2011	2010
<b>Résultats financiers</b>					
1. Rentabilité des fonds propres – sur la base du bénéfice net	(3,8 %)	7,2 %	7,8 %	0,4 %	12,4 %
2. Rentabilité des fonds propres – réalisée après provisions	3,1 %	8,1 %	7,0 %	5,1 %	8,1 %
<b>Efficacité</b>					
3. Ratio coût-revenu	27,7 %	22,8 %	21,6 %	25,2 %	24,3 %
<b>Qualité du portefeuille</b>					
4. Ratio des prêts improductifs	5,6 %	3,3 %	3,4 %	2,6 %	2,9 %
5. Note moyenne des actifs liquides de la Trésorerie	2,3	2,3	2,3	2,2	2,4
6. Échéance moyenne des actifs liquides de la Trésorerie (teneur)	1,5	1,2	1,0	1,3	1,5
<b>Liquidités et endettement</b>					
7. Actifs liquides / investissements non décaissés des Opérations bancaires plus une année de service de la dette	103,1 %	93,5 %	85,0 %	88,0 %	82,0 %
8. Dette / fonds propres : ratio d'endettement	250,6 %	209,7 %	250,3 %	241,4 %	192,2 %
<b>Assise financière</b>					
9. Fonds propres / total des actifs	26,9 %	30,3 %	27,3 %	28,0 %	33,0 %
10. Fonds propres / actifs des Opérations bancaires	57,6 %	58,6 %	54,9 %	54,0 %	61,0 %

## Notes explicatives concernant les ratios ci-dessus

- (Total des fonds propres de clôture moins le total des fonds propres d'ouverture) divisé par le total des fonds propres d'ouverture. Le total des fonds propres de clôture s'entend avant affectations du résultat net comptabilisé pendant l'année.
- (Total des fonds propres de clôture moins le total des fonds propres d'ouverture) divisé par le total des fonds propres d'ouverture, en excluant des fonds propres, de clôture comme d'ouverture, les réserves pour variations latentes de la juste valeur du portefeuille des Opérations bancaires. Le total des fonds propres de clôture s'entend également corrigé des affectations du résultat net comptabilisé pendant l'année.
- Total des charges d'exploitation divisé par le total des produits d'exploitation avant les variations nettes des valorisations des titres de participation et le provisionnement du portefeuille de prêts des Opérations bancaires et de la Trésorerie.
- Total des prêts improductifs en pourcentage de la totalité des actifs d'exploitation au titre des prêts.
- Correspond à la note de crédit moyenne pondérée par les disponibilités de la Trésorerie en remontant de 2014 à 2012, en fonction du barème de notation interne de la Banque présenté dans la section « Risque de crédit » de la partie « Gestion des risques » du présent rapport (page 30). Pour 2011 et 2010, la note de crédit moyenne est pondérée par le risque futur maximal.

- 
6. L'échéance moyenne des actifs de la Trésorerie en nombre d'années est calculée à partir de la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance finale, sauf pour les titres adossés à des actifs dont l'échéance finale correspond à peu près à la durée moyenne de l'opération.
  7. Actifs liquides de la Trésorerie divisés par le total des engagements non utilisés des Opérations bancaires (investissements non utilisés mais engagés), plus une année de service de la dette, soit les paiements du principal et des intérêts sur un emprunt venant à échéance dans l'année à venir.
  8. Total des emprunts divisé par le total des fonds propres.
  9. Total des fonds propres divisé par le total des actifs.
  10. Total des fonds propres divisé par le total de la valeur comptable nette des actifs des Opérations bancaires.

---

# Rapports et informations complémentaires

## Gouvernance

---

La BERD est résolue à appliquer des critères de gouvernance rigoureux. Les responsabilités et les mécanismes de contrôle correspondants sont clairement définis et délimités. La transparence et la responsabilisation font partie intégrante de son dispositif de gouvernance. Ce mode d'organisation repose par ailleurs sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents niveaux de responsabilité de la Banque reçoivent bien l'information dont ils ont besoin pour permettre au système de vérification et d'équilibre des pouvoirs de fonctionner efficacement.

L'acte constitutif de l'institution est l'Accord portant création de la BERD (l'Accord), qui énonce que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'un Président et de Vice-Présidents, assistés de cadres et d'agents.

### Le Conseil des gouverneurs

Au sein de la BERD, tous les pouvoirs sont dévolus au Conseil des gouverneurs, qui représente les 66 membres. Hormis certaines prérogatives réservées, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en continuant d'assurer la direction d'ensemble de la Banque.

### Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué de 23 administrateurs et sa présidence est assurée par le Président de la Banque. Chaque administrateur représente un ou plusieurs membres. Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration met en œuvre les activités et les politiques générales de la Banque. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord portant création de la BERD ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs.

### Les comités du Conseil d'administration

Pour faciliter ses travaux, le Conseil d'administration s'est adjoint trois comités :

Le **Comité d'audit**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- intégrité des états financiers de la Banque, et de ses procédures et méthodes en matière de comptabilité et d'information financière ;
- solidité des systèmes de contrôle interne mis en place par la Direction pour les questions financières et comptables et mise en œuvre effective de ces systèmes ;
- rôle, capacité à agir de manière indépendante et résultats de la Banque en matière de déontologie, d'audit interne, d'évaluation et de gestion des risques ;
- indépendance, qualifications et résultats de l'auditeur externe de la Banque ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le **Comité du budget et des questions administratives**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- ressources humaines, budgétaires et administratives de la Banque ;
- efficacité, maîtrise des coûts et prudence budgétaire ;
- Fonds spécial des actionnaires, utilisation des fonds des donateurs et relations avec les donateurs ;
- politique de la Banque en matière de ressources humaines ;
- responsabilités spécifiques afférentes aux gouverneurs, au Président, aux Vice-Présidents et aux administrateurs de la Banque ;
- politique en matière de gouvernance et d'éthique ;
- dispositions administratives de la Banque ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le **Comité de la politique financière et des opérations**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- politique financière de la Banque ;
- opérations de trésorerie de la Banque, politique en matière de liquidité et programme d'emprunts ;
- politique opérationnelle de la Banque ;
- gestion du portefeuille stratégique de la Banque dans le cadre de la stratégie à moyen terme ;
- transparence et responsabilité des opérations de la Banque dans le cadre de la Politique d'information publique et du Mécanisme
- de recours sur les projets ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

La composition de ces comités en 2014 est précisée au chapitre 5 du Rapport annuel.

### Le Président

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs. Il est le représentant légal et chef du personnel de la Banque. Il conduit l'institution selon les orientations que donne le Conseil d'administration.

Le Président assure la présidence du Comité exécutif de la Banque, qui inclut également les Vice-Présidents et les autres membres de l'équipe de direction.

## Principaux comités de direction

Les comités qui ont conseillé directement le Président ou un membre du Comité exécutif sur la gestion d'ensemble de la Banque en 2014 sont présentés ci-dessous.

Comités de direction	Présidence	Fonctions du comité	Fréquence des réunions
<b>Comité exécutif</b>	Président de la Banque	Joue un rôle de conseil concernant tous les aspects relatifs à la stratégie de la Banque, le budget ainsi que la gestion au jour le jour relevant de la compétence du Président, en dehors des questions relevant de la compétence d'autres comités de direction telles que définies dans leurs attributions.	Bimensuelle
<b>Comité de la stratégie et des politiques</b>	Vice-Président, chargé des politiques	Se concentre essentiellement sur l'élaboration de la stratégie et des politiques de promotion de la transition : les stratégies par pays, par secteur et thématiques et les politiques correspondantes, les produits issus des politiques et les études menées sur les politiques.	Bimensuelle
<b>Comité de gestion des risques</b>	Vice-Présidente et Directrice de la gestion des risques	Surveille les risques à l'échelle de la Banque, notamment les risques de crédit et opérationnels, ainsi que les actions de suivi associées. S'occupe des aspects liés aux risques concernant les portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie (par exemple, des tests de résistance), approuve les politiques de gestion des risques et les rapports sur la gestion des risques et examine les nouveaux produits des Opérations bancaires et de la Trésorerie.	Bimensuelle
<b>Comité des opérations</b>	Premier Vice-Président et Directeur des opérations	Examine toutes les opérations bancaires aux différentes étapes de la conception, du montage et de l'examen final avant qu'elles ne soient soumises par le Président au Conseil d'administration.	Hebdomadaire
<b>Comité des prises de participation</b>	Premier Vice-Président et Directeur des opérations	Exerce une surveillance sur les prises de participation dans des entités cotées et non cotées. Examine et identifie les possibilités de cessions et formule des recommandations concernant ces désengagements à l'intention du Comité des opérations.	Trimestrielle
<b>Comité de recours sur la passation de marchés</b>	Directeur adjoint des Affaires juridiques (Opérations bancaires et Finance)	Examine les plaintes et les contentieux liés aux appels d'offres et à la passation de marchés concernant des biens, des travaux et des services (y compris ceux financés par les fonds de coopération ou les ressources des fonds spéciaux), conformément à la politique et aux règles de passation des marchés ou à la politique d'achats. Examine les questions relatives à la passation des marchés et les problèmes connexes portés à son attention par le Comité exécutif.	Selon le besoin
<b>Comité de gouvernance en matière de technologie de l'information</b>	Vice-Présidente et Directrice administrative	Veille à ce que la stratégie et le plan d'activités de la Banque en matière d'informatique soutiennent la stratégie globale de la Banque. Définit le mécanisme d'évaluation des performances et contrôle les améliorations résultant des projets informatiques. Contrôle et approuve les demandes de dotation budgétaire concernant les nouveaux projets sur la base du budget du département Informatique.	Au moins six fois par an
<b>Équipe de gestion de la crise</b>	Vice-Présidente et Directrice administrative	Prépare une réponse coordonnée à tous les problèmes internes et externes majeurs pouvant survenir en cas d'événements affectant le fonctionnement normal de la Banque. Veille à ce que le plan de gestion de crise et le plan de reprise des activités soient en place et fassent l'objet de tests réguliers.	Au moins trois fois par an
<b>Comité de mise en application</b>	Directeur adjoint des Affaires juridiques (Opérations bancaires et Finance)	Exécute les procédures, conformément aux Principes et procédures de mise en application de la BERD, concernant les allégations de fraude, de corruption, de collusion ou de coercition dans le cadre des projets financés par la Banque. Décide de l'opportunité de prendre des mesures fondées sur des constatations de tierces parties ou destinées à la mise en œuvre d'accords d'application de sanctions croisées par la Banque et une autre organisation internationale.	Selon le besoin

---

## Codes de conduite de la Banque

La BERD est dotée de deux codes de conduite, l'un applicable à ses administrateurs, l'autre à son personnel. Ces codes énoncent les principes, devoirs et normes d'éthique que les responsables et le personnel de la Banque doivent respectivement observer. Ces codes ont été revus pour la dernière fois en 2011 et le Conseil des gouverneurs a approuvé les codes révisés en février 2012. Ils peuvent être obtenus sur [www.ebrd.com/integrity-and-compliance.html](http://www.ebrd.com/integrity-and-compliance.html).

## Déontologie

La BERD dispose d'un Bureau indépendant de la déontologie. Sa responsable rend compte directement au Président et au Comité d'audit – chaque trimestre ou selon le besoin. Toute décision de relever de ses fonctions la Responsable de la déontologie (sauf en cas de manquement de sa part) sera prise par le Président en accord avec l'avis formulé par le Conseil d'administration réuni en session restreinte.

Le Bureau de la déontologie a pour mission de veiller à l'intégrité et à la bonne réputation de la Banque, de promouvoir des normes d'éthique en matière de comportement et de renforcer la transparence et l'obligation de rendre des comptes au sein de la Banque. Il participe à la détection, à l'évaluation et au suivi des risques en matière d'intégrité qui pourraient découler du non-respect des normes et des politiques de la Banque, et contribue ainsi, de façon indépendante, à la bonne gestion desdits risques par la BERD. Le Bureau de la déontologie est également chargé d'élaborer et d'actualiser les politiques et les normes qu'il fait appliquer. La Politique relative aux risques en matière d'intégrité adoptée par la BERD et le mandat du Bureau de la déontologie, révisés en juin 2014, peuvent être obtenus sur [www.ebrd.com/downloads/integrity/integrityriskpol.pdf](http://www.ebrd.com/downloads/integrity/integrityriskpol.pdf). Ces documents à l'intention des parties prenantes de la Banque précisent le rôle joué par le Bureau de la déontologie pour permettre à la BERD de préserver son intégrité et sa bonne réputation, et de gérer les risques en la matière associés soit à certains clients, soit à des comportements individuels.

Les vérifications préalables sur le plan financier et de l'intégrité sont intégrées dans les procédures habituelles d'approbation des nouvelles opérations de la Banque et dans les mécanismes de contrôle de ses opérations existantes. Le Bureau de la déontologie fournit des conseils spécialisés indépendants à la Direction en cas de sérieuses préoccupations en matière d'intégrité et détermine si les risques potentiels sont tolérables pour la Banque. Il contrôle les informations sur l'intégrité obtenues lors des vérifications préalables et fournies par le Département des opérations bancaires, pour s'assurer qu'elles sont exactes, que les risques ont été convenablement identifiés et que, dans la mesure du possible, des initiatives ont été prises pour les atténuer.

Le Bureau de la déontologie peut en outre diligenter des enquêtes en cas d'allégations de manquement de la part d'agents, ou d'allégations de fraude et de corruption en lien avec des projets et des contreparties de la Banque. Les allégations de manquement de la part d'agents donnent lieu à des enquêtes, conformément aux Règles et procédures de conduite et de discipline, récemment révisées pour prendre en compte l'adoption par la Banque d'un régime de protection renforcée en faveur des lanceurs d'alerte. Les Règles et procédures précisent les droits et obligations de la Banque et de ses agents lors des procédures d'enquête et en cas de mesures disciplinaires, et prévoient des mesures de protection pour les personnes soumises à une enquête. Les allégations de manquement impliquant, d'une part, des administrateurs et, d'autre part, le Président, les Vice-Présidents, le Responsable de l'évaluation ou la Responsable de la déontologie, sont traitées conformément aux dispositions, respectivement, du code de conduite applicable aux administrateurs de la BERD et du code de conduite applicable à son personnel.

Les allégations de fraude et de corruption en lien avec des activités et des projets financés par les ressources ordinaires en capital de la Banque (y compris l'achat de biens, de travaux ou de services pour la Banque) ou par des sommes prélevées sur des fonds spéciaux, ou encore par des fonds de coopération administrés par la Banque, font l'objet d'une enquête dans le cadre de ses Principes et procédures de mise en application. Ces Principes et procédures décrivent également le mécanisme d'application par la Banque de sanctions imposées par d'autres banques multilatérales de développement conformément à l'Accord d'application de sanctions croisées. En 2014, la BERD a appliqué des sanctions croisées à l'encontre de 54 personnes morales et de 33 personnes physiques, après avoir reçu des décisions d'exclusion de la part du Groupe de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement, de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque africaine de développement. Des décisions d'exclusion ont en outre été prises en 2014, dans le cadre de la procédure mise en place au titre des Principes et procédures de mise en application, à l'encontre de M. Alexander Capelson et de la société Alfred C. Toepfer International (Ukraine). Des précisions sur les personnes physiques, les personnes morales et les sanctions figurent sur [www.ebrd.com/ineligible-entities.html](http://www.ebrd.com/ineligible-entities.html).

Le Bureau de la déontologie se charge également de la formation du personnel de la Banque concernant les exigences en matière d'intégrité, et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En outre, il propose une formation spécialisée et conseille, selon le besoin, les personnes nommées par la Banque pour siéger au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation.

La Banque est dotée d'un mécanisme de responsabilité, qui permet d'évaluer et d'étudier les plaintes relatives aux projets financés par la Banque et de déterminer, au besoin, si la Banque a agi en conformité avec ses principes lorsqu'elle a approuvé un projet donné. Le Mécanisme de recours sur les projets (MRP) est administré par un Responsable du MRP, nommé par le Président. La Responsable de la déontologie, en tant que chef du service au sein duquel se situe le MRP, se contente de s'assurer que le Responsable du MRP s'acquitte bien de ses fonctions et de ses responsabilités administratives, conformément aux règles de procédure du MRP. Des informations sur le MRP et les plaintes déposées peuvent être consultées sur [www.ebrd.com/work-with-us/project-finance/project-complaint-mechanism.html](http://www.ebrd.com/work-with-us/project-finance/project-complaint-mechanism.html).

Le rapport anti-corruption de la Banque est publié chaque année par le Bureau de la déontologie. Il décrit la stratégie de la Banque pour promouvoir l'intégrité et prévenir la fraude et la corruption, et met en avant les mesures les plus récentes qu'elle a prises. Ce rapport récapitule en outre les différentes activités de coopération technique, d'étude et d'analyse économiques et de dialogue international menées par la Banque dans le cadre de son action de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption. Il peut être consulté sur [www.ebrd.com/integrity-and-compliance.html](http://www.ebrd.com/integrity-and-compliance.html).

---

## Rapports

Les structures institutionnelles de la BERD reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. La Banque dispose d'un mécanisme qui permet de certifier, dans le *Rapport financier 2014*, l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière, grâce au cadre de contrôle interne COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) de 2013<sup>9</sup>. Signée par le Président et par le Vice-Président et Directeur financier, cette déclaration de certification annuelle est soumise à la vérification et à l'approbation de l'auditeur externe de la Banque. Par ailleurs, la Banque présente fréquemment un ensemble complet de rapports au Conseil d'administration et à ses comités. Au Comité d'audit, par exemple, elle rend compte des activités des départements Évaluation et Audit interne.

## Risques financiers et risques opérationnels

Les risques financiers et les risques opérationnels sont examinés dans la partie « Gestion des risques » du présent rapport.

## Auditeur externe

L'auditeur externe est désigné par le Conseil d'administration, sur recommandation du Président. En 2014, le Conseil d'administration a approuvé l'extension de son mandat, qui passe de quatre à cinq ans, avec un maximum de deux mandats consécutifs. Deloitte LLP (Royaume-Uni), qui a terminé un premier mandat de quatre ans en 2014, a été reconduit pour cinq années supplémentaires, de 2015 à 2019.

L'auditeur externe réalise un audit annuel afin d'être en mesure d'indiquer si, selon son opinion, les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et les résultats de la Banque en conformité avec les normes internationales d'information financière IFRS. En outre, il examine la déclaration de la Direction relative à l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière et émet une opinion sur cette déclaration. Cette opinion fait l'objet d'un rapport distinct. À l'issue de son audit annuel, l'auditeur externe rédige à l'intention du Conseil des gouverneurs une lettre de gestion qui indique l'opinion de l'auditeur externe sur l'efficacité des mesures de contrôle interne, ainsi que la réponse de la Direction, et traite de diverses autres questions. Cette lettre est examinée en détail avec le Comité d'audit, qui évalue une fois par an la qualité du travail et l'indépendance de l'auditeur externe.

Les principes de la Banque en matière d'indépendance de l'auditeur externe posent certaines conditions. L'auditeur externe n'est pas autorisé à proposer des services hors audit, sauf si ces services sont considérés comme étant dans l'intérêt de la Banque et sont approuvés par le Comité d'audit. Il peut en revanche proposer des services de conseil qui sont rémunérés par les fonds de coopération technique finançant les projets de clients ; ces cas sont signalés périodiquement au Comité d'audit.

## Politique de rémunération

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution multilatérale, la Banque a mis au point, pour rémunérer son personnel, une politique axée sur le marché qui doit lui permettre :

- d'être suffisamment compétitive pour attirer et fidéliser un personnel hautement qualifié provenant d'un large éventail de pays membres ;
- de motiver et d'encourager l'excellence ;
- de tenir compte des différents niveaux de responsabilité ;
- d'être suffisamment flexible pour s'adapter rapidement à l'évolution des conditions ;
- de favoriser en permanence l'évolution du personnel ;
- de proposer des prestations permettant de bénéficier d'une protection sociale au quotidien.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, les membres de la BERD sont convenus que la Banque devrait fonder son barème des traitements sur les rémunérations et avantages accordés par des institutions comparables et que les salaires et les primes seraient en outre fonction des résultats. Les éléments de comparaison retenus par la Banque sont principalement les institutions financières du secteur privé établies dans ses différentes zones d'activité ainsi que d'autres institutions financières internationales.

Les primes de résultats sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Elles représentent un pourcentage limité de l'ensemble de la rémunération et des prestations dont bénéficie le personnel.

## Rémunération du personnel de la BERD

Tous les membres du personnel de la BERD bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée perçoivent un salaire, qui est revu le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. En outre, les membres du personnel qui ne sont pas habilités à percevoir un traitement pour des heures supplémentaires peuvent recevoir des primes en fonction de leurs résultats et de ceux de la Banque.

Tous les membres du personnel de la BERD bénéficiant de contrats à durée déterminée<sup>10</sup> ou indéterminée, ainsi que la plupart des administrateurs<sup>11</sup>, le Président et les Vice-Présidents, sont couverts par une assurance médicale, une assurance vie, et participent aux plans de retraite de la Banque. Certains membres du personnel engagés alors qu'ils résident à l'étranger peuvent recevoir des indemnités destinées à contribuer à leurs frais de réinstallation.

---

<sup>9</sup> Conformément à d'autres organisations, la Banque a adopté en 2014 le cadre de contrôle interne révisé de 2013. Auparavant, elle appliquait le cadre COSO de 1992.

<sup>10</sup> Contrats à durée déterminée d'au moins deux ans.

<sup>11</sup> Certains administrateurs et administrateurs suppléants sont rémunérés directement par le pays ou groupe de pays qu'ils représentent et ne participent pas aux plans de retraite et/ou aux autres prestations de la Banque.

La BERD dispose de deux régimes de retraite. Dans le régime de retraite à cotisations définies, la BERD et le personnel contribuent au régime et les participants peuvent décider des fonds dans lesquels ils souhaitent investir. Le régime « dernier salaire », quant à lui, est un régime à prestations définies auquel seule la Banque contribue. Les deux régimes offrent un versement global aux personnes qui quittent l'institution ou atteignent l'âge de la retraite, de sorte que les obligations au titre des plans de retraite envers les employés qui ont quitté la Banque ou ont pris leur retraite sont minimales (elles se limitent aux réajustements en fonction de l'inflation sur les prestations non perçues ou différées de chacun de ces régimes). Les règles qui régissent les plans de retraite sont approuvées par le Conseil d'administration et leur suivi est assuré par le Comité des plans de retraite, le Comité d'administration des plans de retraite et le Comité d'investissement des plans de retraite.

Les traitements et émoluments de tous les membres du personnel sont soumis à un impôt interne dont le taux varie en fonction du traitement et de la situation personnelle. Ces traitements et émoluments sont, au Royaume-Uni, exonérés d'impôt sur le revenu.

### Président et Vice-Présidents

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs et lié généralement par un contrat à durée déterminée de quatre ans. Le traitement et les indemnités du Président sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Le Président peut bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peut percevoir de prime de résultats.

Les Vice-Présidents sont nommés par le Conseil d'administration sur recommandation du Président et liés généralement par contrats à durée déterminée de quatre ans. Leurs traitements et indemnités sont approuvés par le Conseil d'administration. Les Vice-Présidents peuvent bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peuvent percevoir de prime de résultats.

Les traitements bruts versés pour ces différents postes, avant déduction de l'impôt interne, s'établissent comme suit :

	2014 En milliers de livres sterling	2014 En milliers d'euros	2013 En milliers de livres sterling	2013 En milliers d'euros
Président	341	424	329	388
Premier Vice-Président et Directeur des opérations <sup>12</sup>	310	385	304	359
Vice-Président et Directeur financier <sup>13</sup>	283	351	277	327
Vice-Présidente et Directrice de la gestion des risques <sup>14</sup>	283	351	277	327
Vice-Présidente et Directrice administrative <sup>15</sup>	283	351	70	83
Vice-Président chargé des politiques <sup>16</sup>	260	323	219	258

### Conseil d'administration

Les administrateurs sont élus par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans. Ils peuvent être réélus. Les administrateurs nomment les administrateurs suppléants. Les traitements des administrateurs et des administrateurs suppléants sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Ils peuvent bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peuvent percevoir de prime de résultats. Certains administrateurs et administrateurs suppléants sont rémunérés directement par le pays ou le groupe de pays qu'ils représentent. Les fonds qui seraient utilisés par la Banque pour rémunérer ces personnes sont alors mis à la disposition du pays ou groupe de pays pour couvrir d'autres dépenses admissibles.

Les traitements bruts récemment approuvés pour ces responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établissent comme suit :

	2014 En milliers de livres sterling	2014 En milliers d'euros	2013 En milliers de livres sterling	2013 En milliers d'euros
Administrateur	143	178	143	169
Administrateur suppléant	118	147	118	139

<sup>12</sup> La personne occupant cette fonction a changé le 1<sup>er</sup> mars 2013.

<sup>13</sup> La personne occupant cette fonction a changé le 9 octobre 2014.

<sup>14</sup> La personne a changé de fonctions, passant de Vice-Présidente, en charge des risques et des ressources, à Vice-Présidente et Directrice de la gestion des risques, le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

<sup>15</sup> Employé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

<sup>16</sup> La personne occupant cette fonction a changé le 9 octobre 2014 et le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

## Équipe de direction

Le personnel clé d'encadrement comprend les membres du Comité exécutif de la Banque, le Directeur du bureau du Président, les directeurs généraux, le Trésorier, le Contrôleur, le Responsable de l'audit interne, le Responsable de l'évaluation et la Responsable de la déontologie. Ce groupe, exception faite du Président et des Vice-Présidents (pour lesquels des informations sont fournies ci-dessus), comprend 34 personnes dont les salaires bruts, avant déduction de l'impôt interne, les plus récemment approuvés se situent dans les fourchettes indiqués dans le tableau ci-après. La prime de résultats moyenne pour ce groupe s'est établie à 22 % des salaires bruts annuels en 2014 (2013 : 22 %).

	2014 En milliers de livres sterling	2014 En milliers d'euros	2013 En milliers de livres sterling	2013 En milliers d'euros
Minimum	90	112	100	118
Médiane	178	221	176	208
Maximum	216	268	213	251
Nombre de personnes au sein du groupe	34	34	30	30

# Compte de résultat

La publication des présents états financiers a été approuvée par le Conseil d'administration le 25 février 2015.

Exercice clos le 31 décembre 2014	Note annexe	31 décembre 2014 En millions d'euros	31 décembre 2013 En millions d'euros
Intérêts et produits assimilés			
Prêts des Opérations bancaires		1 043	998
Titres de créance à revenu fixe et autres		109	99
Intérêts et charges assimilées		(90)	(90)
Charges nettes d'intérêts sur instruments dérivés		(199)	(162)
<b>Produit net des intérêts</b>	3	<b>863</b>	<b>845</b>
Produit net des commissions	4	14	25
Dividendes		109	105
(Pertes nettes)/profits nets des participations à la juste valeur par le biais du résultat net	5	(748)	376
Profits nets des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	6	3	1
Profits nets des prêts sur la base du coût amorti		7	3
Profits nets/(pertes nettes) des actifs de la Trésorerie détenu(e)s sur la base du coût amorti	7	7	(7)
Profits nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net, et des opérations de change	8	4	102
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et des couvertures inefficaces	9	(34)	45
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires	10	(440)	(133)
Provisions pour dépréciation des garanties		2	(5)
Frais administratifs	11	(329)	(319)
Amortissements	20,21	(26)	(26)
<b>(Perte nette)/bénéfice net de l'exercice provenant des activités poursuivies</b>		<b>(568)</b>	<b>1 012</b>
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs		(155)	(90)
<b>(Perte nette)/bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs</b>		<b>(723)</b>	<b>922</b>
Attribuable aux :			
<b>Actionnaires</b>		<b>(723)</b>	<b>922</b>

Les pages 20 à 84 font partie intégrante des présents états financiers.

# État du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2014	31 décembre 2014 En millions d'euros	31 décembre 2013 En millions d'euros
<b>(Perte)/bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs</b>	(723)	922
<b>Autre (charge globale)/revenu global</b>		
1. Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Titre de participation désigné à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	(1)
(Pertes)/bénéfices actuariels sur les régimes à prestations définies	(5)	2
Couverture de flux de trésorerie	(4)	(7)
2. Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Couverture de flux de trésorerie	-	4
<b>Total du résultat global</b>	<b>(733)</b>	<b>920</b>
Attribuable aux :		
<b>Actionnaires</b>	<b>(733)</b>	<b>920</b>

Les pages 20 à 84 font partie intégrante des présents états financiers.

# État de situation financière

Au 31 décembre 2014	Note annexe	En millions d'euros	31 décembre 2014 En millions d'euros	En millions d'euros	31 décembre 2013 En millions d'euros
<b>Actif</b>					
Créances sur les institutions de crédit	12	10 612		7 266	
Créances représentées par un titre	13				
À la juste valeur par le biais du résultat net		106		139	
Sur la base du coût amorti		11 688		12 398	
		11 794		12 537	
Créances garanties	14	57		247	
			22 463		20 050
<b>Autres actifs financiers</b>					
Autres actifs financiers	15				
Instruments financiers dérivés		4 978		3 094	
Autres actifs financiers		345		314	
			5 323		3 408
<b>Prêts</b>					
<i>Portefeuille des Opérations bancaires :</i>					
Prêts sur la base du coût amorti	16	20 358		19 458	
Moins : provisions pour dépréciation	10	(1 209)		(817)	
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	17	338		223	
			19 487		18 864
<b>Titres de participation</b>					
<i>Portefeuille des Opérations bancaires :</i>					
À la juste valeur par le biais du résultat net	18	5 069		6 490	
<i>Portefeuille de la Trésorerie :</i>					
Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	19	62		63	
			5 131		6 553
<b>Actifs incorporels</b>					
Actifs incorporels	20		43		39
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	21		40		44
<b>Total de l'actif</b>			<b>52 487</b>		<b>48 958</b>
<b>Passif</b>					
<b>Emprunts</b>					
Dettes envers les institutions de crédit et autres tiers	22	2 534		1 543	
Dettes représentées par un titre	23	32 922		29 659	
			35 456		31 202
<b>Autres passifs financiers</b>					
Autres passifs financiers	24				
Instruments financiers dérivés		2 430		2 475	
Autres passifs financiers		452		405	
			2 882		2 880
<b>Total du passif</b>			<b>38 338</b>		<b>34 082</b>
<b>Fonds propres des membres attribuables aux actionnaires</b>					
Capital libéré	25	6 202		6 202	
Réserves et bénéfices non distribués	26	7 947		8 674	
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>14 149</b>		<b>14 876</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>			<b>52 487</b>		<b>48 958</b>
<b>Instruments hors bilan</b>					
Engagements de crédit non utilisés	27		11 531		11 434

Les pages 20 à 84 font partie intégrante des présents états financiers.

# Variation des capitaux propres

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2014	Capital souscrit En millions d'euros	Capital sujet à appel En millions d'euros	Réserve pour	Réserves	Nouvelle	Bénéfices	Total des capitaux propres En millions d'euros
			juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global En millions d'euros	pour flux de trésorerie En millions d'euros	évaluation actuarielle En millions d'euros	non distribués En millions d'euros	
Au 31 décembre 2012	29 601	(23 399)	16	7	(5)	7 730	13 950
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	(1)	(3)	2	922	920
Impôt interne pour l'exercice	-	-	-	-	-	6	6
Capital souscrit	72	(72)	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>29 673</b>	<b>(23 471)</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>(3)</b>	<b>8 658</b>	<b>14 876</b>
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	(1)	(4)	(5)	(723)	(733)
Impôt interne pour l'exercice	-	-	-	-	-	6	6
Capital souscrit	1	(1)	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>29 674</b>	<b>(23 472)</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>(8)</b>	<b>7 941</b>	<b>14 149</b>

La Note annexe 26 (Réserves et bénéfices non distribués) présente des informations complémentaires sur les réserves de la Banque. Les pages 20 à 84 font partie intégrante des présents états financiers.

# État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2014	En millions d'euros	31 décembre 2014 En millions d'euros	En millions d'euros	31 décembre 2013 En millions d'euros
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>				
(Perte)/bénéfice net pour l'exercice	(723)		922	
Ajustements pour :				
Suppression de la décote liée aux actifs dépréciés identifiés	(13)		(15)	
Intérêts perçus	(1 139)		(1 082)	
Intérêts et charges assimilées	289		252	
Report net des commissions et coûts directs	96		88	
Dividendes	(109)		(105)	
Impôt interne	6		6	
Profits réalisés sur titres de participation et dérivés sur actions	(281)		(439)	
Pertes latentes sur titres de participation et dérivés sur actions à la juste valeur par le biais du résultat net	1 029		63	
(Profits latents)/pertes latentes sur prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	(3)		1	
Gains réalisés sur les prêts des Opérations bancaires	(7)		(3)	
Gains réalisés sur les placements de la Trésorerie	(7)		(8)	
Variation en juste valeur sur les couvertures	34		(45)	
Variation latente en juste valeur	287		398	
Dotation aux amortissements	26		26	
Profit sur cession de biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	-		(1)	
Reprise de provisions pour dépréciation de créances représentées par un titre, sur la base du coût amorti	-		(2)	
Charge de provisions brutes pour pertes sur prêts et garanties des Opérations bancaires	438		138	
Bénéfice net ajusté	(77)		194	
Intérêts perçus	1 015		990	
Intérêts et charges assimilées payés	(266)		(265)	
Dividendes perçus	89		105	
(Augmentation)/diminution des actifs d'exploitation :				
Charges constatées d'avance	(22)		(1)	
Produit du remboursement de prêts des Opérations bancaires	7 406		6 979	
Avances de fonds pour prêts des Opérations bancaires	(8 250)		(7 656)	
Produit de la cession de titres de participation et dérivés sur actions des Opérations bancaires	1 507		1 161	
Avances de fonds pour titres de participation des Opérations bancaires	(1 052)		(531)	
Créances nettes sur établissements de crédit	122		(2 685)	
Produit net des cessions de dérivés	747		(258)	
Augmentation des passifs d'exploitation :				
Charges à payer	22		11	
<b>Flux de trésorerie nets générés/(absorbés) par des activités d'exploitation</b>		<b>1 241</b>		<b>(1 956)</b>
<b>Flux de trésorerie absorbés par des activités de placement</b>				
Produit de titres de créance sur la base du coût amorti	15 541		16 843	
Achat de titres de créance sur la base du coût amorti	(14 468)		(17 857)	
Produit de la cession de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	223		473	
Acquisition de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(208)		(473)	
Produit de la cession de biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	-		3	
Acquisition d'actifs incorporels, biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	(26)		(29)	
<b>Flux de trésorerie nets générés/(absorbés) par des activités de placement</b>		<b>1 062</b>		<b>(1 040)</b>
<b>Flux de trésorerie générés par des activités de financement</b>				
Fraction reçue du capital	-		2	
Émission d'emprunts représentés par des titres	9 484		12 182	
Remboursements d'emprunts représentés par des titres	(9 499)		(10 933)	
<b>Flux de trésorerie nets (absorbés)/générés par des activités de financement</b>		<b>(15)</b>		<b>1 251</b>
<b>Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>2 288</b>		<b>(1 745)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice</b>		<b>4 147</b>		<b>5 892</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre <sup>17</sup></b>		<b>6 435</b>		<b>4 147</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des montants présentant une échéance initiale inférieure à trois mois. Ils sont utilisables à bref délai et soumis à un risque de variation de valeur très minime. Dans le solde de 2014, 655 millions d'euros ont été affectés à des projets signés et des coûts opérationnels dans le cadre du FSI SEMED et 14 millions d'euros ont été affectés à une assistance technique pour les pays membres de la région SEMED.

Les pages 20 à 84 font partie intégrante des présents états financiers.

<sup>17</sup> Voir la Note annexe 12 pour les montants totaux des « créances sur institutions de crédit ».

# Principes comptables

Les principes comptables essentiels utilisés pour la préparation des présents états financiers sont indiqués ci-dessous. Sauf mention contraire, ces principes ont été appliqués uniformément à toutes les années présentées.

## A. Base de préparation

Les présents états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou IFRS) approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique, modifiée par la réévaluation comptable des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et de tous les contrats dérivés. Par ailleurs, les actifs et passifs financiers soumis à la méthode du coût amorti faisant partie d'un schéma de couverture répondant aux critères ont été traités conformément aux principes de la comptabilité de couverture (voir « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture » dans ce chapitre). Les états financiers ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation. L'évaluation sur cette base est réalisée par le Conseil d'administration de la Banque lors de l'approbation de la politique de liquidités annuelle de la Banque au quatrième trimestre de l'année. Elle a été reconfirmée par le Président et le Vice-Président et Directeur financier le 25 février 2015, date à laquelle ils ont signé les états financiers.

Pour préparer les états financiers conformément aux normes IFRS, il faut retenir des estimations comptables critiques. Cela exige également que, dans l'application des principes comptables, la Direction de la Banque exerce un jugement. Les domaines où elle est amenée davantage à exercer son jugement ou qui présentent une plus grande complexité, ou encore ceux dans lesquels les estimations et les hypothèses ont une incidence significative sur les états financiers sont décrits dans la section « Estimations comptables critiques et jugements » du présent chapitre.

### Normes IFRS nouvelles et modifiées s'appliquant impérativement à la période couverte par le rapport

Les normes nouvelles et modifiées suivantes s'appliquent à la période couverte par le rapport :

Intitulé	Nature du changement	Impact
Entités d'investissement – amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27	Introduit une exception à la consolidation de certaines filiales concernant les « entités d'investissement », exigeant que ces filiales soient plutôt évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à la norme IFRS 9 Instruments financiers. De nouvelles exigences de communication financière ont également été introduites.	Sans objet, la Banque n'étant pas une entité d'investissement.
IAS 32 (amendement) Instruments financiers : Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers	Actualise le guide d'application et la base des conclusions concernant la compensation des actifs et des passifs financiers.	Applicable, mais aucun changement de présentation n'est nécessaire.

### Norme IFRS non encore obligatoire mais ayant fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque

La norme IFRS 9 : Instruments financiers est celle que l'IASB a prévue pour remplacer la norme IAS 39. Élaborée en plusieurs phases, elle a été achevée en juillet 2014. Elle s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Banque a adopté la première phase, « classification et évaluation des actifs financiers » (novembre 2009) dans ses états financiers de 2010.

Voir les principes comptables concernant les actifs financiers page 21 pour plus de précisions.

## Normes IFRS non encore obligatoires et n'ayant pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque

Les normes suivantes ne sont pas encore applicables et n'ont pas été adoptées par anticipation.

Intitulé	Nature du changement	Impact potentiel
IFRS 9 : Instruments financiers	Classification et évaluation des passifs financiers (octobre 2010).  Comptabilité de couverture (novembre 2013).  Méthodologie de dépréciation et mise en place d'une catégorie d'évaluation « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » pour les actifs financiers constitués par des titres de créance simples (juillet 2014).  La norme IFRS 9 doit être adoptée dans son intégralité pour les exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018.	La Banque doit encore évaluer l'impact potentiel de l'adoption de cette norme.
IFRS 10 (amendement) : États financiers consolidés, et IAS 28 (amendement) : Participations dans des sociétés associées et des co-entreprises	Établissent les principes de comptabilisation, par la méthode de la mise en équivalence, de la perte de contrôle d'une filiale à l'issue d'une transaction dans laquelle est intervenue une entreprise associée ou une co-entreprise.  Entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016.	La Banque doit encore évaluer l'impact potentiel de l'adoption de ces normes.
IFRS 11 (amendement) : Partenariats	Établit les principes de comptabilisation des prises d'intérêt dans des co-entreprises ayant une activité économique. Entrent en vigueur pour les périodes comptables ouvertes à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2016.	La Banque doit encore évaluer l'impact potentiel de l'adoption de cette norme.
IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients	Établit les principes d'une meilleure information financière à l'intention des utilisateurs des états financiers, sur la nature, les montants, le calendrier, les incertitudes concernant les revenus et les flux de trésorerie générés par les contrats qu'a conclus une entité avec ses clients.  Entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017.	La Banque doit encore évaluer l'impact potentiel de l'adoption de cette norme.
IAS 1 (amendement) : Présentation des états financiers	Divers amendements destinés à améliorer la présentation et la communication des informations conformément à la norme IAS 1.  Entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016.	La Banque doit encore évaluer l'impact potentiel de l'adoption de cette norme.
IAS 16 (amendement) : Immobilisations corporelles, et IAS 38 (amendement) : Immobilisations incorporelles	Précisions concernant les méthodes susceptibles d'être appliquées en matière de dépréciation et d'amortissement.  Entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016.	La Banque doit encore évaluer l'impact potentiel de l'adoption de cette norme.

Un certain nombre de normes existantes ont été examinées par l'IASB en décembre 2014 dans le cadre du cycle d'amélioration annuel des normes IFRS. La Banque est d'avis qu'aucun de ces amendements, qui prendront effet pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, n'aura d'impact significatif sur ses états financiers.

## B. Principes comptables d'importance significative

### Actifs financiers – Classification et évaluation

La Banque a adopté par anticipation, et applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la phase 1 de la norme IFRS 9 : Instruments financiers, concernant la classification et l'évaluation des actifs financiers. Elle classe par conséquent ses actifs financiers selon les catégories suivantes : ceux évalués sur la base du coût amorti et ceux évalués à la juste valeur. Cette classification dépend à la fois des caractéristiques contractuelles des actifs et du modèle qu'utilise la Banque pour gérer ces actifs.

### Actifs financiers sur la base du coût amorti

Pour être classés comme des actifs évalués sur la base du coût amorti, les deux critères suivants doivent être remplis : d'une part, l'objectif du modèle utilisé par la Banque doit être de détenir l'actif financier pour recueillir les flux de trésorerie contractuels et, d'autre part, les conditions contractuelles régissant l'actif financier doivent donner lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie composés uniquement du principal et des intérêts calculés sur ce principal, les intérêts représentant la valeur temporelle de l'argent et le risque de crédit associés à l'encours du principal.

---

Les investissements remplissant ces critères sont d'abord évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des actifs financiers. Ils sont ensuite valorisés sur la base de leur coût amorti en utilisant la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation. À l'exception des titres de créance détenus sur la base du coût amorti, qui sont comptabilisés à la date de transaction, les actifs financiers de la Banque sont évalués sur la base du coût amorti et comptabilisés à la date de règlement.

Les créances garanties sont comptabilisées sur la base du coût amorti. Elles représentent des transactions dans le cadre desquelles les risques et bénéfices associés à la propriété de l'actif de référence sont transférés à un tiers par un swap de rendement total et constituent une forme de prêt garanti.

### Actifs financiers sur la base de la juste valeur

Si l'un des deux critères ci-dessus n'est pas rempli, le titre de créance est classé comme désigné à la « juste valeur par le biais du résultat net ». La présence d'un dérivé incorporé, susceptible de modifier les flux de trésorerie provenant d'un titre de créance, de sorte que ces flux ne représentent plus seulement le principal et les intérêts, nécessite de classer cet actif comme désigné à la juste valeur par le biais du résultat net ; les emprunts convertibles en sont un exemple.

Les titres de créance classés comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la date de règlement s'ils font partie du portefeuille de prêts des Opérations bancaires et à la date de transaction s'ils font partie du portefeuille de la Trésorerie.

Les titres de participation de la Banque – les instruments de fonds propres détenus au sein du portefeuille des Opérations bancaires – sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les investissements dans les entreprises associées. La Banque considère ces derniers comme du capital-risque, une forme d'investissement qui, conformément à la norme IAS 28 : Participations dans des sociétés associées et des co-entreprises, n'exige pas une comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence.

Quand un instrument qui doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net présente à la fois les caractéristiques d'un titre de créance et d'un instrument de capitaux propres, la Banque décide de le classer en tant que titre de créance ou instrument de capitaux propres selon l'évaluation et la présentation de cet investissement réalisées en interne et soumises au Comité des opérations pour approbation.

La base de la juste valeur des prises de participations dans des entreprises cotées sur un marché actif est le cours acheteur du marché à la date de l'état de situation financière. La base de la juste valeur des prises de participations dans des entreprises non cotées ou cotées sur un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principales techniques de valorisation utilisées sont la valeur de l'actif net et la valorisation basée sur les bénéfices, auxquelles un coefficient est appliqué en fonction d'informations concernant des entreprises comparables et de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les techniques employées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Les titres de participation de la Banque sont comptabilisés à la date de l'opération.

Lors de la comptabilisation initiale, la Banque évalue ces actifs à la juste valeur. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charge au compte de résultat. Ces actifs sont inscrits à la juste valeur dans l'état de situation financière et les variations de la juste valeur sont portées au compte de résultat pour la période où elles se produisent.

Une participation stratégique détenue par la Trésorerie est comptabilisée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Tous les gains et pertes de juste valeur sont comptabilisés dans l'état du résultat global et ne sont pas recyclés à travers le compte de résultat.

### Décomptabilisation d'actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier, ou une part d'un actif financier, quand les droits contractuels concernant cet actif ont expiré ou quand les droits sur les futurs flux de trésorerie provenant de l'actif ont été transférés à un tiers et, avec eux :

- (i) la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à cet actif, ou
- (ii) les risques et les avantages importants, ainsi que la possibilité inconditionnelle de céder ou de donner en garantie l'actif.

Lorsque les risques et les avantages importants ont été transférés, mais que le cessionnaire n'a pas la possibilité inconditionnelle de céder ou de donner en garantie l'actif, la Banque continue de comptabiliser l'actif selon l'approche de l'implication continue du cédant. Lorsque ni une décomptabilisation, ni une comptabilisation selon l'approche de l'implication continue, ne se justifie, la Banque continue de comptabiliser la totalité de l'actif et assimile toute rémunération reçue à un passif financier.

### Passifs financiers

La Banque n'a pas adopté par anticipation la partie de la norme IFRS 9 qui concerne les passifs financiers et continue par conséquent d'appliquer la norme IAS 39 : Instruments financiers.

À l'exception des instruments dérivés qui doivent être évalués à la juste valeur, la Banque ne désigne pas les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont tous comptabilisés sur la base du coût amorti, sauf s'ils répondent aux critères de la comptabilité de couverture, auquel cas le coût amorti est corrigé de la juste valeur attribuable aux risques couverts. Les passifs résultant des titres émis sont comptabilisés à la date de la transaction et les autres passifs à la date de règlement.

---

Les charges d'intérêts sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisées sous la rubrique « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat, sauf pour le coût imputé au financement des activités de courtage de la Trésorerie, qui est comptabilisé sous la rubrique « Profits nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net ».

### Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés, mais l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non de futurs événements incertains, ou des obligations effectives résultant d'événements passés qui ne sont pas comptabilisées, soit parce qu'il est peu probable qu'elles donnent lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, soit parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué de manière fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais ils sont signalés, sauf si la possibilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques paraît extrêmement faible.

### Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Banque a recours aux instruments dérivés pour atteindre essentiellement quatre objectifs :

- (i) pour convertir les produits de l'émission de titres par la Banque dans la monnaie et au taux d'intérêt qu'elle souhaite, la majorité de ces titres, en dehors des effets de commerce, sont associés à un swap ;
- (ii) pour gérer les risques de taux d'intérêt nets et les risques de change provenant de l'ensemble de ses actifs et passifs financiers ;
- (iii) pour prévoir d'éventuelles stratégies de désengagement concernant ses participations dans des entreprises non cotées au moyen d'options de vente négociées ;
- (iv) pour gérer les obligations en matière de financement du portefeuille de prêts de la Banque, par le biais de swaps de devises.

Tous les instruments dérivés sont portés en juste valeur au compte de résultat, sauf s'ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères. Dans ce cas, la juste valeur est reprise dans les réserves et inscrite au compte de résultat en même temps que les risques associés à l'instrument couvert. Si la couverture est imparfaite, cette part de la juste valeur continue de figurer dans le compte de résultat. La juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles de valorisation des options et d'indications fournies par des tiers. Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs quand leurs justes valeurs sont positives et comme des passifs quand leurs justes valeurs sont négatives. Le Département de la trésorerie de la Banque identifie explicitement toutes les activités de couverture et fournit les informations correspondantes.

#### Comptabilité de couverture

La Banque n'a pas adopté par anticipation la partie de la norme IFRS 9 concernant la comptabilité de couverture et continue par conséquent d'appliquer la norme IAS 39 : Instruments financiers.

La comptabilité de couverture est conçue pour rendre cohérent le traitement comptable des instruments financiers, ce qui est impossible à obtenir par d'autres méthodes. Une véritable relation de couverture existe lorsqu'il est possible de déceler, entre deux ou plusieurs instruments financiers, une relation spécifique dans le cadre de laquelle la variation de valeur d'un instrument, à savoir « l'instrument de couverture », est corrélée très négativement avec la variation de valeur de l'autre, « l'élément couvert ». Pour être compatible selon la comptabilité de couverture, cette corrélation doit rester dans les limites de 80 à 125 % ; toute imperfection à l'intérieur de ces limites doit être portée au compte de résultat comme « Variation en juste valeur des couvertures non qualifiées et couvertures inefficaces ». La Banque applique la comptabilité de couverture à des relations de couverture désignées individuellement. Cette rubrique du compte de résultat comprend également les profits et les pertes liés à des produits dérivés que la Banque utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt de manière globale, mais auxquels elle n'applique pas la comptabilité de couverture.

La Banque consigne la relation de couverture entre l'instrument de couverture et l'élément couvert lors de la comptabilisation initiale de la transaction. Elle consigne également en permanence son évaluation de l'efficacité des instruments dérivés pour couvrir le risque de modification de la juste valeur ou du flux de trésorerie des éléments couverts.

#### Couvertures de juste valeur

Les activités de couverture de la Banque sont principalement conçues pour limiter le risque de taux d'intérêt en utilisant, sur les actifs comme sur les passifs, des swaps pour convertir ce risque en risque de taux variable. Ces couvertures sont appelées « couvertures de juste valeur ». Les variations en juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles en tant que couvertures de juste valeur et se révèlent particulièrement efficaces quant au risque couvert, sont portées au compte de résultat, de même que la variation correspondante en juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable à ce risque particulier.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur d'un passif financier, lorsque la couverture cesse d'être compatible à des fins de comptabilité de couverture et que le passif financier comporte un dérivé intégré d'une nature économique différente de celle de l'instrument hôte, ce dérivé intégré est scindé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Un tel traitement n'est pas nécessaire pour les actifs financiers couverts, car la norme IFRS 9 n'exige pas de scinder les dérivés intégrés dans le cas des actifs financiers.

#### Couvertures de flux de trésorerie

La Banque a effectué des opérations de couverture de flux de trésorerie pour, essentiellement, minimiser le risque de change lié à ses frais administratifs encourus en livres sterling. Le montant et le calendrier de ces couvertures varient selon les décisions que la Banque prend quant au moment opportun pour la fermeture de l'opération. La couverture consiste principalement à acheter des livres sterling sur le marché des changes à terme, mais des options sur devises sont également possibles. La Banque comptabilise directement les variations de juste valeur dans les réserves jusqu'au moment où la dépense concernée est engagée.

Au 31 décembre 2014, elle n'avait mis en place aucune couverture de flux de trésorerie pour les futurs frais administratifs encourus en livres sterling.

---

Pour plus de précisions sur les politiques de gestion des risques et autres politiques liées, on se reportera à la partie « Gestion des risques » du rapport.

## Garanties financières

Initialement, les garanties financières émises sont comptabilisées à la juste valeur, puis au plus élevé des deux montants suivants : solde non amorti des commissions reçues et reportées, et dépenses requises pour dénouer l'engagement à la date de l'état de situation financière. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la garantie devra être réglée et que le montant du règlement peut être estimé de manière fiable. Les garanties financières sont comptabilisées sous « Autres actifs financiers » et « Autres passifs financiers ».

## Dépréciation d'actifs financiers

Actifs financiers désignés sur la base du coût amorti

La Banque n'a pas adopté de manière anticipée les dispositions de la norme IFRS 9 concernant la dépréciation et continue donc d'appliquer la norme IAS 39 : Instruments financiers.

Lorsqu'il est manifeste que la recouvrabilité d'un prêt est problématique, des provisions spécifiques pour dépréciation sont portées au compte de résultat. La dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur nette des rentrées de trésorerie attendues, actualisée, au besoin, en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provisions et le montant de la perte est porté au compte de résultat. La valeur comptable de l'actif n'est directement réduite que lors du passage en pertes et profits. Des ajustements peuvent être effectués, y compris la disparition de la décote dans le compte de résultat pendant la durée de vie de l'actif, et tout ajustement requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale.

Pour déterminer l'existence de signes objectifs de pertes par dépréciation, la Banque utilise les critères suivants :

- défaillance de paiements contractuels de principal ou d'intérêt ;
- difficultés de trésorerie de l'emprunteur ;
- non-respect des clauses ou conditions du prêt ;
- lancement d'une procédure de faillite ;
- détérioration de la position concurrentielle de l'emprunteur ;
- détérioration de la valeur de la garantie.

Les provisions pour dépréciation d'actifs similaires non suivis individuellement sont calculées sur la base du portefeuille (provisions générales). La méthodologie utilisée pour estimer la dépréciation s'appuie sur celle utilisée pour mesurer les risques inhérents aux actifs non souverains. Pour tous les actifs à risques souverains, on utilise une méthodologie distincte qui prend en compte le statut de créancier privilégié de la Banque que lui accordent ses membres. La méthodologie de la Banque calcule la dépréciation sur la base de la perte subie<sup>18</sup>. La dépréciation est déduite des actifs dans l'état de situation financière.

La Banque maintient une réserve pour pertes sur prêts afin de conserver, dans les capitaux propres, un montant de bénéfices non distribués égal à la différence entre les pertes par dépréciation escomptées sur la durée de vie totale du portefeuille de prêts et le montant cumulé provisionné dans le compte de résultat sur la base de la perte subie.

La dépréciation, déduction faite des sommes contre-passées pendant l'exercice, est portée au compte de résultat. Lorsqu'un prêt est réputé irrécouvrable, la valeur du capital est passée en pertes et profits en regard de la provision pour dépréciation correspondante. Ces prêts sont passés en pertes et profits après accomplissement de toutes les procédures nécessaires et définition du montant de la perte. Les recouvrements ultérieurs sont crédités au compte de résultat.

Les prêts et les avances sont généralement renégociés lorsque l'emprunteur est confronté à une évolution défavorable de sa situation. Selon l'ampleur de la modification du prêt initial, soit il continuera à être comptabilisé, soit il sera décomptabilisé et remplacé par un nouveau prêt. Dans la mesure où le prêt initial est conservé, il continuera d'apparaître comme étant en souffrance le cas échéant et comme étant déprécié individuellement lorsque les paiements renégociés des intérêts et du principal ne permettent pas de récupérer la valeur comptable initiale de l'actif.

## État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est préparé à l'aide de la méthode indirecte. Les disponibilités comprennent les instruments d'une échéance inférieure à trois mois à compter de la date de la transaction, utilisables à court terme et soumis à un risque de variation de valeur très minime.

---

<sup>18</sup> Voir « Délai de survenance de pertes » dans la section « Estimations comptables critiques et jugements ».

---

## Monnaies

La Banque utilise l'euro comme monnaie de présentation de ses états financiers.

Les transactions libellées dans des monnaies autres que l'euro sont converties en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes en devises résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro au taux de change de fin d'année sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont reportés aux réserves de couverture en cas de flux répondant aux critères.

## Capital souscrit

Le capital social de la Banque est exprimé en euros.

## Actifs incorporels

Les dépenses de maintenance de programmes informatiques sont comptabilisées comme des charges au moment où elles sont engagées. Les coûts directement liés à des programmes informatiques identifiés et uniques contrôlés par la Banque et qui généreront des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés comme actifs incorporels. Les coûts directs comprennent les coûts de personnel de l'équipe de développement logiciel et une part appropriée des frais généraux associés.

Les dépenses qui permettent d'améliorer ou de prolonger le fonctionnement de programmes informatiques au-delà de leurs spécifications d'origine sont comptabilisées comme une amélioration apportée aux immobilisations et ajoutées au coût initial dudit programme. Les frais de développement de logiciel comptabilisés comme actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie estimée de trois ans.

## Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

Les biens immobiliers, la technologie et le matériel de bureau sont comptabilisés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement après déduction de leur valeur résiduelle en fonction de leur durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

Immobilier en pleine propriété	30 ans
Agencements concernant des baux dont l'échéance est de moins de 50 ans	Terme non échu
Technologie et matériel de bureau	Trois ans

## Comptabilité des contrats de location

Lorsque le loueur assume en fait les risques et les avantages liés à la propriété du matériel, les contrats de location sont classés dans la catégorie des contrats de location-exploitation. La Banque a conclu de tels contrats pour la plupart de ses locaux, à Londres tout comme dans d'autres pays où elle est présente. Les paiements effectués au titre de contrats sont imputés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant son expiration, toute somme à verser au loueur à titre de pénalité est assimilée à une dépense engagée pendant l'exercice au cours duquel intervient la résiliation.

## Intérêts, commissions et dividendes

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés sur la base des faits générateurs en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Cette méthode exige qu'en plus du taux d'intérêt contractuel attaché à un instrument financier, les commissions et frais directs associés à la création et au suivi de l'instrument soient aussi comptabilisés en tant que produits ou charges d'intérêts pendant la durée de vie de l'instrument. L'amortissement de ces commissions et frais est pris en compte dans la même ligne de charges ou produits d'intérêts que les instruments auxquels ils se rapportent. D'autres précisions sont données ci-après.

- Prêts des opérations bancaires : correspond aux intérêts perçus sur les prêts des opérations bancaires. Les intérêts sur les prêts dépréciés sont reconnus en supprimant la décote utilisée lors du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus ;
- Titres de créance à revenu fixe et autres : correspond aux intérêts perçus sur les placements de trésorerie, à l'exception de ceux évalués à la juste valeur pour lesquels les intérêts sont comptabilisés sous « Profits nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net ». Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée à un investissement sous-jacent – généralement en utilisant un swap pour convertir des intérêts à taux fixe en intérêts à taux variable – les intérêts nets correspondant au swap sont inclus dans cette ligne des intérêts perçus ;
- Intérêts et charges assimilées : correspond aux intérêts versés sur tous les fonds empruntés. La majorité des emprunts de la Banque sont réalisés en émettant des obligations qui sont presque toujours associées individuellement à un swap pour convertir les produits de l'émission dans la monnaie et au taux d'intérêt variable recherchés par la Banque. La comptabilité de couverture s'applique à ces associations et les intérêts nets du swap correspondant sont inclus dans les intérêts versés ;
- Produits/(charges) net(te)s d'intérêts sur instruments dérivés : en plus des swaps sur taux associés à des investissements ou des emprunts spécifiques, la Banque utilise aussi divers instruments dérivés pour gérer le risque dû à la non-concordance des taux d'intérêt entre les actifs et les passifs de l'état de situation financière. Les intérêts nets associés à ces instruments dérivés sont présentés séparément car ils ne sont pas attachés à des actifs ou des passifs spécifiques présentés ailleurs dans les « intérêts nets perçus ». Cette absence de « concordance » spécifique signifie également que la comptabilité de couverture n'est pas appliquée aux risques couverts par ces instruments dérivés.

---

Les commissions reçues dans le cadre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les autres commissions sont comptabilisées comme recettes lorsqu'elles sont perçues. Les frais d'émission et les primes et décotes de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts considérés sur la base du rendement effectif.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés conformément à l'IAS 18 lorsque le droit de la Banque à recevoir le paiement est établi et qu'il est probable que des avantages économiques iront à la Banque et que le montant peut être évalué de façon fiable.

### Plans de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations définies et un régime de retraite à prestations définies. La Banque détient toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent dans des comptes distincts de tous ses autres actifs.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, la Banque et ses employés se partagent les cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire, ces cotisations étant imputées au compte de résultat et versées aux dépositaires indépendants des avoirs du plan de retraite.

Le régime à prestations définies est financé entièrement par la Banque et les prestations sont fondées sur les années de service et en pourcentage de la rémunération brute finale qui y est définie. Des actuaires indépendants calculent l'obligation due au titre des prestations définies au moins tous les trois ans à l'aide de la méthode de référence des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies est calculée en actualisant la valeur estimative des futures sorties de trésorerie (liées aux services accumulés à la date de l'état de situation financière) sur la base du taux de rendement des obligations de sociétés de grande qualité. Pour les années intermédiaires, l'obligation due au titre des prestations définies est estimée en utilisant des techniques actuarielles approximatives de suivi qui permettent une accumulation supplémentaire des prestations, des flux de trésorerie actualisés et des variations des hypothèses actuarielles d'origine.

Les contributions de la Banque au régime à prestations définies sont fixées par le Comité des plans de retraite, conseillé par les actuaires de la Banque, et sont ensuite transférées aux dépositaires indépendants du plan de retraite.

Le coût des prestations définies porté au compte de résultat représente le coût des services et le produit/(coût) net des intérêts concernant les actifs ou les passifs nets du régime. Les réévaluations du fait des hypothèses actuarielles, notamment la différence entre les intérêts nets attendus et effectifs, sont comptabilisées sous « autres éléments du résultat global ». Les prestations définies nettes, ou engagements nets, inscrits dans l'état de situation financière correspondent à l'excédent ou au déficit courant du régime à prestations définies.

### Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct. Les biens ou services acquis ou importés sont aussi exemptés de tous droits ou taxes, ou ces derniers remboursés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

## C. Estimations comptables critiques et jugements

---

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, la Banque doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur le montant des actifs et des passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur les montants reportés au compte de résultat pendant la période considérée. Les estimations et jugements comptables font l'objet d'une évaluation permanente. Ils sont établis sur la base de l'expérience et d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés plausibles compte tenu des circonstances.

Ces estimations sont étroitement liées à un certain nombre de variables qui reflètent le contexte économique et le climat sur les marchés financiers dans les pays où la Banque investit, mais ne sont pas directement corrélées aux risques de marché comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Les estimations comptables critiques et jugements de la Banque sont présentées ci-après.

### Juste valeur d'instruments financiers dérivés

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés de la Banque sont déterminées à l'aide de modèles d'actualisation des flux financiers. Ces modèles sont fondés sur les cours du marché des devises, les taux d'intérêt et la volatilité des options. Lorsqu'il n'existe pas de données de marché pour tous les éléments de l'évaluation d'un instrument dérivé, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données d'entrée non observables ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » de la partie « Gestion des risques » du présent rapport.

### Juste valeur des prêts bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les justes valeurs des prêts bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont déterminées en conjuguant des modèles d'actualisation des flux financiers et des modèles de valorisation des options. Ces modèles incorporent les données de marché relatives aux taux d'intérêt, aux écarts de taux pour les emprunteurs, aux cours pertinents des actions et aux flux de trésorerie représentés par les dividendes. Lorsque les données de marché nécessaires ne sont pas disponibles, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données d'entrée non observables ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » de la partie « Gestion des risques » du présent rapport.

---

## Juste valeur des titres de participation

La méthode par laquelle la Banque détermine la juste valeur des participations est décrite dans la section « Actifs financiers » de la partie « Principes comptables » et une analyse du portefeuille de participations est présentée dans la Note annexe 18. Concernant les titres de participation de la Banque dont l'évaluation n'est pas fondée sur des données de marché observables, des informations de sensibilité complémentaires ont été fournies dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » de la partie « Gestion des risques » du présent rapport.

## Provision pour dépréciation de prêts

La méthode par laquelle la Banque détermine le niveau de dépréciation des prêts est décrite dans la partie « Principes comptables » du présent rapport et expliquée plus en détail dans la section « Risque de crédit » de la partie « Gestion des risques » du présent rapport.

Les provisions de portefeuille constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains étaient, au 31 décembre 2014, de 538 millions d'euros (2013 : 417 millions). Des précisions sont données ci-après sur la sensibilité des provisions de portefeuille aux principales variables utilisées pour déterminer le degré de dépréciation.

## Notation des risques

- Si tous les investissements sous forme de prêts non souverains étaient revalorisés de trois « crans » ou notes détaillées selon le barème de la Banque évaluant la probabilité de défaillance, cela se traduirait par une réduction de 446 millions d'euros (2013 : 351 million) des provisions de portefeuille constituées au titre des prêts non souverains.
- Inversement, si tous les prêts non souverains étaient déclassés de trois « crans » ou notes détaillées selon le barème de la Banque évaluant la probabilité de défaillance, cela se traduirait par une charge imputée au compte de résultat de 826 millions d'euros (2013 : 977 millions) liée aux provisions pour prêts non souverains.

## Délai de survenance de pertes

- Des provisions sont constituées pour dépréciation non identifiée afin de refléter les pertes qui découlent d'événements existants mais non identifiés à la date de l'état de situation financière et qui surviendront dans un délai de 12 mois à compter de cette date. Si le délai de survenance de pertes était ramené à trois mois, cela entraînerait d'après les estimations une diminution des provisions de portefeuille portées au compte de résultat d'environ 388 millions d'euros (2013 : 313 millions). Les réserves pour pertes sur prêts dans les capitaux propres augmenteraient d'un montant équivalent, la modification du délai de survenance n'ayant pas d'incidence sur l'estimation globale de la perte pour le portefeuille.

## Taux applicables à la probabilité de défaillance

- Afin de déterminer la probabilité de défaillance pour chaque notation du risque, la pondération relative appliquée aux données extérieures et aux données propres à la Banque est révisée tous les ans. Conformément à la méthodologie générale de provisionnement pour 2014, une pondération de 50 % est respectivement appliquée aux données propres à la Banque et aux données extérieures, conformément à la méthodologie utilisée l'année précédente. Si la pondération appliquée aux données propres à la Banque était modifiée de 10 points de pourcentage, les provisions de portefeuille varieraient de +/- 60 millions d'euros (2013 : 46 millions).

## Taux de pertes en cas de défaillance

- Une modification de 10 points des taux de pertes en cas de défaillance entraînerait une variation des provisions de portefeuille de l'ordre de +/- 83 millions d'euros (2013 : 65 millions).
- En ce qui concerne les provisions individualisées, une augmentation ou une diminution de 10 points des taux de pertes en cas de défaillance se traduirait par une variation de l'ordre de +/- 117 millions d'euros (2013 : 65 millions)

## Notation des prêts souverains

- Les provisions de portefeuille constituées au titre de la dépréciation non identifiée des investissements sous forme de prêts souverains étaient, au 31 décembre 2014, de 40 millions d'euros (2013 : 18 millions). Si tous les prêts souverains étaient déclassés de trois « crans » ou notes détaillées selon le barème de la Banque évaluant la probabilité de défaillance, cela se traduirait par une charge totale imputée au compte de résultat de 77 millions d'euros. De même, si tous les prêts souverains étaient revalorisés, cela se traduirait par une reprise de provision de 32 millions d'euros dans le compte de résultat. En 2013, ces variations n'auraient pas eu d'impact significatif sur le niveau des provisions constituées au titre des risques souverains, et par conséquent sur le compte de résultat.

La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les provisions pour dépréciation des investissements sous forme de prêts sont examinées annuellement pour réduire les écarts entre les estimations des pertes et les pertes effectives.

---

# Gestion des risques

---

## Risques financiers

---

### Gouvernance en matière de risques

Les questions de risque concernant la Banque dans son ensemble, et les politiques et procédures afférentes, relèvent de la compétence du Comité de gestion des risques. Ce comité, qui doit rendre compte directement au Président, est chargé de superviser tous les aspects liés aux portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie dans tous les secteurs et tous les pays. Il prodigue des conseils sur les politiques, les initiatives et les contrôles mis en œuvre en matière de gestion des risques. Il a la responsabilité en outre d'approuver les propositions de nouveaux produits soumises par les Opérations bancaires. Le comité se compose de hauts responsables de la Banque, représentant notamment les Départements de la gestion des risques, de la finance et des opérations bancaires, ainsi que le Bureau des affaires juridiques.

Le Comité de gestion des risques est présidé par la Vice-Présidente et Directrice de la gestion des risques, qui a la responsabilité, en dernier recours et à titre indépendant, de l'identification, de l'évaluation, du suivi et de l'atténuation de tous les risques auxquels la Banque s'expose. La Vice-Présidente et Directrice de la gestion des risques assume la responsabilité générale de l'élaboration de la stratégie de gestion des risques.

Le Responsable du Département de la gestion des risques rend compte directement à la Vice-Présidente et Directrice de la gestion des risques. Il est responsable du bon fonctionnement du département. La Gestion des risques fournit une évaluation indépendante des risques associés à chaque investissement ou prêt entrepris par la Banque et assure un suivi permanent du portefeuille, afin de contrôler les risques encourus du début à la fin des investissements et des prêts. Il élabore et actualise la politique de gestion des risques, pour faciliter l'action des Opérations bancaires, et sensibilise l'ensemble des collaborateurs de la Banque aux enjeux de la gestion des risques.

Le Département de la gestion des risques est guidé par sa mission, qui consiste à :

- garantir aux parties prenantes que les décisions en matière de risques au sein de la Banque sont pondérées et conformes aux limites convenues en termes de prise de risque, et que des procédures de contrôle rigoureuses sont mises en place et appliquées ; et
- soutenir la stratégie commerciale de la Banque, notamment en cherchant à maximiser l'impact sur la transition par des conseils efficaces et efficaces en matière de gestion des risques, une démarche critique et des prises de décision.

### Les risques en 2015

Les principaux risques actuels et naissants identifiés par la Banque sont résumés ci-dessous. S'ils venaient à se concrétiser, ces risques pourraient affecter la capacité de la Banque d'assurer la mission qui est la sienne, et entraîneraient une nette détérioration de son portefeuille. Ces risques, qui font par conséquent l'objet d'un suivi étroit de la part de la Direction, permettent de comprendre l'évolution du profil de risques et des expositions de la Banque.

- Une poursuite du conflit dans l'est de l'Ukraine, ses répercussions directes sur les performances économiques du pays et sur les relations transfrontalières, ainsi que sur la disponibilité de capitaux ou la possibilité d'y accéder, pour réaliser de futurs investissements.
- Une période prolongée de faiblesse des prix des produits de base, entraînant une dégradation des performances économiques et des finances publiques dans plusieurs pays producteurs de pétrole et d'autres produits de base, notamment en Russie, au Kazakhstan, en Azerbaïdjan et en Mongolie, avec des conséquences pour les membres de la Communauté des États indépendants qui ont des relations étroites avec la Russie et en dépendent fortement, du fait des rapatriement de fonds et/ou des exportations.
- Une persistance des tensions géopolitiques régionales, avec notamment un isolement accru de la Russie, l'impact des sanctions internationales sur son économie et des relations politiques plus antagonistes entre la Russie et les États-Unis/l'Union européenne (UE). Les effets conjugués des sanctions et de la baisse des prix du pétrole affectent d'ores et déjà les perspectives de croissance de la Russie. Ils ont provoqué une forte dépréciation du rouble et peuvent continuer de remettre en cause la qualité des investissements réalisés par la Banque dans ce pays sous forme de prêts et de prises de participation.
- Une reprise atone et le risque de stagnation prolongée dans la zone euro, susceptibles d'entraîner une baisse de la demande d'exportations depuis la région dans laquelle la Banque investit, en particulier en Europe centrale et en Europe du Sud-Est.
- Une incertitude persistante concernant l'adéquation des fonds propres du secteur bancaire européen et les conditions de recapitalisation interne applicables aux créanciers, avec le risque qui en découle d'un arrêt ou d'un ralentissement des activités de prêt dans la région où la Banque investit.

La mission de la Banque l'expose, dans le cadre des activités des Opérations bancaires et de la Trésorerie, à des risques financiers, principalement des risques de crédit, de marché, opérationnels et de liquidité.

---

## A. Risque de crédit

---

Le risque de crédit est la perte que peut subir un portefeuille, soit en raison du défaut d'une contrepartie, soit du fait de la détérioration de sa note de crédit. La Banque surveille également le risque de concentration, dû à l'allocation d'une part trop importante du portefeuille à un pays, un secteur d'activité ou un débiteur, ou bien à un certain type d'instrument ou d'opération.

La BERD est exposée au risque de crédit aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie parce qu'un emprunteur ou une contrepartie peut faire défaut ou parce que la valeur des placements de la Banque peut se déprécier. L'exposition maximale au risque de crédit correspondant aux instruments financiers est représentée dans l'état de situation financière, en tenant compte des engagements non utilisés liés aux prêts et des garanties (voir Note annexe 27).

Des précisions sur les garanties et autres formes d'atténuation des risques sont données ci-après dans les sections respectives concernant les Opérations bancaires et la Trésorerie.

### Risque de crédit des Opérations bancaires : gestion

#### Principes et procédures de base

Le Conseil d'administration de la Banque approuve un document d'analyse des opérations de crédit exposant les procédures d'approbation, de gestion et d'examen de ces risques. Le Comité d'audit procède périodiquement à un examen de ces procédures, qui est ensuite soumis au Conseil pour approbation.

#### Projets spécifiques

Le Comité des opérations, qui est sous la conduite du Premier Vice-Président en charge des opérations bancaires et réunit les principaux responsables de la Banque, y compris la Vice-Présidente et Directrice de la gestion des risques et le Responsable du Département de la gestion des risques, étudie tous les projets du Département des opérations bancaires avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Un certain nombre de dispositifs concernant des projets de moindre envergure sont examinés par le Comité d'investissement dans les petites entreprises ou par la Direction, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés et sous la supervision du Comité des opérations. La procédure d'approbation des projets vise à garantir le respect des critères de la Banque en matière de bonne gestion bancaire, d'impact sur la transition et de complémentarité. Le Comité des opérations approuve, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil via le Comité exécutif, des projets entrant dans le cadre d'opérations types définies par le Conseil. Il est également chargé d'agréer les modifications majeures pouvant affecter les opérations en cours.

Le Comité des prises de participation tient lieu de comité de gouvernance pour le portefeuille de participations et le Comité d'analyse du portefeuille obligataire supervise les investissements obligataires des Opérations bancaires. Ces deux comités doivent rendre compte au Comité des opérations.

Le Département de la gestion des risques réalise des analyses de toutes ses expositions au sein de son portefeuille des Opérations bancaires. Dans le cadre de chacune de ces analyses, le Département de la gestion des risques détermine si le profil des risques de l'opération a changé, recommande des mesures d'atténuation des risques et confirme ou ajuste la note de risque. Il évalue également la juste valeur des titres de participation.

#### Examen du portefeuille

Le Département de la gestion des risques présente chaque trimestre un rapport sur l'évolution du portefeuille dans son ensemble au Comité d'audit du Conseil d'administration. Ce rapport résume les principaux facteurs qui influent sur le portefeuille, et analyse et commente les tendances qui se dégagent au sein du portefeuille et de divers portefeuilles secondaires. Il rend compte également du respect de l'ensemble des limites de risque fixées pour le portefeuille, en expliquant notamment tout dépassement.

#### Système interne de notation de la BERD

##### *Probabilité de défaut*

La Banque attribue une note interne de risque à toutes les contreparties (emprunteurs, entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation, garants, contreparties d'option de vente et entités souveraines) représentées au sein des portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie. Les notes de risque reflètent la vigueur financière de la contrepartie et prennent en considération tout soutien implicite, par exemple de la part d'un actionnaire important. Les notes s'appliquant aux entités souveraines tiennent compte de celles accordées par les agences de notation externes. Pour les projets présentant un risque souverain, la note générale est la même que la note souveraine. Pour les opérations non souveraines, les notes de probabilité de défaut sont habituellement plafonnées par la note souveraine, sauf si la Banque a recours à un garant extérieur au pays, qui peut être doté d'une meilleure note que la note souveraine locale.

Le tableau ci-après montre l'échelle de notation interne de la Banque, qui va de 1,0 (le risque le plus faible) à 8,0 (le risque le plus élevé), concernant la probabilité de défaut et ses correspondances avec la notation externe de Standard & Poor's (S&P). Les références à la notation des risques dans le présent rapport renvoient à la notation de la probabilité de défaut, sauf mention contraire.

Catégorie de notation du risque selon la BERD	Note de risque appliquée par la BERD	Équivalent en notation externe	Qualification de la catégorie	Catégorie plus générale
1	1,0	AAA	Excellent	
2	1,7	AA+	Très solide	Catégorie investissement
	2,0	AA		
3	2,3/2,5	AA-	Solide	
	2,7	A+		
	3,0	A		
	3,3	A-		
4	3,7	BBB+	Bon	
	4,0	BBB		
	4,3	BBB-		
5	4,7	BB+	Assez bon	Catégorie de risque 5
	5,0	BB		
	5,3	BB-		
6	5,7	B+	Faible	Catégorie de risque 6
	6,0	B		
	6,3	B-		
7	6,7	CCC+	Attention particulière	Catégorie spéciale
	7,0	CCC		
	7,3	CCC-/CC/C		
8	8,0	D	Pertes attendues/ Actif déprécié	

#### *Pertes en cas de défaut*

La Banque note également les taux de pertes en cas de défaut sur une échelle de 0 % à 100 % selon le rang du produit dans lequel la Banque a investi, la juridiction et le secteur de l'opération.

#### Provisions pour défaut

##### *Définition de l'actif déprécié*

Un actif est considéré comme déprécié, soit lorsque l'emprunteur a un arriéré de paiement de plus de 90 jours vis-à-vis d'un créancier important, soit lorsque la Banque considère peu probable que la contrepartie paie ses obligations de crédit en totalité, sans que la Banque ait à recourir à des actions telles que la réalisation de la sûreté (si elle en détient).

##### *Méthodologie de provisionnement*

Une provision particulière est réalisée pour tous les actifs dépréciés comptabilisés sur la base du coût amorti. La provision correspond au montant de la perte représentée par la dépréciation, c'est-à-dire à la différence entre le montant dû par le client et le montant de ce qui devrait finalement être recouvré. Ce dernier montant est égal à la valeur des rentrées de trésorerie attendues, actualisée en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine.

##### *Provisions de portefeuille générales*

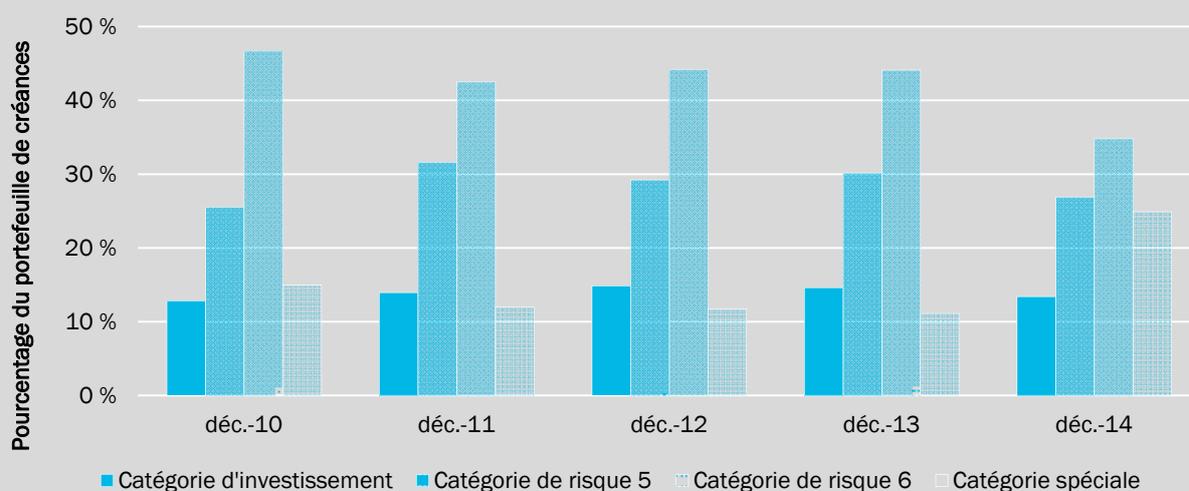
Au sein du portefeuille actif, des provisions sont constituées pour refléter les pertes encourues mais non identifiées à la date de l'état de situation financière. Leurs montants se fondent sur les taux de pertes en cas de défaut associés aux notes de probabilité de défaut attribuées à chaque opération, sur les paramètres de pertes en cas de défaut dépendant du rang du produit et de la juridiction, ainsi que sur l'exposition aux risques de défaillance. Cette exposition est calculée à partir de l'encours des actifs d'exploitation et des décaissements prévus de montants approuvés mais n'ayant pas encore été décaissés entre le moment de la dépréciation et celui où un prêt est identifié comme étant déprécié.

#### **Risque de crédit des Opérations bancaires : résultats 2014**

Le risque total lié aux prêts des Opérations bancaires (actifs d'exploitation après ajustement pour variation de la juste valeur mais avant provisionnement) a augmenté au cours de l'exercice, atteignant 20,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014, contre 19,7 milliards au 31 décembre 2013. Le montant total du portefeuille de prêts signés des Opérations bancaires et des garanties a progressé, s'établissant à 30,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014, contre 29,2 milliards au 31 décembre 2013.

Le profil moyen du portefeuille en termes de crédit s'est dégradé en 2014, avec une aggravation de la note de probabilité de défaut moyenne pondérée, qui a atteint 5,8 (2013 : 5,6). Les actifs de la catégorie spéciale (associés à un risque noté de 6,7 à 8,0) ont augmenté, passant de 11,1 % à 24,9 % et, à présent, ils s'établissent en valeur absolue à 7,7 milliards d'euros (2013 : 3,3 milliards). Ce résultat reflète essentiellement la détérioration, à la fin de 2014, du contexte politique et économique dans certains pays où la Banque investit, et notamment l'Ukraine et la Russie.

### Risque de crédit au sein du portefeuille détenu par la Banque en 2014



Les actifs dépréciés<sup>19</sup> représentent un faible volume à prendre en compte dans la note moyenne des risques associés au portefeuille. Ils s'établissent à 1,2 milliard d'euros à la fin de 2014, soit 5,6 % des actifs d'exploitation (2013 : 663 millions, soit 3,3 %). Les prêts en difficulté restructurés<sup>20</sup> ont aussi représenté un faible volume, soit 568 millions d'euros supplémentaires, ce qui correspond à 2,7 % des actifs d'exploitation à la fin de 2014. En termes nets, les passages en pertes et profits se sont inscrits à 76 millions d'euros en 2014. Cela porte le total des passages en pertes et profits, en termes nets, à 137 millions d'euros sur les cinq dernières années. Généralement, les passages en pertes et profits sont relativement peu nombreux, car la Banque tire parti de ses importantes disponibilités et de sa capitalisation pour faire face aux prêts en difficulté.

Les provisions spécifiques ont sensiblement augmenté en 2014, reflétant la dégradation du contexte macro-financier dans certains pays où la Banque investit, en particulier en Ukraine, dégradation qui a, par voie de conséquence, affecté la qualité du portefeuille détenu par la Banque. Cette situation s'est également traduite par une hausse des passages en pertes et profits en 2014.

<sup>19</sup> On parle d'actifs dépréciés : soit lorsque l'emprunteur a un arriéré de paiement de plus de 90 jours vis-à-vis d'un créancier important ; soit lorsque la Banque considère peu probable que la contrepartie paie ses obligations de crédit en totalité, sans que la Banque ait à recourir à des actions telles que la réalisation de la sûreté (si elle en détient). Parmi les actifs dépréciés figurent les prêts dépréciés sur la base du coût amorti représentant 1,2 milliard d'euros (2013 : 655 millions) et les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net pour un coût initial de 14 millions d'euros (2013 : 8 millions).

<sup>20</sup> Définis comme des prêts dont l'une des principales conditions a été modifiée du fait des difficultés financières de l'emprunteur et qui seraient devenus, à défaut de telles modifications, des prêts dépréciés.

	2014	2013
	En millions d'euros	En millions d'euros
<b>Variation des actifs dépréciés<sup>21</sup></b>		
Solde d'ouverture	663	676
Remboursements	(141)	(174)
Passages en pertes et profits	(76)	(12)
Nouveaux actifs dépréciés	679	193
Autres variations	58	(20)
Solde final	1 183	663

	2014	2013
	En millions d'euros	En millions d'euros
<b>Variation des provisions spécifiques<sup>22</sup></b>		
Solde d'ouverture	382	280
Risques couverts par provision	58 %	41 %
Provisions spécifiques nouvelles/augmentées	368	178
Reprise de provisions – remboursements	(19)	(31)
Reprise de provisions – restructurations	(25)	(4)
Reprise de provisions – passages en pertes et profits	(73)	(16)
Reprise de provisions – cessions de prêts	(16)	-
Fluctuations de change	27	(10)
Suppression de la décote <sup>23</sup>	(13)	(15)
Solde final	631	382
Risques couverts par provision	54 %	58 %

### Prêts sur la base du coût amorti

Les tableaux ci-après analysent les prêts réalisés par la Banque et les provisions pour dépréciation correspondantes constituées pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	Ni exigibles ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles mais non dépréciés En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En millions d'euros	Total %	Provisions globales pour dépréciation non identifiée En millions d'euros	Provisions individualisées pour dépréciation identifiée En millions d'euros	Total net de dépréciation En millions d'euros	Provisions pour
									dépréciation
2 : Très solide	88	-	-	88	0,4	-	-	88	-
3 : Solide	333	-	-	333	1,6	-	-	333	-
4 : Bon	2 764	-	-	2 764	13,6	(10)	-	2 754	0,4
5 : Assez bon	6 536	-	-	6 536	32,1	(24)	-	6 512	0,4
6 : Faible	6 473	42	-	6 515	32,0	(139)	-	6 376	2,1
7 : Attention particulière	2 940	13	-	2 953	14,5	(405)	-	2 548	13,7
8 : Pertes attendues/Actif déprécié <sup>24</sup>	-	-	1 169	1 169	5,8	-	(631)	538	54,0
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>19 134</b>	<b>55</b>	<b>1 169</b>	<b>20 358</b>	<b>100,0</b>	<b>(578)</b>	<b>(631)</b>	<b>19 149</b>	<b>-</b>

<sup>21</sup> Y compris les prêts à la juste valeur qui ne sont pas associés à des provisions spécifiques.

<sup>22</sup> Hors ajustement pour variation de la juste valeur des actifs dépréciés comptabilisés à la juste valeur.

<sup>23</sup> Réduction des provisions spécifiques après comptabilisation des produits d'intérêts.

<sup>24</sup> Le ratio de prêts dépréciés sur la base du coût amorti donné ici est fondé sur l'exposition figurant dans l'état de situation financière plutôt que sur les actifs d'exploitation. Le total des prêts dépréciés, y compris les prêts à la juste valeur, représentait 5,6 % des actifs d'exploitation.

Catégorie de notation du risque	Ni exigibles ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles mais non dépréciés En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En millions d'euros	Total %	Provisions globales pour dépréciation non identifiée	Provisions individualisées pour dépréciation identifiée	Total net de dépréciation En millions d'euros	Provisions pour dépréciation %
						En millions d'euros	En millions d'euros		
2 : Très solide	57	-	-	57	0,3	-	-	57	-
3 : Solide	503	-	-	503	2,6	-	-	503	-
4 : Bon	2 706	-	-	2 706	13,8	(6)	-	2 700	0,2
5 : Assez bon	6 240	-	-	6 240	32,1	(23)	-	6 217	0,4
6 : Faible	7 579	18	-	7 597	39,0	(174)	-	7 423	2,3
7 : Attention particulière	1 656	44	-	1 700	8,8	(232)	-	1 468	13,6
8 : Pertes attendues/Actif déprécié	-	-	655	655	3,4	-	(382)	273	58,3
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>18 741</b>	<b>62</b>	<b>655</b>	<b>19 458</b>	<b>100,0</b>	<b>(435)</b>	<b>(382)</b>	<b>18 641</b>	<b>-</b>

L'ensemble des prêts exigibles – mais n'étant pas jugés dépréciés – l'étaient depuis moins de 30 jours et s'élevaient à 55 millions d'euros (2013 : 62 millions, tous exigibles depuis moins de 30 jours).

Au 31 décembre 2014, la Banque avait mis en place, pour ses actifs d'exploitation sous forme de prêts, des mécanismes de sûreté à concurrence de 6,4 milliards d'euros. Elle bénéficiera également des garanties et des systèmes de partage des risques que procurent les Fonds spéciaux (voir Note annexe 31 : Parties liées), ce qui a permis un rehaussement du crédit d'environ 88 millions d'euros à la fin de l'année.

### Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Le tableau ci-après analyse les prêts de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du résultat net pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	Juste valeur 2014 En millions d'euros	Juste valeur 2013 En millions d'euros
5 : Assez bon	138	17
6 : Faible	66	123
7 : Attention particulière	131	83
8 : Pertes attendues/Actif déprécié	3	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>338</b>	<b>223</b>

### Engagements non utilisés concernant les prêts et garanties

Le tableau ci-après analyse les engagements non utilisés et les garanties de la Banque concernant les prêts pour chacune de ses notes de risque interne.

Catégorie de notation du risque	Engagements non utilisés concernant les prêts	Garanties	Engagements non utilisés concernant les prêts	Garanties
	2014	2014	2013	2013
	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros
2 : Très solide	53	-	-	-
3 : Solide	21	-	29	-
4 : Bon	843	-	953	13
5 : Assez bon	1 472	44	2 451	93
6 : Faible	3 790	270	4 700	486
7 : Attention particulière	2 923	309	657	30
8 : Pertes attendues/Actif déprécié	128	5	122	5
<b>Au 31 décembre</b>	<b>9 230</b>	<b>628</b>	<b>8 912</b>	<b>627</b>

La Banque pose généralement des conditions qui doivent être satisfaites avant de procéder à d'autres décaissements de prêts. En outre, pour les projets notés 8, il est peu probable que les engagements soient versés sans assurances supplémentaires d'une future amélioration de la qualité du crédit.

## Risque de crédit des Opérations bancaires : concentration

### Concentration par pays

Le tableau ci-après présente les principaux risques de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable par pays. La Banque présente généralement une bonne diversification par pays, hormis sa concentration en Ukraine et en Russie, qui correspondent respectivement à 12,5 % et 16,9 % des prêts utilisés (voir le tableau ci-après) et, respectivement, à 15,0 % et 13,1 % de l'ensemble des prêts de la Banque, y compris non utilisés. Cependant, le modèle opérationnel de la Banque ayant par nature une orientation régionale, certains groupes de pays où opère la Banque sont fortement corrélés.

	Prêts 2014 En millions d'euros	Engagements non utilisés concernant les prêts et garanties 2014 En millions d'euros	Total 2014 En millions d'euros	Prêts 2013 En millions d'euros	Engagements non utilisés concernant les prêts et garanties 2013 En millions d'euros	Total 2013 En millions d'euros
Albanie	267	211	478	264	139	403
Arménie	203	70	273	198	47	245
Azerbaïdjan	489	332	821	332	303	635
Bélarus	479	100	579	336	134	470
Bosnie-Herzégovine	588	264	852	565	376	941
Bulgarie	756	114	870	861	182	1 043
Croatie	766	192	958	725	188	913
Égypte	166	535	701	56	93	149
Estonie	40	24	64	16	15	31
Ex-République Yougoslave de Macédoine	254	500	754	179	373	552
Géorgie	324	226	550	351	122	473
Hongrie	288	60	348	333	176	509
Jordanie	101	179	280	49	81	130
Kazakhstan	1 164	532	1 696	895	453	1 348
Kosovo	19	42	61	20	12	32
Lettonie	74	43	117	59	66	125
Lituanie	59	-	59	124	11	135
Maroc	233	113	346	77	76	153
Moldova	147	260	407	158	213	371
Mongolie	370	183	553	339	105	444
Monténégro	164	169	333	150	174	324
Ouzbékistan	30	-	30	37	-	37
Pologne	1 405	468	1 873	1 044	722	1 766
République kirghize	156	98	254	136	81	217
République slovaque	417	53	470	428	36	464
République tchèque	26	-	26	19	-	19
Roumanie	1 345	523	1 868	1 564	706	2 270
Russie	3 497	507	4 004	4 255	1 365	5 620
Serbie	1 012	1 065	2 077	1 114	1 016	2 130
Slovénie	168	-	168	163	-	163
Tadjikistan	50	116	166	40	63	103
Tunisie	96	71	167	10	60	70
Turkménistan	38	4	42	28	10	38
Turquie	2 911	802	3 713	2 392	430	2 822
Ukraine	2 594	2 002	4 596	2 364	1 711	4 075
<b>Au 31 décembre</b>	<b>20 696</b>	<b>9 858</b>	<b>30 554</b>	<b>19 681</b>	<b>9 539</b>	<b>29 220</b>

## Concentration par secteur

Le tableau ci-après présente les principales expositions au risque de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable en fonction du secteur du projet. Le portefeuille est dans l'ensemble bien diversifié, avec une importante concentration sectorielle pour les dépôts et crédits (bancaires).

	Engagements non utilisés concernant les prêts et garanties			Engagements non utilisés concernant les prêts et garanties		
	Prêts 2014 En millions d'euros	2014 En millions d'euros	Total 2014 En millions d'euros	Prêts 2013 En millions d'euros	2013 En millions d'euros	Total 2013 En millions d'euros
Agro-industries	2 181	435	2 616	2 136	663	2 799
Dépôts et crédits (bancaires)	4 942	1 120	6 062	5 161	1 022	6 183
Technologies de l'information et des communications	230	31	261	348	24	372
Assurances, retraites, fonds communs de placement	58	1	59	33	3	36
Financement par crédit-bail	332	134	466	341	107	448
Industrie manufacturière et services	2 375	341	2 716	2 515	252	2 767
Infrastructures municipales et environnementales	1 093	1 036	2 129	1 079	1 031	2 110
Ressources naturelles	1 498	486	1 984	973	894	1 867
Crédits (non bancaires)	462	8	470	433	10	443
Électricité et énergie	2 439	1 040	3 479	2 113	1 416	3 529
Immobilier et tourisme	370	199	569	354	171	525
Transport	1 796	532	2 328	1 394	391	1 785
Non souverains	17 776	5 363	23 139	16 880	5 984	22 864
Souverains	2 920	4 495	7 415	2 801	3 555	6 356
<b>Au 31 décembre</b>	<b>20 696</b>	<b>9 858</b>	<b>30 554</b>	<b>19 681</b>	<b>9 539</b>	<b>29 220</b>

## Concentration par contrepartie

L'exposition maximale (après transfert des risques) à un groupe économique non souverain était de 647 millions d'euros fin 2014. En ce qui concerne l'exposition aux contreparties non souveraines des Opérations bancaires, la Banque a fixé un plafond nominal qui correspond à 4, 6 ou 8 % de son capital économique disponible et s'applique en fonction de la note attribuée au débiteur final, ainsi que des limites pour les débiteurs plus sensibles aux risques, définies en termes de ratio entre le capital économique requis et le capital économique disponible.

## Risque de crédit de la Trésorerie : gestion

Le Conseil d'administration approuve un document portant sur la trésorerie et la gestion des risques associés, qui définit les limites de risque acceptables dans les activités de financement, de gestion des avoirs en espèces, de gestion de bilan et d'investissement de la Banque. C'est en application de ce document que le Conseil d'administration délègue d'une part au Vice-Président et Directeur financier le pouvoir de gérer, et d'autre part à la Vice-Présidente et Directrice de la gestion des risques le pouvoir d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer les risques financiers encourus par la Trésorerie. Les deux Vice-Présidents interprètent conjointement le document et signalent au Conseil d'administration tout problème majeur d'interprétation. Le Comité de la politique financière et des opérations examine chaque année le document et soumet ses conclusions au Conseil d'administration pour approbation. Ce document traite, d'une part, de tous les aspects des opérations du Département de la Trésorerie qui comportent des risques financiers et, d'autre part, des activités que mène le Département de la gestion des risques pour identifier, mesurer, gérer et atténuer ces risques. En outre, des directives de trésorerie et de gestion des risques associés ont été approuvées sur les procédures de prise de risques et de gestion des risques à suivre par la Trésorerie.

Les contreparties et les investissements admissibles de la Trésorerie sont normalement notés de 1,0 à 3,3 (ce qui correspond à peu près aux notes de AAA à A- de S&P), à l'exception des contreparties approuvées pour les opérations en monnaie locale dans les pays où la BERD investit. De telles opérations aident la Banque à accorder des financements en monnaie locale à des clients du Département des opérations bancaires et à développer les marchés financiers locaux. Lorsque la solvabilité d'un émetteur ou d'une contrepartie se détériore au point de passer sous la norme d'acceptabilité des nouveaux risques, les Départements de la gestion des risques et de la Trésorerie recommandent conjointement de prendre des mesures qu'ils soumettent à l'approbation de la Vice-Présidente et Directrice de la gestion des risques et du Vice-président et Directeur financier. Toute décision de conserver des risques non acceptables est signalée au Comité d'audit.

Le document portant sur la trésorerie et la gestion des risques associés précise la note minimale et l'échéance maximale envisageables par type de contrepartie autorisée, tandis que les directives de trésorerie et de gestion des risques associés indiquent des plafonds à l'exposition maximale admissible en fonction de la note. Le barème de notation interne de crédit est le même que celui utilisé pour les risques liés aux Opérations bancaires. Pour chaque contrepartie, le plafond de crédit autorisé par le Département de la gestion des risques peut être inférieur et/ou l'échéance autorisée peut être réduite, en fonction de l'évolution attendue de sa note de crédit à moyen terme, ou de considérations sectorielles. Les plafonds s'appliquent aux différents produits de trésorerie éligibles de la contrepartie en question, l'évaluation de ces expositions étant corrigée des risques. Toutes les lignes de crédit liées aux contreparties et aux investissements sont suivies et révisées au moins chaque année par le Département de la gestion des risques.

Pour mesurer les risques de crédit du portefeuille de la Trésorerie, la Banque utilise une technique de simulation de Monte-Carlo qui fournit, avec un indice de confiance élevé et pour chaque contrepartie, les risques maximaux (en pratique, eVaR à 95 %) <sup>25</sup> et leur évolution dans le temps. Cette mesure concerne tous les types de transactions et se fonde, pour chaque contrepartie, sur l'échéance de transaction la plus éloignée. Les risques futurs potentiels (RFP) sont calculés et contrôlés chaque jour par rapport à des limites autorisées, les exceptions étant soumises pour approbation au niveau hiérarchique pertinent.

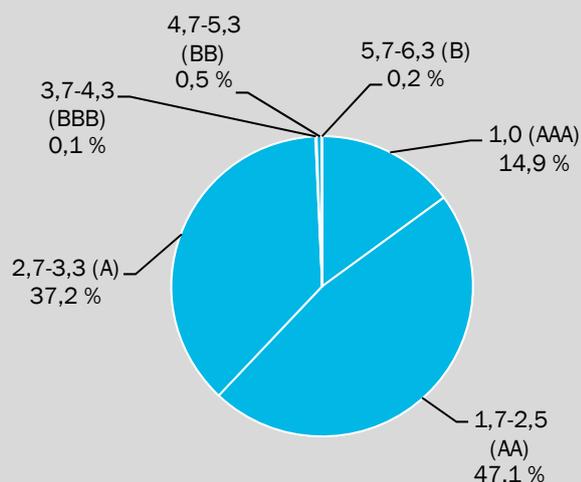
Les techniques d'atténuation des risques (comme la compensation et la remise de garanties) et les instruments de transfert des risques réduisent le risque de crédit calculé. Par exemple, les annexes de soutien au crédit pour les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ramènent les RFP dans la limite des garanties escomptées.

### Risque de crédit de la Trésorerie : actifs liquides de trésorerie

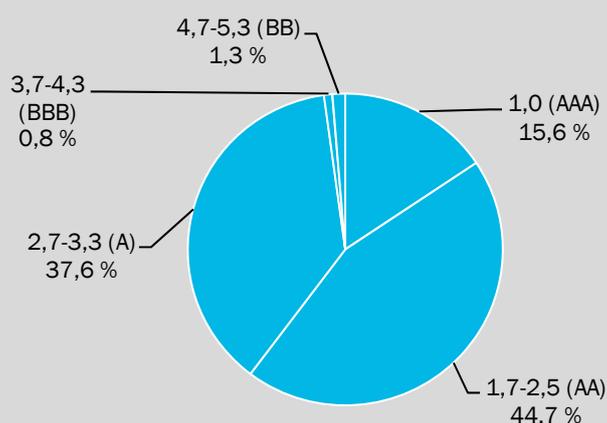
La valeur comptable des actifs liquides de la Trésorerie s'établissait à 22,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (2013 : 20,1 milliards) <sup>26</sup>.

La Trésorerie ayant continué d'investir dans des actifs souverains notés AAA et dans d'autres actifs très bien notés, ces actifs liquides affichaient une moyenne pondérée stable des notes de probabilité de défaut de 2,28 au 31 décembre 2014 (2013 : 2,31).

Qualité du crédit des actifs liquides de trésorerie<sup>27</sup>  
31 décembre 2014



Qualité du crédit des actifs liquides de trésorerie  
31 décembre 2013



<sup>25</sup> La valeur exposée au risque (VaR) est une estimation statistique de la perte maximale probable encourue, par suite de variations défavorables des principaux paramètres de risque en fonction d'un horizon de négociation à un jour et d'un niveau de confiance donné. L'eVaR est la perte moyenne escomptée au-delà de la valeur exposée au risque et donne une mesure plus précise de pertes potentielles importantes.

<sup>26</sup> Les actifs liquides de trésorerie sont constitués de créances sur les institutions de crédit, de titres de créances et de créances garanties.

<sup>27</sup> La faible part des actifs liquides de la Trésorerie assortis d'une note interne d'évaluation du risque inférieure à 3,3 est détenue exclusivement par des contreparties autorisées à mener des activités en monnaie locale dans les pays dans lesquels la Banque investit.

### Créances sur les institutions de crédit

Le tableau ci-après analyse les créances que possède la Banque sur les institutions de crédit pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
1-3 : Excellent à solide	10 580	7 073
4 : Bon	-	-
5-6 : Assez bon à faible	32	193
7-8 : Attention particulière à pertes attendues/actif déprécié	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>10 612</b>	<b>7 266</b>

Au 31 décembre 2014, il n'existait aucune créance sur les institutions de crédit qui soit exigible ou dépréciée (2013 : néant).

### Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du résultat net pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
1-3 : Excellent à solide	11	4
4 : Bon	18	88
5-6 : Assez bon à faible	77	47
7-8 : Attention particulière à pertes attendues/actif déprécié	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>106</b>	<b>139</b>

Aucun titre de créance désigné à la juste valeur n'était exigible en 2014 (2013 : néant).

### Titres de créance sur la base du coût amorti

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque sur la base du coût amorti pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
1-3 : Excellent à solide	11 653	12 292
4 : Bon	12	83
5-6 : Assez bon à faible	23	23
7-8 : Attention particulière à pertes attendues/actif déprécié	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>11 688</b>	<b>12 398</b>

Aucun titre de créance sur la base du coût amorti n'était exigible en 2014 (2013 : néant).

### Créances garanties

Les créances garanties, soit 57 millions d'euros (2013 : 247 millions), étaient classées dans la catégorie interne de notation des risques 1-3 : excellent à solide, aucune d'elles n'étant exigible ou douteuse (2013 : néant).

### Risques futurs potentiels de la Trésorerie

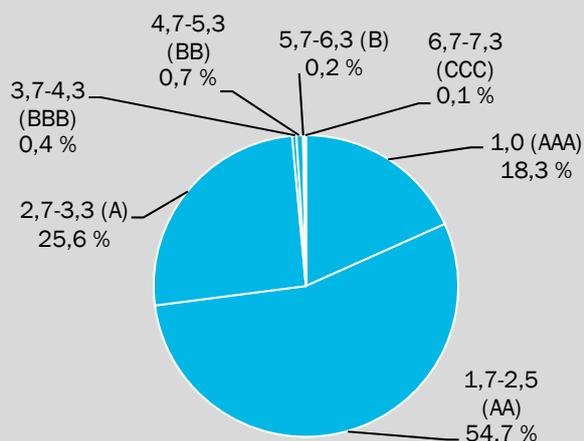
Outre les actifs liquides, les risques futurs potentiels (RFP) des opérations de la Trésorerie prennent en compte des produits tels que les swaps négociés sur le marché de gré à gré ou les contrats à terme de gré à gré. Le calcul des RFP permet de déterminer le risque futur pendant toute la durée de la transaction ou, dans le cas de portefeuilles de créances garanties, pendant les périodes de dénouement correspondantes. Cette démarche est particulièrement importante dans le cas des opérations de mise/prise en pension et des produits de couverture, tels que les swaps négociés sur le marché de gré à gré ou les contrats à terme de gré à gré. Le calcul des RFP permet de réduire l'exposition aux contreparties par des mesures classiques d'atténuation, comme les opérations de compensation et de nantissement. Le Département de la gestion des risques peut ainsi avoir au jour le jour une vision globale de l'exposition de l'ensemble des produits de la Trésorerie (y compris les actifs liquides), par rapport au plafond fixé pour chaque contrepartie.

Les RFP des opérations de la Trésorerie s'élevaient à 18,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (2013 : 17,6 milliards).

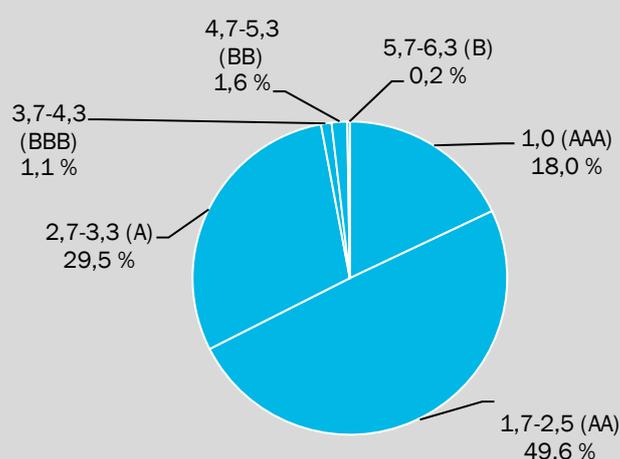
En 2014, le Département de la trésorerie a continué de maintenir en moyenne un faible risque de crédit, en investissant des liquidités dans des actifs souverains notés AAA et dans d'autres actifs très bien notés. Il en a résulté, pour le portefeuille de la Trésorerie, une légère amélioration de la moyenne pondérée des notes de probabilité de défaut, qui était à 2,17 au 31 décembre 2014 (2013 : 2,23).

Une très faible part des expositions de la Trésorerie est inférieure à la catégorie investissement<sup>28</sup>, soit 1,0 % au 31 décembre 2014 (2013 : 1,9 %). Ces expositions se composent du petit volant de liquidités en monnaie locale détenu par des contreparties des pays dans lesquels la Banque investit et de plusieurs obligations du secteur financier.

Qualité de crédit des RPF de trésorerie<sup>29</sup>  
31 décembre 2014



Qualité de crédit des RPF de trésorerie  
31 décembre 2013



Le portefeuille de la Trésorerie ne contenait pas d'actifs dépréciés au 31 décembre 2014 (2013 : néant).

#### Instruments dérivés

La Banque se sert d'instruments dérivés à différentes fins au sein du portefeuille des Opérations bancaires et dans le cadre des activités de la Trésorerie. Dans le portefeuille des Opérations bancaires, des contrats d'option sont négociés à titre privé avec des promoteurs tiers pour offrir à la Banque des possibilités de désengagement concernant bon nombre de ses titres de participation non cotés. Ce portefeuille a aussi une composante restreinte de swaps conclus avec des clients pour couvrir leurs risques de marché ou pour faciliter un financement en monnaie forte. Les Opérations bancaires détiennent en outre quelques swaps de devises entièrement couverts, conclus avec des clients pour les aider à gérer leurs risques de marché. Dans le cadre des activités de la Trésorerie, le recours à des instruments dérivés négociés en bourse ou sur le marché de gré à gré a essentiellement pour but de couvrir les risques de taux d'intérêt et de change découlant de l'ensemble des activités de la Banque. L'analyse des tendances du marché, dont les instruments dérivés sont l'expression, entre également dans le cadre des activités de la Trésorerie, tandis que les transactions par lesquelles la Banque se refinance sur les marchés financiers font généralement l'objet de swaps à taux variable avec des dérivés.

Les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent de tous les autres instruments dont la valeur dépend des mêmes facteurs de risques sous-jacents, le tout étant soumis à des limites globales en termes de risques de marché et de crédit, ainsi qu'à des tests de résistance. En outre, la Banque se soucie tout particulièrement des risques propres à l'utilisation des dérivés, par exemple en surveillant la volatilité des options, le risque de différentiel de taux concernant les swaps et le risque de base pour les contrats à terme.

Le tableau ci-après indique la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés que la Banque détenait au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

<sup>28</sup> Soit celles notées BB+/Ba1/BB+ ou moins.

<sup>29</sup> La faible part des actifs de la Trésorerie assortis d'une note interne d'évaluation du risque inférieure à 3,3 est détenue exclusivement par des contreparties autorisées à mener des activités en monnaie locale dans les pays dans lesquels la Banque investit.

	Actifs 2014 En millions d'euros	Passifs 2014 En millions d'euros	Total 2014 En millions d'euros	Actifs 2013 En millions d'euros	Passifs 2013 En millions d'euros	Total 2013 En millions d'euros
<b>Dérivés du portefeuille non désignés comme couverture</b>						
<b>Devises de gré à gré</b>						
Swaps de devises	904	(70)	834	224	(38)	186
Opérations en devises au comptant et à terme	379	(80)	299	109	(119)	(10)
	1 283	(150)	1 133	333	(157)	176
<b>Produits de taux d'intérêt de gré à gré</b>						
Swaps de taux d'intérêt	76	(209)	(133)	101	(103)	(2)
<b>Produits de crédits de gré à gré</b>						
Contrats d'échange sur risque de défaillance (CDS)	-	-	-	-	(1)	(1)
<b>Instruments dérivés des Opérations bancaires</b>						
Juste valeur des dérivés sur actions détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	506	(81)	425	315	(97)	218
<b>Total des dérivés du portefeuille non désignés comme couverture et des dérivés des Opérations bancaires</b>	<b>1 865</b>	<b>(440)</b>	<b>1 425</b>	<b>749</b>	<b>(358)</b>	<b>391</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>						
<b>Dérivés désignés comme couverture en juste valeur</b>						
Swaps de taux d'intérêt	1 548	(330)	1 218	1 077	(426)	651
Swaps de devises	1 565	(1 471)	94	1 259	(1 494)	(235)
Dérivés intégrés <sup>30</sup>	-	(189)	(189)	5	(197)	(192)
	3 113	(1 990)	1 123	2 341	(2 117)	224
<b>Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>						
Contrats de change à terme sur devises	-	-	-	4	-	4
<b>Total dérivés détenus pour couverture</b>	<b>3 113</b>	<b>(1 990)</b>	<b>1 123</b>	<b>2 345</b>	<b>(2 117)</b>	<b>228</b>
<b>Total dérivés au 31 décembre</b>	<b>4 978</b>	<b>(2 430)</b>	<b>2 548</b>	<b>3 094</b>	<b>(2 475)</b>	<b>619</b>

Le tableau ci-après analyse les actifs financiers dérivés de la Banque pour chacune de ses catégories internes de notation des risques.

Catégorie de notation du risque	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
1-3 : Excellent à solide	4 513	2 898
4 : Bon	116	70
5-6 : Assez bon à faible	297	113
7-8 : Attention particulière à pertes attendues/actif déprécié	52	13
<b>Au 31 décembre</b>	<b>4 978</b>	<b>3 094</b>

Aucun actif financier dérivé n'était exigible en 2014 (2013 : néant).

<sup>30</sup> Lorsqu'un passif financier comptabilisé sur la base du coût amorti comporte un dérivé intégré d'une nature économique différente de celle de l'instrument hôte et que ce passif ne peut faire l'objet d'une comptabilité de couverture, ce dérivé intégré est scindé et évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Tous les dérivés ainsi scindés par la Banque sont intégrés dans les « Dettes représentées par un titre ».

Afin de gérer les risques de crédit liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés<sup>31</sup>, la Banque a pour principe d'approuver individuellement, à l'avance, chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si cette dernière remplit les conditions requises en termes de solvabilité et d'éligibilité. Des limites concernant les instruments dérivés sont intégrées dans les limites générales appliquées aux contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne s'effectuent généralement qu'avec les contreparties les plus solvables, qui bénéficient au minimum de l'équivalent en interne de la note « A ». En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à atténuer les risques de crédit associés aux instruments dérivés de gré à gré, en négociant les documents juridiques appropriés avec les contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré font l'objet d'un accord-cadre et d'une annexe de soutien au crédit. Ces accords prévoient une compensation lors de la liquidation des positions et la fourniture d'une sûreté par la contrepartie lorsque le niveau de risque encouru par la Banque franchit un certain seuil, qui est généralement fonction de la note de risque de la contrepartie.

La Banque a également élargi le champ d'application des techniques d'atténuation des risques en documentant un nombre aussi grand que possible d'instruments traités avec une contrepartie donnée en vertu d'un seul accord-cadre et d'une seule annexe de soutien au crédit, notamment concernant les opérations de change. Elle recourt en outre à des clauses de désengagement en cas de dégradation de la note de crédit et, pour les opérations anciennes, à des clauses de rupture unilatérales. De même, elle met, par le biais d'accords-cadres, l'accent sur l'atténuation des risques concernant les opérations de mise et de prise en pension et les opérations similaires.

### Garanties

La Banque atténue le risque de crédit en demandant des garanties contre les risques de contrepartie sur instruments dérivés.

Le risque de contrepartie, pour ce qui est de garantir le risque de crédit, ne concerne que les contreparties vis-à-vis desquelles la Banque est confrontée à un risque positif net global. Au 31 décembre 2014, ce risque s'élevait à 3,1 milliards d'euros (2013 : 1,4 milliard). Dans ce contexte, la Banque a pris des garanties pour un montant de 2,8 milliards d'euros (2013 : 1,3 milliard), ramenant le risque de crédit net à 0,3 milliard d'euros (2013 : 0,1 milliard).

Lorsque la Banque emprunte ou achète des titres à condition de s'engager à les revendre (accord de prise en pension) mais n'acquiert pas le risque et les rendements associés à la propriété, les opérations sont considérées comme des prêts garantis. Les titres ne sont pas inscrits dans l'état de situation financière et sont détenus comme garanties.

Le tableau ci-après montre la juste valeur des garanties détenues qu'il est permis de vendre ou de renantir en l'absence de défaillance. Parmi les garanties vendues ou renanties figurent les garanties rétrocedées par le biais d'emprunts obligataires. Dans tous les cas, la Banque a l'obligation de restituer des titres équivalents.

	Garanties détenues 2014 En millions d'euros	Vendues/ renanties 2014 En millions d'euros	Garanties détenues 2013 En millions d'euros	Vendues/ renanties 2013 En millions d'euros
<b>Garanties par dépôt de titres</b>				
Instruments financiers dérivés				
Titres d'emprunt d'État bien notés	1 393	-	854	-
Monétaires	1 434	1 434	478	478
Opérations de prise et de mise en pension	4 293	-	3 088	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>7 120</b>	<b>1 434</b>	<b>4 420</b>	<b>478</b>

Le terme « créances garanties » qui figure dans l'état de situation financière de la Banque est utilisé pour décrire la substance économique des opérations qui englobent cette catégorie. Ces opérations consistent à acheter un actif financier tout en concluant un swap de rendement total par lequel les risques et les rendements associés à la propriété de l'actif sont retransférés vers l'entité qui vend l'actif. À des fins de comptabilité, par conséquent, la substance économique de ces opérations est une forme de prêt garanti. Cependant, comme les actifs sont légalement détenus par la Banque, ils ne représentent pas une garantie aux fins de l'information ci-dessus. Au 31 décembre 2014, la Banque détenait 0,1 milliard d'euros (2013 : 0,2 milliard) de créances garanties.

Le tableau ci-après indique les montants communiqués correspondant aux instruments dérivés qui font l'objet de mécanismes de compensation prévus dans un accord-cadre.

<sup>31</sup> Cela n'inclut pas les options négociées qui sont associées à des titres de participation.

	Actifs comptabilisés en tant qu'instruments dérivés 2014 En millions d'euros	Passifs comptabilisés en tant qu'instruments dérivés 2014 En millions d'euros	Position nette 2014 En millions d'euros	Garanties détenues 2014 En millions d'euros
<b>Soumis à un accord-cadre prévoyant une compensation</b>				
Actifs nets correspondant à des instruments dérivés par contrepartie	3 604	(720)	2 884	2 819
Passifs nets correspondant à des instruments dérivés par contrepartie	838	(1 440)	(602)	8
	4 442	(2 160)	2 282	2 827
<b>Sans accord-cadre prévoyant une compensation</b>				
Autres instruments dérivés	30	-	30	-
Instruments dérivés intégrés	-	(189)	(189)	-
Dérivés sur actions	506	(81)	425	-
	536	(270)	266	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>4 978</b>	<b>(2 430)</b>	<b>2 548</b>	<b>2 827</b>

	Actifs comptabilisés en tant qu'instruments dérivés 2013 En millions d'euros	Passifs comptabilisés en tant qu'instruments dérivés 2013 En millions d'euros	Position nette 2013 En millions d'euros	Garanties détenues 2013 En millions d'euros
<b>Soumis à un accord-cadre prévoyant une compensation</b>				
Actifs nets correspondant à des instruments dérivés par contrepartie	2 073	(674)	1 399	1 314
Passifs nets correspondant à des instruments dérivés par contrepartie	693	(1 494)	(801)	18
	2 766	(2 168)	598	1 332
<b>Sans accord-cadre prévoyant une compensation</b>				
Autres instruments dérivés	8	(13)	(5)	-
Instruments dérivés intégrés	5	(197)	(192)	-
Dérivés sur actions	315	(97)	218	-
	328	(307)	21	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>3 094</b>	<b>(2 475)</b>	<b>619</b>	<b>1 332</b>

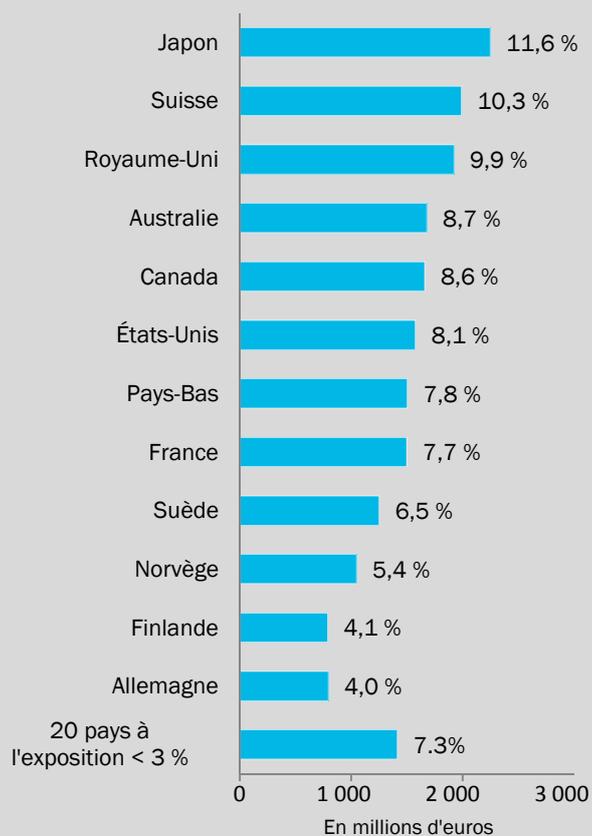
Les swaps de rendement total sont exclus des montants à la juste valeur des tableaux ci-dessus car ils sont comptabilisés en tant que créances garanties et non en tant qu'instruments dérivés autonomes. Le montant total des garanties remises par la contrepartie de ces swaps est, cependant, signalé plus haut car il concerne le risque net encouru par l'ensemble du portefeuille d'instruments dérivés avec cette contrepartie. Il n'y avait au 31 décembre 2014 aucune créance garantie détenue au titre de swaps de rendement total (2013 : 6 millions d'euros).

## Risque de crédit de la Trésorerie : concentration

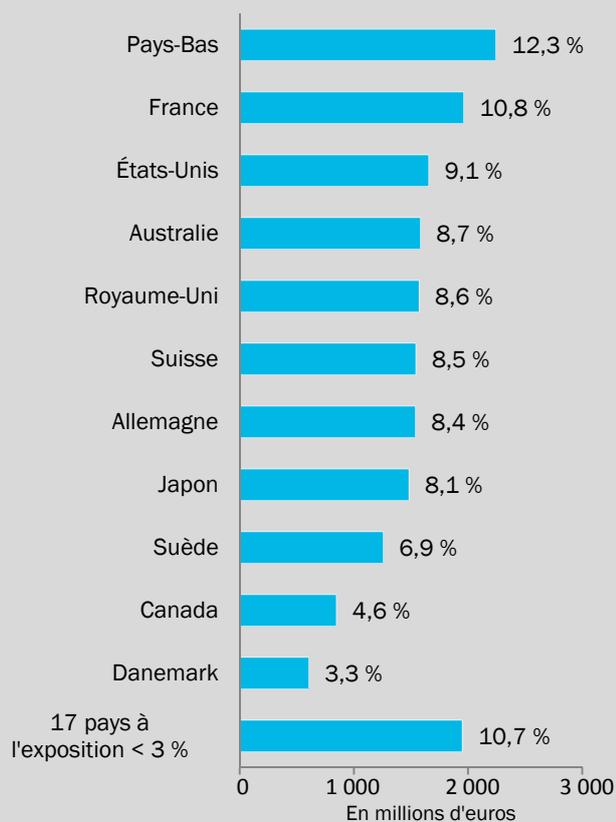
Concentration par pays

À la fin de 2014, le risque de crédit de la Trésorerie était réparti entre 32 pays.

Concentration du risque maximum de trésorerie par pays/région  
31 décembre 2014

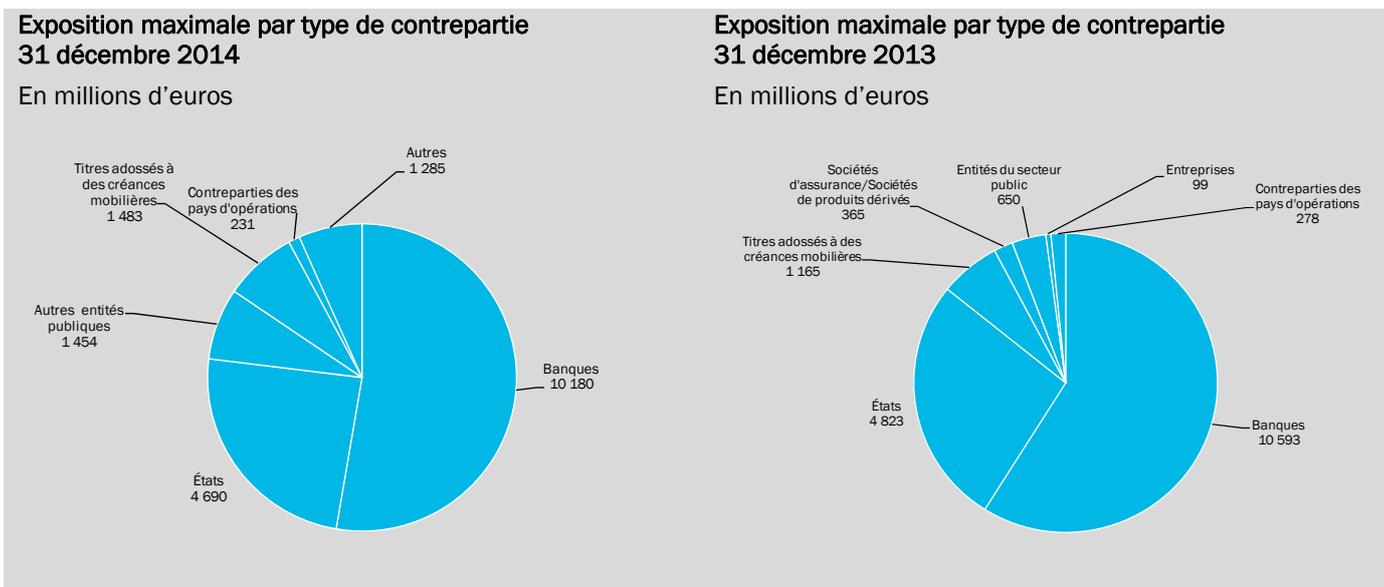


Concentration du risque maximum de trésorerie par pays/région  
31 décembre 2013



## Concentration par type de contrepartie

Dans son portefeuille de trésorerie, la BERD continue d'être fortement exposée aux banques, qui représentaient 53 % du risque maximal de portefeuille (2013 : 59 %). L'exposition directe au risque souverain<sup>32</sup> a légèrement diminué, à 24 % (2013 : 27 %), tandis que l'exposition aux contreparties dans les pays où la Banque investit a diminué de près de 1 %, en termes de RFP.



## B. Risque de marché

Le risque de marché est la perte potentielle qui peut résulter de mouvements défavorables des marchés. Les éléments constitutifs de ce risque sont : (i) le risque de taux d'intérêt, ii) le risque de change, iii) le risque sur actions et iv) le risque sur produits de base.

L'année a été marquée par une recrudescence de la volatilité des marchés financiers. Au quatrième trimestre, l'indicateur VIX de volatilité du marché d'actions<sup>33</sup> a atteint des niveaux qu'il n'avait plus connus depuis le premier semestre de 2012, en raison des craintes de déflation et de l'absence de croissance mondiale. Les taux d'intérêt (et les rendements obligataires) associés aux monnaies fortes sont restés à des niveaux historiquement bas, même si la volatilité des taux d'intérêt et des devises s'est accentuée au dernier trimestre de l'année. La volatilité de l'écart de taux de référence des swaps sur le couple rouble-dollar EU s'est par ailleurs très fortement accrue au dernier trimestre. Les marchés d'actions des pays dans lesquels la Banque investit ont subi une baisse sensible, au cours d'une année marquée par la crise en Ukraine, les sanctions contre la Russie et une contraction du prix du pétrole, qui est passé de plus de 110 dollars EU le baril à la fin du mois de juin à moins de 60 dollars EU à la fin de l'année.

### Risque de marché du portefeuille des Opérations bancaires

Le portefeuille de prêts du Département des opérations bancaires est financé de manière symétrique par la Trésorerie en termes de devises afin que, pour les prêts accordés dans des devises autres que l'euro, le risque de change soit couvert par la Trésorerie. De même, le risque de taux d'intérêt auquel le portefeuille de prêts des Opérations bancaires serait normalement exposé est pris en charge par l'intermédiaire du portefeuille de la Trésorerie. Il ne subsiste donc, dans le portefeuille de prêts des Opérations bancaires, qu'un risque résiduel minime de change ou de taux d'intérêt.

La principale exposition du portefeuille des Opérations bancaires au risque de marché tient à l'exposition des participations au risque de change et au risque sur actions, aucun des deux n'étant pris en compte dans les VaR (valeurs exposées au risque) traitées dans la section « Risque de marché du portefeuille de trésorerie ». Des informations supplémentaires concernant la sensibilité des participations de la Banque à certains facteurs figurent dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » plus loin dans le présent rapport.

La BERD envisage ses participations sur le long terme et accepte par conséquent l'instabilité qui peut affecter à court terme leur valeur du fait du risque de change et du risque sur actions.

<sup>32</sup> L'exposition indirecte – autrement dit quand la Banque détient sous forme de nantissements des titres d'emprunt d'État – n'est pas prise en compte.

<sup>33</sup> Indicateur de volatilité du marché financier du Chicago Board Options Exchange.

## Risque de change

En investissant dans des titres de participation libellés dans une devise autre que l'euro, la Banque s'expose à des risques de change. La valeur de ces investissements sous forme de participations peut donc être affectée favorablement ou défavorablement par les fluctuations des taux de change. Le tableau ci-après indique les devises auxquelles la Banque, par ce type d'investissements, était fortement exposée au 31 décembre 2014<sup>34</sup>. L'analyse de sensibilité résume l'impact total que pourrait avoir une fluctuation raisonnablement envisageable du taux de change par rapport à l'euro sur la juste valeur des participations et sur les résultats, toutes autres variables étant considérées comme constantes.

### Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Dollar des États-Unis	5,7	1 048	60
Euro	-	1 401	-
Kuna croate	1,0	377	4
Leu roumain	1,2	357	4
Zloty polonais	5,8	494	29
Rouble russe	16,4	663	109
Livre turque	11,0	197	22
Autres non euro	7,2	532	38
<b>Au 31 décembre 2014</b>	-	<b>5 069</b>	<b>266</b>

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Dollar des États-Unis	0,3	1 345	4
Euro	-	1 827	-
Kuna croate	0,7	506	3
Leu roumain	2,2	281	6
Rouble russe	2,1	1 317	27
Tengue kazakh	5,2	136	7
Zloty polonais	0,2	425	1
Autres non euro	1,2	653	7
<b>Au 31 décembre 2013</b>	-	<b>6 490</b>	<b>55</b>

La variation moyenne des taux de change pour la catégorie « Autres non euro » équivaut à la fluctuation moyenne pondérée des taux de change indiqués dans le même tableau.

<sup>34</sup> Ce tableau reflète la devise dans laquelle les actions sont libellées.

## Risque sur actions

Le risque sur actions est le risque d'être exposé à des variations défavorables des justes valeurs des participations, dues aux variations des indices boursiers et des cours des différentes actions. En ce qui concerne le risque sur actions, la Banque s'attend à ce que l'effet sur le résultat net évolue parallèlement aux indices boursiers, que les actions en portefeuille soient ou non cotées en bourse. Le tableau ci-après résume l'impact que pourrait avoir, sur le résultat net de la Banque, une variation raisonnablement envisageable des indices boursiers.

## Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

		Variation de l'indice de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	5,7	377	22
Kazakhstan	Indice KASE	11,7	134	16
Pologne	Indice WIG	14,8	528	78
Roumanie	Indice BET	15,6	367	57
Russie	Indice MICEX	10,9	1 128	123
Serbie	Indice BELEX15	11,3	100	11
Turquie	Indice XU100	27,9	242	68
Ukraine	Indice PFTS	38,2	74	28
Régional et autre	Moyenne pondérée	13,7	2 119	290
<b>Au 31 décembre 2014</b>		-	5 069	693

		Variation de l'indice de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	1,4	506	7
Géorgie	Indice BGAX	17,9	128	23
Kazakhstan	Indice KASE	4,8	167	8
Pologne	Indice WIG	15,8	698	110
Roumanie	Indice BET	20,9	304	63
Russie	Indice RTS	26,8	2 154	578
Serbie	Indice BELEX15	0,7	179	1
Ukraine	Indice PFTS	13,6	149	20
Régional et autre	Moyenne pondérée	18,9	2 205	417
<b>Au 31 décembre 2013</b>		-	6 490	1 227

La variation moyenne des indices de référence pour la catégorie « Régional et autre » équivaut à la fluctuation moyenne pondérée des indices de référence des pays figurant dans le même tableau.

## Risque lié aux produits de base dans le portefeuille des Opérations bancaires

La Banque est exposée au risque lié aux produits de base, du fait de certains investissements et du fait de l'importance des produits de base dans plusieurs pays où elle investit. Le risque lié aux produits de base encouru par la Banque est relativement limité, l'exposition globale à l'extraction pétrolière et gazière, à l'extraction de minerais métalliques et à l'extraction houillère (et aux activités d'appui correspondantes) ne représentant que 3,7 % (2013 : 3,2 %) de l'ensemble du portefeuille des Opérations bancaires. Le risque potentiel global est cependant plus important, car plusieurs pays où la Banque investit, notamment la Russie, sont très dépendants des exportations d'hydrocarbures pour soutenir leur croissance économique, la demande intérieure et les recettes budgétaires. Une forte contraction prolongée des prix du pétrole aurait un impact négatif sur les sociétés de production et de transformation des hydrocarbures, ainsi que sur les États correspondants et les entreprises clientes qui dépendent de la demande intérieure. La Banque contrôle ce risque attentivement et réalise régulièrement des tests de résistance de son portefeuille à une baisse des prix du pétrole.

## Risque de marché du portefeuille de la Trésorerie

L'exposition de la BERD au risque de marché tient au fait que les fluctuations des taux d'intérêt et de change sont susceptibles d'affecter ses positions de trésorerie. Ces risques sont centralisés et couverts par les services chargés de la gestion des actifs et des passifs au sein du Département de la trésorerie.

Quotidiennement, la Banque évalue son exposition au risque de marché et veille au respect des limites. Elle utilise un ensemble de limites fondées essentiellement sur l'eVaR<sup>35</sup> (perte moyenne escomptée au-delà de la valeur exposée au risque), calculée en fonction d'un modèle de simulation de type Monte-Carlo, et diverses autres mesures de risque. La limite globale de l'eVaR de la Banque est définie dans le document de trésorerie et de gestion des risques associés. Les risques de change sont en outre soumis à une sous-limite de l'eVaR particulière. Les limites elles-mêmes sont basses par rapport au capital de la Banque (moins de 0,1 % du capital en ce qui concerne l'eVaR correspondant au 95<sup>e</sup> centile pour un jour) et l'utilisation de la limite globale de l'eVaR s'est révélée rétrospectivement modérée (30 % en moyenne en 2014), atteignant 56 % uniquement en fin d'année, en raison de la flambée de volatilité de l'écart de taux de référence des swaps de devises concernant le rouble<sup>36</sup>.

La VaR (valeur exposée au risque) et l'eVaR restent des indicateurs limités par leur approche rétrospective, dans la mesure où les événements survenus sur le marché par le passé ne sont pas nécessairement un parfait moyen de prédire des scénarios à venir. De ce fait, un certain nombre d'autres indicateurs de risque sont utilisés afin de compléter les données relatives à la VaR et à l'eVaR par des chiffres obtenus à partir d'autres hypothèses et fondés sur un ensemble de sensibilités aux facteurs de risque. L'objectif est également de ne pas négliger des risques importants en se concentrant sur une catégorie particulière d'indicateurs de risque. Le risque de change et les divers types de risques liés aux taux d'intérêt, qu'il s'agisse de risques simples ou d'options, sont contrôlés par des mesures de sensibilité appliquées séparément à chaque monnaie et à chaque type d'option. En outre, divers tests de résistance sont réalisés quotidiennement. Ils comportent principalement les opérations suivantes :

- test de résistance appliqué au portefeuille d'options en cas de fluctuations globales importantes du prix de la valeur sous-jacente et de la volatilité ;
- analyse distincte, pour chaque monnaie, de l'impact qu'ont, sur le compte de résultat, des modifications prononcées du niveau ou de la forme de la courbe de rendement ; et
- tests de résistance pour l'ensemble du portefeuille de la Trésorerie, à partir de scénarios rétrospectifs.

## Risque de taux d'intérêt et de change

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue du fait des variations des taux d'intérêt du marché. La durée pendant laquelle un intérêt est associé à un instrument financier indique dans quelle mesure cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt.

Le risque lié aux taux d'intérêt est géré en adossant de manière synthétique le profil des taux d'intérêt de l'actif et du passif, principalement par le biais d'instruments dérivés de gré à gré ou cotés en bourse utilisés à des fins de couverture.

La mesure du risque de taux d'intérêt de la Banque est complétée par des techniques d'analyse du marché reconnues, dont la VaR, le risque lié à la marge (hors crédit) et le risque de volatilité, qui font fréquemment l'objet de rapports de la Direction. La méthodologie de la VaR considère la courbe de swap de 3 mois comme le principal facteur de risque de taux d'intérêt et les autres facteurs comme des facteurs de risque de l'écart de base (écart entre le Libor à 3 mois et le taux de décote, écarts de base entre les taux Libor à 6 mois et à 3 mois et écarts de swaps d'actifs sur la dette publique). La VaR cumulée du portefeuille de trésorerie de la Banque, y compris les risques d'écart de taux mentionnés précédemment, calculée pour un niveau de confiance de 99 % à un horizon de dix jours de négociation, était de 25 millions d'euros au 31 décembre 2014 (31 décembre 2013 : 10,6 millions). La forte augmentation de la VaR totale en décembre 2014 est due en grande partie à l'accroissement de la volatilité de l'écart de taux de référence des swaps sur le couple rouble-dollar EU. La Trésorerie est exposée aux variations de l'écart, dans la mesure où elle a recours aux swaps de devises pour les financements en roubles. Au cours de l'exercice, la VaR moyenne s'est établie à 13,3 millions d'euros, pour des valeurs minimale et maximale de 10 millions et 25 millions d'euros, largement dans la limite de la VaR totale pour la Trésorerie.

La contribution spécifique du risque de change à la VaR globale atteignait 0,4 million d'euros en fin d'exercice (2013 : 0,2 million). Comme lors des exercices précédents, cette contribution a été faible tout au long de l'exercice 2014 et n'a jamais dépassé 2 millions d'euros (2013 : 1 million). Les taux d'intérêt ont continué de représenter l'essentiel des risques de marché de la Trésorerie, le risque de base en constituant la principale composante. L'exposition liée aux options de taux est restée limitée tout au long de l'année, la VaR sur les options s'élevant à seulement 1,2 million d'euros en fin d'exercice (2013 : 0,4 million), avec un niveau maximal de 4,5 millions d'euros en juin (2013 : 2,6 millions en septembre).

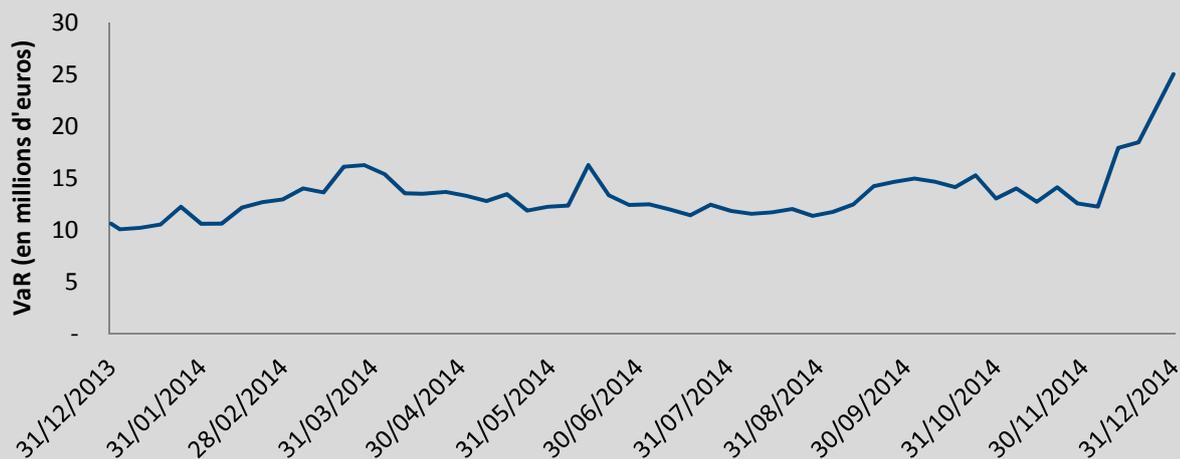
Par ailleurs, il n'y avait à la fin de l'exercice aucune couverture active du budget en livre sterling, associée aux fluctuations de la parité euro/livre sterling. Toutefois, la VaR, calculée de façon autonome, était en moyenne de 5 millions d'euros en 2014 (fin 2013 : 10 millions).

<sup>35</sup> L'eVaR est définie comme la perte moyenne au-delà d'un certain seuil (par exemple 95 %) qui pourrait être encourue à la suite de variations défavorables des taux d'intérêt et des taux de change. Les principales limites concernant le risque de marché au sein de la Banque se fondent sur un calcul de l'eVaR compte tenu d'un niveau de confiance de 95 % à un horizon de négociation d'un jour. Cependant, afin d'améliorer la comparabilité entre les institutions, les chiffres présentés dans le présent rapport financier sont fondés sur la VaR et ont été relevés pour correspondre à un niveau de confiance de 99 % à un horizon de négociation de 10 jours.

<sup>36</sup> D'autres mesures de l'eVaR sont également suivies, en particulier pour extraire de ses mesures globales les facteurs propres à certains marchés (eVaR marginale et sensibilité de la VaR). Pour le portefeuille d'options, des calculs particuliers de l'eVaR concernant les options sont également effectués afin de prendre en compte le comportement non linéaire de ces instruments.

## VaR totale

(10 jours de négociation, niveau de confiance de 99 %, ensemble de données correspondant à celles de la BRI)



## Risques sur actions

La Banque était directement exposée à un risque sur actions de 62 millions d'euros au 31 décembre 2014 du fait d'un investissement de la Trésorerie sous forme de participations (2013 : 63 millions d'euros). L'exposition indirecte au risque sur actions se produit sous la forme de structures liées qui sont négociées en back-to-back et ne présentent donc pas de risque direct.

## C. Risque opérationnel

Selon la définition de la Banque, les risques opérationnels sont tous les types d'expositions ne relevant pas des risques de crédit, de marché et de liquidité. En font partie les risques de pertes résultant de processus et de systèmes internes inadéquats ou défaillants, de facteurs humains ou d'éléments extérieurs, ainsi que le risque d'atteinte à la réputation de la Banque. On citera comme exemples :

- les erreurs ou défaillances qui touchent les systèmes d'appui aux transactions ;
- la planification insuffisante des mécanismes de reprise après sinistre ;
- les erreurs commises dans les formules mathématiques utilisées pour les modèles de tarification ou de couverture ;
- les erreurs commises dans le calcul de la juste valeur des transactions ;
- les atteintes portées au nom et à la réputation de la Banque, soit directement par des commentaires défavorables, soit indirectement ;
- les erreurs ou omissions commises dans le traitement et le règlement d'opérations, que ce soit au niveau de l'exécution, de l'engagement ou du règlement, ou du fait de documents juridiques erronés ;
- les erreurs commises dans la communication des résultats financiers ou les défaillances des systèmes de contrôle (par exemple, dépassements non identifiés des limites ou opérations non autorisées ou en marge des politiques adoptées) ;
- la dépendance à l'égard d'un nombre limité de membres clés du personnel, la formation inadaptée ou insuffisante du personnel ;
- les événements extérieurs.

La BERD s'efforce d'éviter les pertes importantes dues aux risques opérationnels. Lorsque des risques opérationnels importants sont identifiés (risques pouvant entraîner des pertes importantes s'ils ne sont pas réduits), des mesures d'atténuation et de contrôle appropriées sont prises après évaluation attentive du rapport risque encouru/bénéfice. Le maintien de la réputation de la Banque étant essentiel, ce risque réputationnel a donc été inclus dans la définition qu'elle donne du risque opérationnel. La BERD prend en toutes circonstances des mesures raisonnables et concrètes pour préserver sa réputation. La politique de la Banque en matière de risque opérationnel a été mise à jour en 2014, de même que les procédures d'évaluation et de signalement des incidents, qui ont diffusées à l'échelle de la BERD.

---

Parmi les politiques et les procédures que la Banque a mises en place pour se prémunir contre tous les principaux types de risques opérationnels, on citera avant tout les normes rigoureuses d'éthique professionnelle qu'elle applique, ainsi que son système de contrôle interne, d'équilibre et de séparation des pouvoirs. S'y ajoutent :

- les codes de conduite de la BERD ;
- les mécanismes de reprise après sinistre et de planification d'urgence ;
- la Politique d'information publique ;
- la Politique environnementale et sociale ;
- les procédures d'intégrité et de prudence applicables aux clients et aux projets, y compris des mesures contre le blanchiment de capitaux ;
- les procédures de signalement et d'enquête concernant des soupçons de manquements de la part du personnel ;
- les Principes et procédures de mise en application de la BERD ;
- un cadre de sécurité de l'information ;
- les politiques et règles de passation de marchés.

C'est à la Vice-Présidence chargée des risques qu'il revient de mettre au point le mécanisme de gestion du risque opérationnel et de suivre sa mise en œuvre. Le Département de la gestion des risques doit mettre en place le cadre et la structure d'ensemble qui aident les responsables à contrôler et à gérer le risque opérationnel au quotidien.

Le dispositif actuel de gestion du risque opérationnel de la BERD s'appuie sur une définition établie, la catégorisation de différents événements susceptibles d'entraîner des pertes afin d'évaluer l'exposition de la Banque aux risques opérationnels, un groupe d'indicateurs clés pour mesurer ces risques, l'identification des risques opérationnels spécifiques par un exercice annuel d'autoévaluation, la collecte des données relatives aux pertes internes, ainsi que l'apport de données concernant les pertes externes et l'utilisation de ces données.

Les différents départements de la Banque déterminent leur exposition au risque opérationnel et évaluent les procédures d'atténuation qui contribuent à la réduction du risque intrinsèque ou antérieur à la procédure. L'impact de chaque risque (intrinsèque et postérieur à la procédure) est évalué en fonction d'une échelle de valeur prédéfinie et en fonction de sa probabilité fondée sur une étude de fréquence. Les pertes ou incidents liés au risque opérationnel dont l'impact est supérieur à 5 000 euros doivent être signalés. La collecte de ces données vise principalement à améliorer les mécanismes de contrôle en prenant en compte le coût de renforcement des contrôles et les futures pertes potentielles perçues. La BERD est membre de Global Operational Risk Loss Database (GOLD), banque de données sur les pertes externes que les membres alimentent en fournissant des informations sur les incidents liés au risque opérationnel au-delà d'un seuil monétaire. Elle peut ainsi accéder à de nombreuses données dépassant le cadre de sa propre expérience et enrichir les analyses effectuées à partir des incidents internes signalés. La banque de données GOLD est gérée comme un consortium sans personnalité morale et à but non lucratif, constitué d'institutions de services financiers.

## D. Risque de liquidité

---

### Gestion du risque de liquidité

Les politiques de la Banque en matière de liquidités sont énoncées dans le document intitulé *Liquidity Policy Review*, qui est actualisé chaque année et approuvé par le Conseil d'administration. Ces politiques sont conçues pour permettre à la Banque de conserver un volant de liquidités prudent, compte tenu du contexte de risque dans lequel elle opère, et pour soutenir sa note de crédit AAA.

La politique de liquidités à moyen terme de la Banque repose sur deux piliers et s'inscrit sur une période de plusieurs années :

- les actifs liquides nets de la Trésorerie doivent représenter au moins 45 % de la projection des besoins nets de liquidités sur trois ans, la cible opérationnelle étant de 90 % ; et
- les actifs liquides bruts de la Trésorerie doivent représenter au moins 75 % du total des engagements non utilisés, plus une année de service de la dette, la cible opérationnelle étant de 100 %.

Pour déterminer ces ratios, tous les actifs gérés au sein du portefeuille de la Trésorerie sont considérés comme des actifs liquides, tandis que les actifs liquides « nets » de la Trésorerie correspondent aux actifs bruts de la Trésorerie nets des créances à court terme.<sup>37</sup> On entend par « une année de service de la dette » tous les paiements des intérêts et du principal d'une dette qui arrivent à échéance dans un délai d'un an ou bien qui pourrait faire l'objet d'une demande de remboursement durant cette même période.

Sur cette base, la Banque a dépassé les exigences minimales relatives à chaque ratio, tant au 31 décembre 2014 que de manière constante tout au long de l'exercice. La moyenne pondérée des échéances des actifs gérés par le Département de la trésorerie au 31 décembre 2014 s'établissait à 1,5 an (2013 : 1,2 an).

La politique de liquidité à court terme de la Banque repose sur les principes du ratio de liquidité à court terme (« *Liquidity Coverage Ratio* » - LCR) définis dans le cadre des réformes de Bâle III. Cette politique exige que le ratio des actifs liquides éligibles et des entrées de trésorerie prévues par rapport aux sorties de trésorerie à un horizon de 30 jours et à un horizon de 90 jours soit au minimum de 100 %. Ces ratios minimaux étaient dépassés au 31 décembre 2014 et l'avaient été constamment tout au long de l'année.

Outre les éléments précités, le Département de la trésorerie gère activement au quotidien la position de liquidité de la Banque.

---

<sup>37</sup> En ce qui concerne ce ratio, les créances à court terme sont des dettes dotées d'une échéance fixe ou optionnelle maximale d'un an au moment de l'acquisition – autrement dit, les créances qui ont une échéance résiduelle maximale d'un an n'en font pas partie.

La Banque a une longue expérience du financement sur les marchés de capitaux à travers son programme global d'émission de billets de trésorerie ou de titres de créance à moyen terme. En 2014, elle a levé 5,2 milliards d'euros d'emprunts à moyen ou à long terme assortis d'une échéance moyenne de 4,2 ans (2013 : 6,5 milliards d'euros et 5,1 ans). La Banque a continué de se voir attribuer la note AAA, assortie de perspectives stables, par les trois principales agences de notation durant le second semestre de 2014.

Les politiques de la Banque en matière de liquidités sont soumises à un examen indépendant par le Département de la gestion des risques et le Comité exécutif avant soumission au Conseil d'administration pour approbation.

Les chiffres représentant des flux de trésorerie non actualisés, ils ne concordent pas avec l'état de situation financière.

<b>Passif financier au 31 décembre 2014</b>	<b>Jusqu'à un mois En millions d'euros</b>	<b>De un à trois mois En millions d'euros</b>	<b>De trois mois à un an En millions d'euros</b>	<b>De un à trois ans En millions d'euros</b>	<b>Plus de trois ans En millions d'euros</b>	<b>Total En millions d'euros</b>
<b>Flux de trésorerie non dérivés</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	(2 403)	(133)	-	-	-	(2 536)
Dettes représentées par un titre	(2 031)	(779)	(5 902)	(13 564)	(16 596)	(38 872)
Autres éléments de passif financier	(6)	(15)	(96)	(39)	-	(156)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>(4 440)</b>	<b>(927)</b>	<b>(5 998)</b>	<b>(13 603)</b>	<b>(16 596)</b>	<b>(41 564)</b>
<b>Flux de trésorerie dérivés de transaction</b>						
Dérivés sur taux à règlement net	(6)	(8)	(50)	(56)	(99)	(219)
Dérivés sur taux à règlement brut - sortie	(335)	(100)	(554)	(1 185)	(289)	(2 463)
Dérivés sur taux à règlement brut - entrée	309	75	544	1 188	260	2 376
Dérivés sur devises - sortie	(57)	(510)	(502)	-	-	(1 069)
Dérivés sur devises - entrée	56	478	457	-	-	991
Instruments de crédit dérivés	-	-	-	(1)	-	(1)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>(33)</b>	<b>(65)</b>	<b>(105)</b>	<b>(54)</b>	<b>(128)</b>	<b>(385)</b>
<b>Flux de trésorerie dérivés de couverture</b>						
Dérivés sur taux à règlement net	(8)	1	(35)	(185)	(131)	(358)
Dérivés sur taux à règlement brut - sortie	(57)	(131)	(1 747)	(3 523)	(3 047)	(8 505)
Dérivés sur taux à règlement brut - entrée	68	160	1 532	2 903	2 755	7 418
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>(250)</b>	<b>(805)</b>	<b>(423)</b>	<b>(1 445)</b>
<b>Total passif financier au 31 décembre 2014</b>	<b>(4 470)</b>	<b>(962)</b>	<b>(6 353)</b>	<b>(14 462)</b>	<b>(17 147)</b>	<b>(43 394)</b>
<b>Autres instruments financiers</b>						
Engagements non utilisés						
Institutions financières	(2 654)	-	-	-	-	(2 654)
Institutions non financières	(8 877)	-	-	-	-	(8 877)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>(11 531)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(11 531)</b>

<b>Passif financier au 31 décembre 2013</b>	<b>Jusqu'à un mois En millions d'euros</b>	<b>De un à trois mois En millions d'euros</b>	<b>De trois mois à un an En millions d'euros</b>	<b>De un à trois ans En millions d'euros</b>	<b>Plus de trois ans En millions d'euros</b>	<b>Total En millions d'euros</b>
<b>Flux de trésorerie non dérivés</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	(1 526)	(19)	-	-	-	(1 545)
Dettes représentées par un titre	(1 040)	(1 177)	(6 066)	(8 566)	(16 612)	(33 461)
Autres éléments de passif financier	(2)	(4)	(97)	(65)	-	(168)
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>(2 568)</b>	<b>(1 200)</b>	<b>(6 163)</b>	<b>(8 631)</b>	<b>(16 612)</b>	<b>(35 174)</b>
<b>Flux de trésorerie dérivés de transaction</b>						
Dérivés sur taux à règlement net	(2)	(2)	(48)	(38)	(26)	(116)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(17)	(192)	(787)	(1 132)	(196)	(2 324)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	18	189	708	1 125	189	2 229
Dérivés sur devises – sortie	(3 011)	(1 643)	(745)	-	-	(5 399)
Dérivés sur devises – entrée	2 978	1 608	693	-	-	5 279
Instruments de crédit dérivés	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>(34)</b>	<b>(40)</b>	<b>(179)</b>	<b>(45)</b>	<b>(33)</b>	<b>(331)</b>
<b>Flux de trésorerie dérivés de couverture</b>						
Dérivés sur taux à règlement net	(28)	(2)	(62)	(134)	(151)	(377)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(296)	(241)	(1 699)	(2 740)	(4 566)	(9 542)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	275	255	1 604	2 224	4 113	8 471
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>(49)</b>	<b>12</b>	<b>(157)</b>	<b>(650)</b>	<b>(604)</b>	<b>(1 448)</b>
<b>Total passif financier au 31 décembre 2013</b>	<b>(2 651)</b>	<b>(1 228)</b>	<b>(6 499)</b>	<b>(9 326)</b>	<b>(17 249)</b>	<b>(36 953)</b>
<b>Autres instruments financiers</b>						
Engagements non utilisés						
Institutions financières	(2 330)	-	-	-	-	(2 330)
Institutions non financières	(9 104)	-	-	-	-	(9 104)
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>(11 434)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(11 434)</b>

---

## E. Gestion du capital

Le capital social autorisé de la Banque se situait initialement à 10 milliards d'euros. Par sa Résolution n° 59, adoptée le 15 avril 1996, le Conseil des gouverneurs a décidé de doubler ce capital, le portant à 20 milliards d'euros.

En application de l'article 5.3 de l'Accord portant création de la Banque, le Conseil des gouverneurs examine au maximum tous les cinq ans le capital social de la Banque. Lors de l'Assemblée annuelle de mai 2010, le Conseil des gouverneurs de la Banque a approuvé le quatrième Examen des ressources en capital (ERC 4) qui définit la stratégie de la Banque pour la période allant de 2011 à 2015. Il comporte une analyse de l'impact sur la transition et des activités opérationnelles de la Banque ; une évaluation des perspectives économiques et des défis de la transition dans la région ; l'élaboration de la stratégie de développement et la détermination des objectifs à moyen terme ; et une analyse détaillée des résultats financiers escomptés et de l'adéquation des fonds propres. Il ressort de cet examen que la Banque s'appuie sur une solide assise financière et qu'il est nécessaire de mener une politique financière prudente axée sur un provisionnement adéquat, des liquidités abondantes et une rentabilité à long terme.

En mai 2010, à l'issue de l'évaluation des exigences en termes de fonds propres dans le cadre de l'ERC 4, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation en deux étapes du capital social autorisé de la Banque : une hausse immédiate des actions libérées autorisées de 1 milliard d'euros (Résolution n° 126), et un relèvement des actions sujettes à appel autorisées de 9 milliards d'euros (Résolution n° 128), soit une augmentation cumulée du capital social autorisé de 10 milliards d'euros (le terme « deuxième augmentation de capital » y faisant référence collectivement). Cette augmentation du capital exigible est devenue effective le 20 avril 2011 quand les souscriptions ont été reçues pour au moins 50 % du capital exigible nouvellement autorisé. Les actions sujettes à appel peuvent faire l'objet d'un rachat conformément aux dispositions de la Résolution n° 128. Au 31 décembre 2014, une augmentation du capital exigible de 8,9 milliards d'euros avait été souscrite (2013 : 8,9 milliards).

La Banque n'a pas d'autres catégories de fonds propres.

La Banque utilise son capital conformément à ses statuts et à ses normes de politique financière. L'article 12 de l'Accord prévoit un ratio de financement de 1:1 et limite le montant total de l'encours des prêts, des participations et des garanties réalisés par la Banque dans les pays où elle investit au montant total du capital souscrit non déprécié de la Banque, des réserves et des excédents. Ce capital de base se compose du capital souscrit non déprécié, des réserves générales non soumises à restrictions, de la réserve pour pertes sur prêts, de la réserve spéciale et des ajustements afin de tenir compte, d'une part, des provisions générales et individualisées cumulées pour dépréciation de prêts concernant les expositions des Opérations bancaires et, d'autre part, des pertes latentes sur les prises de participations. Le capital de base à cette fin s'élevait, après les décisions d'affectation du revenu net de 2014, à 39,2 milliards d'euros<sup>38</sup> au 31 décembre 2014 (2013 : 38,7 milliards).

La Banque tient compte, pour le ratio de financement, des « actifs décaissés des Opérations bancaires » ou des « actifs d'exploitation ». Au 31 décembre 2014, le ratio de financement de la Banque s'établissait, en termes agrégés, à 69 % (2013 : 68 %). L'article 12 prévoit également que l'encours des prises de participation décaissées par la Banque ne doit à aucun moment dépasser le montant de son capital souscrit à libérer non déprécié, augmenté des excédents et de la réserve générale. Aucune limite d'utilisation du capital n'a été dépassée au cours de l'exercice (2013 : aucune).

La mesure de la marge réglementaire d'adéquation du capital de la Banque conformément au ratio de financement est complétée par une limite prudentielle de l'adéquation des fonds propres fondée sur les risques dans le cadre de sa politique relative au capital économique.

La Banque définit le capital économique requis comme les pertes éventuelles – attendues et inattendues – qu'elle peut encourir en tenant compte des probabilités correspondant à sa note de crédit AAA. Les principales catégories de risques évaluées dans le cadre du capital économique sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Le risque total est géré dans les limites du capital économique disponible, qui exclut le capital sujet à appel, tout en maintenant une marge de capital prudente.

L'un des objectifs principaux de la mise en œuvre de la politique relative au capital économique est de gérer le capital de la Banque dans le cadre d'une planification à moyen terme procurant une mesure cohérente de la marge d'adéquation du capital au fil du temps. La Banque entend ainsi pouvoir se dispenser d'appeler le capital souscrit sujet à appel et utiliser seulement le capital disponible pour absorber le risque, y compris le capital libéré, les réserves et les provisions. Le capital économique disponible géré par la Banque se compose du capital libéré, des réserves générales non soumises à restrictions, de la réserve pour pertes sur prêts, de la réserve spéciale, ainsi que des ajustements pour provisions générales cumulées pour dépréciation de prêts et pertes latentes sur les prises de participations, évalués en fin d'exercice. Après les décisions d'affectation du revenu net de 2014, ce capital s'établissait à 15,1 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (2013 : 14,9 milliards).

Au 31 décembre 2014, le ratio entre le capital économique requis et le capital économique disponible était de 80 % (2013 : 72 %), à comparer avec le seuil de 90 % défini pour ce ratio par la politique de la Banque. En vertu de cette politique, le capital de la Banque requis en fonction de l'évaluation du risque est géré conformément aux obligations de la BERD en matière de capital réglementaire.

L'approche prudente de la Banque concernant la gestion du capital se reflète dans les principaux indicateurs financiers présentés page 7. Au 31 décembre 2014, le ratio des fonds propres au total des actifs s'établissait à 27 % (2013 : 30 %) et le ratio des fonds propres aux actifs des Opérations bancaires était de 58 % (2013 : 59 %).

---

<sup>38</sup> Le capital de base inclut le capital souscrit (libéré et sujet à appel), les réserves et les bénéfices non distribués, ainsi que les provisions (ce capital étant comparé aux actifs d'exploitation avant provisions). Des déductions sont appliquées afin d'exclure les réserves de réévaluation liées aux actifs des Opérations bancaires (les actifs d'exploitation étant pris en compte à leur coût) et pour tenir compte des affectations du résultat net en dehors de celles concernant le FSI SEMED (les investissements correspondants étant inclus dans les actifs d'exploitation).

## F. Juste valeur des actifs et passifs financiers

### Classification et juste valeur des actifs et des passifs

	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
<b>Actifs financiers au 31 décembre 2014</b>		
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :</b>		
- Titres de créance	106	106
- Instruments financiers dérivés	4 978	4 978
- Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	338	338
- Portefeuille des Opérations bancaires : titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 069	5 069
- Portefeuille de la Trésorerie : titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	62	62
	10 553	10 553
<b>Actifs financiers sur la base du coût amorti :</b>		
- Créances sur les établissements de crédit	10 612	10 612
- Titres de créance	11 688	11 713
- Créances garanties	57	58
- Autres actifs financiers	345	345
- Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	19 149	20 153
	41 851	42 881
<b>Total</b>	<b>52 404</b>	<b>53 434</b>

	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
<b>Actifs financiers au 31 décembre 2013</b>		
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :</b>		
- Titres de créance	139	139
- Instruments financiers dérivés	3 094	3 094
- Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	223	223
- Portefeuille des Opérations bancaires : titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 490	6 490
- Portefeuille de la Trésorerie : titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	63	63
	10 009	10 009
<b>Actifs financiers sur la base du coût amorti :</b>		
- Créances sur les établissements de crédit	7 266	7 266
- Titres de créance	12 398	12 384
- Créances garanties	247	248
- Autres actifs financiers	314	314
- Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	18 641	19 504
	38 866	39 716
<b>Total</b>	<b>48 875</b>	<b>49 725</b>

	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
<b>Passifs financiers au 31 décembre 2014</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	(2 534)	(2 534)	(2 534)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(32 922)	(32 922)	(32 818)
Instruments financiers dérivés	(359)	(81)	(1 990)	-	(2 430)	(2 430)
Autres passifs financiers	-	-	-	(452)	(452)	(452)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(359)</b>	<b>(81)</b>	<b>(1 990)</b>	<b>(35 908)</b>	<b>(38 338)</b>	<b>(38 234)</b>

	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
<b>Passifs financiers au 31 décembre 2013</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	(1 543)	(1 543)	(1 543)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(29 659)	(29 659)	(29 506)
Instruments financiers dérivés	(261)	(97)	(2 117)	-	(2 475)	(2 475)
Autres passifs financiers	-	-	-	(405)	(405)	(405)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(261)</b>	<b>(97)</b>	<b>(2 117)</b>	<b>(31 607)</b>	<b>(34 082)</b>	<b>(33 929)</b>

L'IFRS 13 classe la juste valeur sur la base d'une hiérarchie des techniques d'évaluation qui comprend trois niveaux. Les classements sont déterminés en fonction du caractère observable ou non-observable des données utilisées pour évaluer la juste valeur. Ces données ont permis d'établir la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Ce niveau comprend les participations cotées en bourse.
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés de Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir, les prix), soit indirectement (à savoir, les éléments dérivant de prix). Ce niveau comprend les titres de créance et la plupart des produits dérivés. Font partie des sources de données les prix consultables sur les écrans d'agences d'information financière comme Reuters et Bloomberg, les cotations de courtiers et les données de marché observables comme les taux d'intérêt et les taux de change qui sont utilisées pour calculer les valorisations des produits dérivés.
- Niveau 3 – données relatives à des actifs ou passifs non fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau comprend les participations et les titres de créance ou produits dérivés pour lesquels toutes les données de marché ne sont pas observables.

Au 31 décembre 2014, l'état de situation financière de la Banque reflète en juste valeur toutes les catégories d'actifs et de passifs financiers, à l'exception des prêts sur la base du coût amorti.

La valeur estimée selon la méthode du coût amorti des instruments détenus sur la base du coût amorti en tant que créances sur les institutions de crédit, autres actifs financiers, montants dus à des institutions de crédit et autres passifs financiers est considérée comme étant approximativement équivalente à leur juste valeur, dans la mesure où il s'agit avant tout d'instruments simples et à court terme. Ces instruments sont classés « données de Niveau 2 », l'évaluation par la Banque de leur juste valeur étant fondée sur les valorisations observables sur les marchés d'actifs et de passifs similaires.

La valeur des titres de créance détenus sur la base du coût amorti est calculée à partir de données de Niveau 2. La base de leur juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principales techniques d'évaluation utilisées sont les cotations de courtiers et les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les techniques employées à l'appui de ces évaluations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

La valeur des créances garanties de la Banque est déterminée en utilisant les modèles d'actualisation des flux de trésorerie, donc en se fondant sur des données de Niveau 3.

Les prêts des Opérations bancaires, pour lesquels l'objectif opérationnel de la Banque est de conserver ces investissements afin de recueillir les flux de trésorerie contractuels, et dont les échéances contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie correspondant uniquement aux paiements du principal et des intérêts, sont comptabilisés sur la base du coût amorti. Pour

évaluer la juste valeur de ces prêts au Niveau 3, les flux de trésorerie ont été actualisés au taux d'intérêt en fin d'année applicable à chacun des prêts, et soumis à une nouvelle actualisation en fonction de la mesure interne du risque de crédit.

« Dettes représentées par un titre » s'entend des emprunts que la Banque a effectués en émettant des billets de trésorerie (2014 : 1 728 millions d'euros et 2013 : 2 920 millions) et des obligations (2014 : 31 194 millions d'euros et 2013 : 26 739 millions)<sup>39</sup>. La juste valeur des obligations émises par la Banque est calculée en utilisant les modèles d'actualisation des flux de trésorerie, donc à partir de données de Niveau 3. En raison de l'échéance courte des billets de trésorerie, le coût amorti est proche de la juste valeur. L'estimation de la juste valeur des billets de trésorerie émis par la Banque est fondée sur les valorisations observables sur les marchés d'actifs et de passifs similaires, c'est-à-dire sur des données de Niveau 2.

Le tableau ci-dessous présente les informations, au 31 décembre 2014, relatives aux actifs et passifs financiers de la Banque mesurés à la juste valeur. Les actifs et passifs financiers sont classés, dans leur intégralité, en se fondant sur le niveau de données le plus faible qui est significatif pour le calcul de la juste valeur.

	Au 31 décembre 2014			
	Niveau 1 En millions d'euros	Niveau 2 En millions d'euros	Niveau 3 En millions d'euros	Total En millions d'euros
Titres de créance	-	106	-	106
Instruments financiers dérivés	-	4 463	515	4 978
Prêts bancaires	-	-	338	338
Titres de participation (portefeuille des Opérations bancaires)	1 682	-	3 387	5 069
Titres de participation (portefeuille de la Trésorerie)	-	62	-	62
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>1 682</b>	<b>4 631</b>	<b>4 240</b>	<b>10 553</b>
Instruments financiers dérivés	-	(2 348)	(82)	(2 430)
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>(2 348)</b>	<b>(82)</b>	<b>(2 430)</b>

	Au 31 décembre 2013			
	Niveau 1 En millions d'euros	Niveau 2 En millions d'euros	Niveau 3 En millions d'euros	Total En millions d'euros
Titres de créance	-	139	-	139
Instruments financiers dérivés	-	2 774	320	3 094
Prêts bancaires	-	-	223	223
Titres de participation (portefeuille des Opérations bancaires)	1 308	-	5 182	6 490
Titres de participation (portefeuille de de la Trésorerie)	-	63	-	63
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>1 308</b>	<b>2 976</b>	<b>5 725</b>	<b>10 009</b>
Instruments financiers dérivés	-	(2 378)	(97)	(2 475)
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>(2 378)</b>	<b>(97)</b>	<b>(2 475)</b>

Il n'y a eu aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 en cours d'exercice.

<sup>39</sup> Montants corrigés à des fins de comptabilité de couverture, le cas échéant.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des justes valeurs des actifs et des passifs financiers de Niveau 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**Actifs et passifs financiers de Niveau 3 - Exercice clos le 31 décembre 2014**

	Titres de créance En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Prêts bancaires En millions d'euros	Participations bancaires En millions d'euros	Total des actifs En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Total des passifs En millions d'euros
Solde au 31 décembre 2013	-	320	223	5 182	5 725	(97)	(97)
Total des gains/(pertes) de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dans :							
Bénéfice net/(perte nette)	-	215	(58)	(1 047)	(890)	15	15
Achats/émissions	-	-	248	594	842	-	-
Ventes/règlements	-	(20)	(72)	(624)	(716)	-	-
Passages en pertes et profits	-	-	(3)	-	(3)	-	-
Exclusions de Niveau 3	-	-	-	(718)	(718)	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	-	515	338	3 387	4 240	(82)	(82)
<b>Total des gains/(pertes) de la période inclus dans le bénéfice net pour les actifs et passifs détenus au 31 décembre 2014</b>	-	305	(58)	(910)	(663)	(1)	(1)

**Actifs et passifs financiers de Niveau 3 - Exercice clos le 31 décembre 2013**

	Titres de créance En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Prêts bancaires En millions d'euros	Participations bancaires En millions d'euros	Total des actifs En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Total des passifs En millions d'euros
Solde au 31 décembre 2012	44	415	247	5 555	6 261	(60)	(60)
Total des gains/(pertes) de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dans :							
Bénéfice net/(perte nette)	4	(95)	(6)	95	(2)	(37)	(37)
Achats/émissions	-	-	67	446	513	-	-
Ventes/règlements	(48)	-	(85)	(714)	(847)	-	-
Exclusions de Niveau 3	-	-	-	(200)	(200)	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	-	320	223	5 182	5 725	(97)	(97)
<b>Total des gains/(pertes) de la période inclus dans le bénéfice net pour les actifs et passifs détenus au 31 décembre 2013</b>	-	85	(18)	124	191	(40)	(40)

Les inclusions et les exclusions de Niveau 3 pour les titres de participation des Opérations bancaires portent sur des investissements en provenance (ou à destination) d'un marché actif. Les inclusions et les exclusions de Niveau 3 concernant les instruments financiers dérivés dépendent de l'utilisation ou non, par le modèle servant à valoriser un instrument dérivé, de données de marché observables.

### Niveau 3 – analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers de Niveau 3 comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2014, les principaux modèles/techniques<sup>40</sup> de valorisation utilisés pour évaluer ces instruments et les estimations des augmentations ou diminutions de la juste valeur fondées sur des hypothèses alternatives raisonnablement possibles :

Principaux modèles/techniques de valorisation		Impact sur le résultat net en 2014		
		Valeur comptable En millions d'euros	Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Instruments financiers dérivés de trésorerie	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie (AFT)	8	-	(1)
Prêts bancaires	Modèles AFT et de valorisation des options	338	16	(16)
Participations bancaires et dérivés associés <sup>41</sup>	Multiples de VAN et multiples de l'EBITDA, modèles AFT, intérêt composé et modèles de valorisation des options	3 812	850	(554)
<b>Au 31 décembre</b>		<b>4 158</b>	<b>866</b>	<b>(571)</b>

Principaux modèles/techniques de valorisation		Impact sur le résultat net en 2013		
		Valeur comptable En millions d'euros	Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Instruments financiers dérivés de trésorerie	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie (AFT)	5	2	(2)
Prêts bancaires	Modèles AFT et de valorisation des options	223	9	(26)
Participations bancaires et dérivés associés	Multiples de VAN et multiples de l'EBITDA, modèles AFT, intérêt composé et modèles de valorisation des options	5 400	2 723	(1 078)
<b>Au 31 décembre</b>		<b>5 628</b>	<b>2 734</b>	<b>(1 106)</b>

### Titres de créance et instruments financiers dérivés de la Trésorerie

Les instruments dérivés de la Banque détenus dans le portefeuille de la Trésorerie sont valorisés au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie (AFT). Ces valorisations sont rapprochées, chaque jour, des déclarations des contreparties. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont donc été déterminées en se fondant sur la fourchette des divergences entre les valorisations de la Banque et celles des contreparties.

Les prix des titres de créance de la Banque sont calculés en utilisant les données fournies par des tiers proposant des services d'information financière, les écrans des agences d'information financière comme Bloomberg ou les cotations des courtiers.

### Prêts bancaires

Les prêts bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net se composent essentiellement de prêts convertibles ou de prêts comportant un élément de rendement fondé sur la performance. Les modèles/techniques utilisés pour déterminer la juste valeur de ces instruments sont des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles de valorisation des options. Les données prises en compte dans les modèles sont entre autres les taux d'intérêt, les marges de crédit de l'emprunteur et les cours des actions sous-jacentes. Des valorisations alternatives raisonnables ont été déterminées en fonction de la probabilité de défaillance de l'emprunteur.

<sup>40</sup> VAN = valeur d'actif net ; EBITDA = résultat avant intérêts, impôts et amortissements ; AFT = actualisation des flux de trésorerie.

<sup>41</sup> Aux participations bancaires sont généralement associées des instruments dérivés sous forme d'options de vente et/ou d'achat. En conséquence, toute variation de la valeur sous-jacente de la participation peut être compensée par la variation de la valeur de l'instrument dérivé. Les participations bancaires et les instruments dérivés associés ont donc été regroupés pour l'analyse de sensibilité.

---

## Titres de participation et instruments dérivés des Opérations bancaires

Le portefeuille de participations non cotées de la Banque comporte des participations directes, des dérivés actions et des fonds de capital-investissement. Les principaux modèles/principales techniques d'évaluation pour calculer la juste valeur de ces instruments financiers sont les multiples de VAN, les multiples de l'EBITDA et les modèles AFT.

Les multiples de VAN sont le plus souvent appliqués aux participations bancaires et aux fonds de capital-investissement. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont été déterminées en se fondant sur les fourchettes des multiples de VAN des valorisations obtenues pour les participations bancaires et en tenant compte de l'impact de l'ajustement de la décote appliquée aux fonds de capital-investissement. Concernant les investissements évalués au moyen des multiples de l'EBITDA et des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, des analyses de sensibilité ont été effectuées en déterminant des valorisations alternatives raisonnablement possibles à l'aide de méthodes se fondant sur les multiples du chiffre d'affaires, de l'EBITDA, du ratio cours-bénéfice (PER), et de méthodes spécifiques à un secteur comme les multiples fondés sur les capacités de production. Les opérations récentes au sein des différents secteurs, le cas échéant, ont également été examinées. En outre, pour une méthode donnée, des fourchettes de valorisations ont été établies en utilisant des multiples correspondant au quartile inférieur et au quartile supérieur. Pour les modèles d'actualisation des flux de trésorerie, l'analyse de sensibilité a été réalisée en modifiant certaines hypothèses (augmentation ou diminution du taux d'actualisation, par exemple).

# Notes annexes aux états financiers

## 1. Création de la Banque

### i Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Banque), qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 (l'Accord). Au 31 décembre 2014, 64 pays, ainsi que la Banque européenne d'investissement et l'Union européenne en étaient membres.

### ii Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque et de ses employés au Royaume-Uni sont confirmés et complétés dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque (l'Accord de siège). L'Accord de siège a été signé à Londres au début des activités de la Banque le 15 avril 1991.

## 2. Information sectorielle

Les activités de la Banque sont principalement les opérations bancaires et les opérations de trésorerie. Les premières sont des investissements réalisés dans des projets qui, conformément à l'Accord, visent à aider les pays dans lesquels la BERD investit à faire la transition vers une économie de marché tout en appliquant les principes d'une bonne gestion bancaire : ce sont principalement des prêts, des prises de participations et des garanties. Les secondes consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les réserves en devises de la Banque et les risques de change et, enfin, à aider les clients à gérer leur actif et leur passif.

Les informations relatives aux résultats financiers des opérations bancaires et de trésorerie sont préparées régulièrement et communiquées au principal décideur. À ce titre, les opérations bancaires et les opérations de trésorerie ont été répertoriées en tant que secteurs opérationnels.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels sont conformes aux normes régissant les informations internes qui doivent être communiquées au principal décideur. Le Président est le principal décideur opérationnel chargé de l'allocation des ressources et de l'évaluation des résultats des secteurs opérationnels.

### Résultats des secteurs opérationnels

Le Président évalue les résultats des secteurs opérationnels fondés sur le bénéfice net de l'exercice, dont le mode de calcul est conforme à celui utilisé pour les états financiers. L'information sectorielle fournie au Président concernant les secteurs opérationnels pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013 s'analyse comme suit :

	Opérations bancaires 2014 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2014 En millions d'euros	Total 2014 En millions d'euros	Opérations bancaires 2013 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2013 En millions d'euros	Total 2013 En millions d'euros
Intérêts perçus	1 043	109	1 152	998	99	1 097
Autres (coûts)/produits	(615)	11	(604)	510	95	605
<b>Total des produits sectoriels</b>	<b>428</b>	<b>120</b>	<b>548</b>	<b>1 508</b>	<b>194</b>	<b>1 702</b>
Moins intérêts et charges assimilées <sup>42</sup>	(299)	178	(121)	(278)	163	(115)
Charges nettes d'intérêts sur instruments dérivés	-	(199)	(199)	-	(162)	(162)
Affectation du rendement du capital	28	3	31	23	2	25
Moins frais administratifs	(309)	(20)	(329)	(300)	(19)	(319)
Moins dotation aux amortissements	(24)	(2)	(26)	(24)	(2)	(26)
<b>Résultats sectoriels avant provisions et couvertures</b>	<b>(176)</b>	<b>80</b>	<b>(96)</b>	<b>929</b>	<b>176</b>	<b>1 105</b>
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et des couvertures inefficaces	-	(34)	(34)	-	45	45
Provisions pour dépréciation de prêts et de garanties	(438)	-	(438)	(138)	-	(138)
<b>(Perte nette)/bénéfice net de l'exercice</b>	<b>(614)</b>	<b>46</b>	<b>(568)</b>	<b>791</b>	<b>221</b>	<b>1 012</b>
Transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs			(155)			(90)
<b>(Perte nette)/bénéfice net après transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs</b>			<b>(723)</b>			<b>922</b>
<b>Actif sectoriel</b>						
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 367</b>	<b>27 120</b>	<b>52 487</b>	<b>25 919</b>	<b>23 039</b>	<b>48 958</b>
<b>Passif sectoriel</b>						
<b>Total du passif</b>	<b>254</b>	<b>38 084</b>	<b>38 338</b>	<b>261</b>	<b>33 821</b>	<b>34 082</b>

<sup>42</sup> Les intérêts et charges assimilées et l'affectation des gains du capital sont équivalents aux intérêts et charges assimilées sur le compte de résultat.

## Produit sectoriel – répartition géographique

À des fins de gestion interne, les activités de la Banque sont réparties entre six régions.

	Produit sectoriel 2014 En millions d'euros	Produit sectoriel 2013 En millions d'euros
Pays aux stades avancés de la transition <sup>43</sup>	175	403
Pays aux premiers stades/stades intermédiaires de la transition <sup>44</sup>	443	530
Russie	(313)	458
SEMED	12	7
Turquie	111	110
OCDE <sup>45</sup>	120	194
<b>Total</b>	<b>548</b>	<b>1 702</b>

Le produit est affecté aux différents pays en fonction du lieu d'implantation des projets.

## 3. Produit net des intérêts

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		
Prêts des opérations bancaires sur la base du coût amorti	1 043	998
Titres de créance	64	63
Créances garanties	1	2
Opérations de prise en pension	5	4
Disponibilités et fonds à court terme	39	26
Autres	0	4
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>1 152</b>	<b>1 097</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>		
Dettes représentées par un titre	(83)	(85)
Dettes envers les institutions de crédit	(6)	(4)
Autres	(1)	(1)
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(90)</b>	<b>(90)</b>
<b>Charges nettes d'intérêts sur instruments dérivés</b>	<b>(199)</b>	<b>(162)</b>
<b>Produit net des intérêts</b>	<b>863</b>	<b>845</b>

Le produit des intérêts courus sur les actifs financiers dépréciés représentait 13 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2013 : 15 millions)<sup>46</sup>.

<sup>43</sup> Pays aux stades avancés de la transition : Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie.

<sup>44</sup> Pays aux premiers stades/stades intermédiaires de la transition : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, ERY de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Kosovo, Moldova, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, République kirghize, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.

<sup>45</sup> Pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. [www.oecd.org/fr/apropos/membresetpartenaires/liste-des-pays-de-l-ocde.htm](http://www.oecd.org/fr/apropos/membresetpartenaires/liste-des-pays-de-l-ocde.htm)

<sup>46</sup> Le produit des intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont reconnus en supprimant la décote utilisée lors du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.

## 4. Produit net des commissions

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Commissions d'ouverture et d'engagement	1	-
Commissions sur crédits commerciaux	9	10
Commissions d'administration	3	4
Commissions de syndication et commissions aux intermédiaires	3	4
Commissions pour remboursement anticipé	3	5
Commissions sur les prises de participation	(6)	(1)
Autres	1	3
<b>Commissions nettes perçues</b>	<b>14</b>	<b>25</b>

Les commissions d'ouverture et d'engagement reçues en 2014, soit 101 millions d'euros (2013 : 94 millions), ainsi qu'un montant de 5 millions d'euros de coûts directs associés (2013 : 6 millions), ont été différés dans l'état de situation financière. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné, conformément à l'IAS 18. En 2014, 140 millions d'euros (2013 : 122 millions) de commissions et coûts directs préalablement différés ont été comptabilisés en intérêts perçus.

## 5. (Pertes nettes)/profits nets des participations à la juste valeur par le biais du résultat net

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Profits nets réalisés sur les participations et les dérivés d'actions	281	439
Pertes nettes latentes sur les participations et les dérivés d'actions	(1 029)	(63)
<b>(Pertes nettes)/profits nets sur les participations à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>(748)</b>	<b>376</b>

Lors de la cession d'un titre de participation, le total des bénéfices/pertes réalisés cumulés est comptabilisé avec une contrepassation correspondante du total des bénéfices/pertes latents pris en compte avant la cession.

## 6. Profits nets des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Profits nets réalisés sur les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	-	2
Prêts passés en pertes et profits	(3)	-
Profits nets/(pertes nettes) latent(e)s du(e)s à des variations en juste valeur	7	(1)
Pertes nettes latentes dues aux devises	(1)	-
<b>Profits nets sur les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

## 7. Profits nets/(pertes nettes) des actifs de trésorerie détenu(e)s sur la base du coût amorti

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Profits nets/(pertes nettes) réalisés sur titres de créance au coût amorti	7	(9)
Recouvrements de pertes par dépréciation précédemment comptabilisée sur titres de créance	-	2
<b>Profits nets/(pertes nettes) d'actifs de trésorerie détenus sur la base du coût amorti</b>	<b>7</b>	<b>(7)</b>

En 2014, la Banque a cédé 3,1 milliards d'euros de titres de créance détenus sur la base du coût amorti (2013 : 1,4 milliard).

## 8. Profits nets des activités de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Rachats de dette et résiliation de dérivés connexes	5	16
Gestion financière	(1)	86
<b>Profits nets des activités de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>4</b>	<b>102</b>

Les activités de gestion financière de la Trésorerie concernent essentiellement la gestion des risques de marché et de change au niveau de l'ensemble du bilan de la Banque, ainsi que la gestion des liquidités à court terme. En 2014, l'accentuation des écarts de taux de référence sur devises retenus pour la valorisation des swaps utilisés par la Trésorerie afin de financer le portefeuille de prêts libellés en rouble détenu par la Banque a considérablement affecté les performances financières de ces activités. Ces swaps sont utilisés à des fins de financement et seront donc conservés jusqu'à échéance, permettant ainsi d'inverser à terme les pertes latentes de valorisation dues à la volatilité des écarts de taux de référence sur devises.

Les profits générés par les activités de rachats de dette de la Banque sont imprévisibles, dans la mesure où ces profits sont généralement dégagés lorsque la BERD répond à la demande de la part des investisseurs de se désengager de placements privés correspondant à des créances de la Banque.

## 9. Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces

Les pratiques en matière de couverture et le traitement comptable correspondant sont présentés dans la section « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture » dans la partie « Principes comptables » du présent rapport.

La variation en juste valeur des couvertures inefficaces et non qualifiées est un ajustement comptable portant sur les relations de couverture de la Banque qui ne sont pas intégralement compensées lorsqu'elles sont mesurées selon les normes IFRS ou ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture. Cet ajustement latent ne traduit pas la réalité économique, dans la mesure où les pertes signalées ne se réaliseraient pas en termes de flux de trésorerie si la relation de couverture prenait fin. L'ajustement s'inversera dans le temps, lorsque les transactions concernées arriveront à échéance.

La Banque applique la comptabilité de couverture lorsqu'il existe une relation individuelle identifiable entre un instrument dérivé de couverture et un instrument financier couvert. Ces relations s'observent essentiellement dans le contexte des activités d'emprunt de la Banque dans lesquelles les obligations émises par la Banque sont associées à des swaps pour obtenir des prêts à taux flottant dans la monnaie souhaitée. Tandis que l'adéquation de ces couvertures est assurée par des liquidités, les règles comptables peuvent exiger que s'appliquent à ces liquidités d'autres méthodes d'évaluation. Un élément de valorisation des swaps de devises (appelé « écart de taux de référence sur devises »), notamment, n'est pas appliqué au titre couvert. Cet élément entre dans le cadre des critères d'offre et de demande applicables aux autres monnaies par rapport au dollar EU ou à l'euro. Des différences de ce type peuvent entraîner une inefficacité ou des échecs de la couverture au titre des normes IFRS, dont l'effet conjugué est inscrit sur cette ligne du compte de résultat. Pour l'exercice, cela a donné lieu à une perte de 22 millions d'euros, correspondant à un gain de 882 millions d'euros sur les instruments de couverture dérivés et à une perte de 904 millions d'euros sur les éléments couverts (2013 : perte de 4 millions d'euros s'expliquant par une perte de 1 020 millions d'euros sur les instruments de couverture dérivés et un gain de 1 016 millions d'euros sur les éléments couverts).

Outre les relations de couverture individuelles auxquelles elle applique la comptabilité de couverture, la Banque couvre également le risque de taux d'intérêt de l'ensemble de l'actif et du passif selon une approche de portefeuille, pour lequel la comptabilité de couverture ne s'applique pas. Cela se traduit par la comptabilisation des bénéfices ou pertes sur les dérivés de couverture dans la période où ils se produisent, tandis que l'impact compensatoire lié aux instruments financiers couverts va s'exercer selon un calendrier différent en fonction des taux d'intérêt applicables aux périodes propres à ces instruments. Pour l'exercice, cela a entraîné une perte de 12 millions d'euros (2013 : bénéfice de 49 millions).

L'effet combiné de toutes les activités de couverture décrites plus haut est une perte de 34 millions d'euros pour l'exercice (2013 : bénéfice de 45 millions).

### Couvertures de flux de trésorerie

La Banque constitue, chaque année, des couvertures pour réduire le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. En 2014 et 2013, aucune inefficacité de la couverture liée aux couvertures de flux de trésorerie n'a été comptabilisée dans le compte de résultat.

## 10. Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
<b>Charge pour l'exercice</b>		
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	(94)	10
Investissements sous forme de prêts souverains	(22)	-
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts <sup>47</sup>	(324)	(143)
<b>Provisions pour dépréciation de prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti</b>	<b>(440)</b>	<b>(133)</b>

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
<b>Variation des provisions</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(817)	(736)
Charge pour l'exercice portée au compte de résultat <sup>48</sup>	(440)	(133)
Crédits cédés	16	-
Suppression de la décote pour dépréciation identifiée d'actifs	13	15
Ajustements de change	(54)	21
Reprise pour prêts passés en pertes et profits	73	13
Reprise pour montants récupérés des garanties	-	4
Reprise des montants passés en pertes et profits	-	(1)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(1 209)</b>	<b>(817)</b>
<b>Répartition</b>		
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	(538)	(417)
Investissements sous forme de prêts souverains	(40)	(18)
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts	(631)	(382)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(1 209)</b>	<b>(817)</b>

<sup>47</sup> Se composent de 368 millions d'euros de nouvelles provisions et de 44 millions d'euros de provisions libérées (2013 : respectivement 178 millions d'euros et 35 millions d'euros).

<sup>48</sup> Hors provisions pour garanties comptabilisées dans Autres actifs.

## 11. Frais administratifs

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Dépenses de personnel	(241)	(222)
Frais généraux	(93)	(93)
Frais administratifs	(334)	(315)
Reprise des coûts directs différés liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements	5	6
Coût des services passés au titre de la retraite	-	(10)
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>(329)</b>	<b>(319)</b>

Les frais administratifs de la Banque sont essentiellement libellés en livres sterling. Exprimés dans cette devise, ils se sont élevés au total à 279 millions (2013 : 273 millions).

Les coûts directs de 5 millions d'euros (2013 : 6 millions) liés à la constitution des prêts en 2014 ont été différés dans l'état de situation financière conformément à l'IAS 18. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période séparant le décaissement du remboursement des prêts concernés.

Les frais administratifs comprennent les commissions suivantes relatives aux prestations de l'auditeur externe de la Banque :

	2014 En milliers d'euros	2013 En milliers d'euros
<b>Services d'audit et de certification</b>		
Services d'auditeur de la Banque	(304)	(281)
Procédures de contrôle interne	(145)	(134)
Audit des plans de retraite	(25)	(23)
Audit de recouvrement fiscal	(12)	(11)
<b>Services d'audit et de certification</b>	<b>(486)</b>	<b>(449)</b>

## 12. Créances sur les institutions de crédit

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
<b>Répartition</b>		
Disponibilités	6 435	4 147
Autres créances à court terme	4 177	3 119
<b>Au 31 décembre</b>	<b>10 612</b>	<b>7 266</b>

Les disponibilités sont les créances qui ont une échéance égale ou inférieure à trois mois après la date de transaction. « À court terme » s'applique aux actifs détenus ou aux passifs exigibles au cours des 12 prochains mois. Tous les autres actifs ou passifs sont « à long terme ».

### 13. Créances représentées par un titre

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	106	139
Titres de créance sur la base du coût amorti	11 688	12 398
<b>Au 31 décembre</b>	<b>11 794</b>	<b>12 537</b>
<b>Répartition</b>		
À court terme	4 226	6 045
À long terme	7 568	6 492
<b>Au 31 décembre</b>	<b>11 794</b>	<b>12 537</b>
	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
<b>Pertes pour dépréciation cumulées</b>		
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	-	(8)
Montants recouverts pendant l'exercice	-	2
Montants libérés	-	6
<b>Au 31 décembre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 14. Créances garanties

Toutes les créances garanties détenues à la fin de 2014 et en 2013 étaient à long terme.

### 15. Autres actifs financiers

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	3 113	2 341
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	-	4
Juste valeur de dérivés détenus en portefeuille et non désignés comme couvertures	1 359	434
Juste valeur de dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	506	315
Intérêts à recevoir	238	240
Capital libéré à recevoir	11	10
Autres	96	64
<b>Au 31 décembre</b>	<b>5 323</b>	<b>3 408</b>
<b>Répartition</b>		
À court terme	1 593	784
À long terme	3 730	2 624
<b>Au 31 décembre</b>	<b>5 323</b>	<b>3 408</b>

Dans la ligne « Autres » ci-dessus, on trouvera les montants à la juste valeur reportés liés aux instruments dérivés des Opérations bancaires ayant un rendement déterminable. Il s'agit plus précisément des dérivés des Opérations bancaires dont la valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation autres que les données de marché observables. Lors de la comptabilisation initiale, la différence entre le prix de transaction et la valeur obtenue par la technique d'évaluation est reportée. Ces sommes sont comptabilisées dans les bénéfices lorsque les données de marché deviennent observables, lors de la cession de l'avoir sous-jacent ou quand le produit dérivé est exercé. Au 31 décembre 2014, 26 millions d'euros de bénéfices nets ont été reportés (2013 : 36 millions).

## 16. Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti

	2014 Prêts souverains En millions d'euros	2014 Prêts non souverains En millions d'euros	2014 Total des prêts En millions d'euros	2013 Prêts souverains En millions d'euros	2013 Prêts non souverains En millions d'euros	2013 Total des prêts En millions d'euros
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	2 801	16 657	19 458	2 690	16 643	19 333
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur <sup>49</sup>	-	17	17	-	(34)	(34)
Décaissements	485	7 517	8 002	484	7 105	7 589
Remboursements et remboursements anticipés	(455)	(6 879)	(7 334)	(380)	(6 509)	(6 889)
Fluctuations de change	83	165	248	(31)	(529)	(560)
Variation du report net des commissions d'ouverture et des coûts directs associés	6	34	40	38	(6)	32
Passage en pertes et profits	-	(73)	(73)	-	(13)	(13)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>2 920</b>	<b>17 438</b>	<b>20 358</b>	<b>2 801</b>	<b>16 657</b>	<b>19 458</b>
Dépréciation au 31 décembre	(40)	(1 169)	(1 209)	(18)	(799)	(817)
<b>Total net des dépréciations au 31 décembre</b>	<b>2 880</b>	<b>16 269</b>	<b>19 149</b>	<b>2 783</b>	<b>15 858</b>	<b>18 641</b>
<b>Répartition</b>						
À court terme			3 123			2 982
À long terme			16 026			15 659
<b>Total net des dépréciations au 31 décembre</b>	<b>2 880</b>	<b>16 269</b>	<b>19 149</b>	<b>2 783</b>	<b>15 858</b>	<b>18 641</b>

Au 31 décembre 2014, la Banque avait classé 86 prêts sur la base du coût amorti comme dépréciés, pour un total d'actifs d'exploitation s'élevant à 1,2 milliard d'euros (2013 : 68 prêts représentant 655 millions d'euros).

## 17. Prêts des Opérations bancaires à la juste valeur par le biais du résultat net

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
<b>Prêts non souverains</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	223	247
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	9	(1)
Décaissements	248	67
Remboursements et remboursements anticipés	(72)	(85)
Fluctuations de change	(67)	(5)
Passage en pertes et profits	(3)	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>338</b>	<b>223</b>
<b>Répartition</b>		
À court terme	34	40
À long terme	304	183
<b>Au 31 décembre</b>	<b>338</b>	<b>223</b>

<sup>49</sup> L'ajustement pour réévaluation à la juste valeur est lié à une correction de couverture apportée à des prêts à taux fixe qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture concernant le risque de taux d'intérêt.

## 18. Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net

	2014 Juste valeur Non cotés En millions d'euros	2014 Juste valeur Cotés En millions d'euros	2014 Juste valeur Total En millions d'euros	2013 Juste valeur Non cotés En millions d'euros	2013 Juste valeur Cotés En millions d'euros	2013 Juste valeur Total En millions d'euros
<b>Encours des décaissements</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	4 410	1 949	6 359	4 871	1 696	6 567
Transfert entre titres non cotés et cotés	(296)	296	-	(202)	202	-
Décaissements	615	437	1 052	348	183	531
Cessions	(605)	(617)	(1 222)	(590)	(132)	(722)
Passage en pertes et profits	(4)	-	(4)	(17)	-	(17)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>4 120</b>	<b>2 065</b>	<b>6 185</b>	<b>4 410</b>	<b>1 949</b>	<b>6 359</b>
<b>Ajustement en juste valeur</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	228	(97)	131	145	(63)	82
Transfert entre titres non cotés et cotés	(431)	431	-	5	(5)	-
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(962)	(285)	(1 247)	78	(29)	49
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(1 165)</b>	<b>49</b>	<b>(1 116)</b>	<b>228</b>	<b>(97)</b>	<b>131</b>
<b>Juste valeur au 31 décembre</b>	<b>2 955</b>	<b>2 114</b>	<b>5 069</b>	<b>4 638</b>	<b>1 852</b>	<b>6 490</b>

Un résumé des informations financières sur les participations de la Banque correspondant à au moins 20 % du capital social des sociétés bénéficiaires de l'investissement au 31 décembre 2014 est présenté à la Note annexe 31, « Parties liées ».

## 19. Titres de participation de la Trésorerie à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Trésorerie détient une participation stratégique dans le fonds de change « *The Currency Exchange Fund N.V.* ». La Banque peut avoir ainsi accès aux produits de couverture de change proposés par ce fonds. De ce fait, il a été jugé approprié de désigner cet investissement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
<b>Participation désignée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>		
<i>The Currency Exchange Fund N.V.</i>	62	63

Les dividendes au titre de cette participation se sont établis à 2 millions d'euros en 2014 (2013 : 2 millions).

## 20. Actifs incorporels

	Frais de développement de programmes informatiques 2014 En millions d'euros	Frais de développement de programmes informatiques 2013 En millions d'euros
<b>Coût</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	195	179
Acquisitions	21	16
<b>Au 31 décembre</b>	<b>216</b>	<b>195</b>
<b>Amortissement</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(156)	(138)
Dotation	(17)	(18)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(173)</b>	<b>(156)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>43</b>	<b>39</b>

## 21. Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

	Biens immobiliers 2014 En millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2014 En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau 2014 En millions d'euros	Total 2014 En millions d'euros	Biens immobiliers 2013 En millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2013 En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau 2013 En millions d'euros	Total 2013 En millions d'euros
<b>Coût</b>								
Au 1 <sup>er</sup> janvier	54	8	21	83	48	7	25	80
Acquisitions	3	-	2	5	6	1	6	13
Transferts	11	(6)	(5)	-	7	-	(7)	-
Cessions	(1)	-	(2)	(3)	(7)	-	(3)	(10)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>67</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>85</b>	<b>54</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>83</b>
<b>Dépréciation</b>								
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(27)	-	(12)	(39)	(20)	-	(18)	(38)
Dotation	(7)	-	(2)	(9)	(5)	-	(3)	(8)
Transferts	-	-	-	-	(7)	-	7	-
Cessions	1	-	2	3	5	-	2	7
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(33)</b>	<b>-</b>	<b>(12)</b>	<b>(45)</b>	<b>(27)</b>	<b>-</b>	<b>(12)</b>	<b>(39)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>34</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>40</b>	<b>27</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>44</b>

## 22. Emprunts

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
<b>Sommes dues à des institutions de crédit et autres tiers</b>		
Montants dus à des institutions de crédit	(210)	(96)
Montants détenus comme garanties	(1 434)	(478)
Montants gérés pour le compte de tiers <sup>50</sup>	(890)	(969)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(2 534)</b>	<b>(1 543)</b>
<b>Dont à court terme :</b>	<b>(2 534)</b>	<b>(1 543)</b>

## 23. Dettes représentées par un titre

L'encours des dettes de la Banque sous forme de titres et des swaps de couverture en juste valeur y afférents est récapitulé ci-après, à la fois dans la devise dans laquelle est libellée l'obligation et dans la devise obtenue une fois pris en compte le swap de couverture correspondant.

	Valeur des titres 2014 En millions d'euros	Valeur par devise après swap 2014 En millions d'euros	Valeur des titres 2013 En millions d'euros	Valeur par devise après swap 2013 En millions d'euros
Couronne norvégienne	(133)	-	(225)	(78)
Couronne slovaque	(42)	-	-	-
Couronne suédoise	-	-	(73)	(73)
Dollar australien	(1 425)	-	(1 224)	-
Dollar canadien	(67)	-	(33)	-
Dollar de Nouvelle-Zélande	(14)	-	-	-
Dollar des États-Unis	(20 030)	(22 034)	(16 696)	(19 476)
Dram arménien	(3)	-	-	-
Euro	(3 851)	(8 286)	(2 602)	(6 535)
Franc suisse	(1)	-	(1)	-
Lari géorgien	(22)	-	-	-
Leu roumain	(61)	(4)	(39)	(3)
Livre sterling	(3 497)	(2 479)	(4 216)	(2 816)
Nouvelle livre turque	(1 456)	-	(1 356)	-
Peso mexicain	(60)	-	(62)	-
Rand sud-africain	(434)	-	(480)	-
Rouble russe	(403)	(119)	(887)	(678)
Yen japonais	(1 423)	-	(1 765)	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(32 922)</b>	<b>(32 922)</b>	<b>(29 659)</b>	<b>(29 659)</b>

Lorsque la contrepartie du swap exerce son droit de mettre fin au swap de couverture avant l'échéance contractuelle, la Banque doit exercer le même droit avec l'obligation émise.

<sup>50</sup> Voir détails relatifs aux tiers dans la Note annexe 32.

Répartition	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
À court terme	(8 094)	(7 120)
À long terme	(24 828)	(22 539)
<b>Dettes représentées par un titre au 31 décembre</b>	<b>(32 922)</b>	<b>(29 659)</b>

Pendant l'exercice, la Banque a procédé au remboursement avant maturité d'obligations et de titres de créance à moyen terme d'une contre valeur de 1,3 milliard d'euros (2013 : 0,9 milliard), d'où un bénéfice net de 5 millions d'euros (2013 : 16 millions).

## 24. Autres passifs financiers

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	(1 990)	(2 117)
Juste valeur de dérivés détenus en portefeuille et non désignés comme couvertures	(359)	(261)
Juste valeur d'autres dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	(81)	(97)
Intérêts à payer	(250)	(227)
Autres	(202)	(178)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(2 882)</b>	<b>(2 880)</b>

Répartition	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
À court terme	(1 001)	(1 333)
À long terme	(1 881)	(1 547)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(2 882)</b>	<b>(2 880)</b>

## 25. Capital souscrit

	2014 Nombre d'actions	2014 Total En millions d'euros	2013 Nombre d'actions	2013 Total En millions d'euros
Capital autorisé	3 000 000	30 000	3 000 000	30 000
<b>dont</b>				
Souscription par les membres – capital initial	993 055	9 931	993 055	9 931
Souscription par les membres – première augmentation de capital	988 055	9 881	988 055	9 881
Souscription par les membres – deuxième augmentation de capital	986 325	9 862	986 146	9 861
Capital souscrit	2 967 435	29 674	2 967 256	29 673
Capital non souscrit	32 565	326	32 744	327
<b>Au 31 décembre</b>	<b>3 000 000</b>	<b>30 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>30 000</b>

---

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. En mai 2010, lors de l'Assemblée annuelle de la Banque, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation en deux étapes du capital autorisé de la Banque : une augmentation du capital libéré à hauteur de 1 milliard d'euros et une augmentation du capital sujet à appel à hauteur de 9 milliards d'euros, soit une augmentation cumulée de 10 milliards d'euros du capital autorisé de la Banque (le terme « deuxième augmentation de capital » y faisant référence collectivement). Conformément à la Résolution n° 126, la Banque a pu augmenter le capital autorisé à hauteur de 100 000 actions libérées, d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, le portant ainsi à 21 milliards d'euros. Aux termes de la Résolution n° 128, elle a pu augmenter le capital autorisé à hauteur de 900 000 actions sujettes à appel, d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, qui peuvent faire l'objet d'un rachat conformément à cette résolution. L'augmentation du capital sujet à appel est devenue effective en avril 2011.

Le règlement des actions libérées, émises au titre du capital autorisé initial et de la première augmentation de capital et souscrites par les membres, se fait sur une période de plusieurs années déterminée à l'avance. Le règlement des actions libérées émises au titre de la deuxième augmentation de capital s'est effectué par réallocation à d'autres fins du résultat net précédemment affecté aux excédents - conformément à l'article 36.1 de l'Accord - notamment aux fins du règlement des dites actions libérées. Il a été approuvé en vertu de la Résolution n° 126 du Conseil des gouverneurs datée du 14 mai 2010. Aux termes de l'article 6.4 de l'Accord portant création de la BERD, les montants du capital souscrit en actions sujettes à appel ne font l'objet d'un appel par la Banque, conformément aux articles 17 et 42 de l'Accord, qu'aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements. L'article 42.1 stipule qu'en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances, y compris toutes les créances conditionnelles, aient été liquidées.

Aux termes de l'Accord, tout membre peut se retirer de la Banque. Dans ce cas, cette dernière est tenue de racheter les actions de l'ancien membre. À ce jour, aucun membre ne s'est retiré. Cette stabilité tient au fait que la Banque a pour membres 64 États et deux institutions intergouvernementales, et a pour objet de faciliter, de l'Europe centrale à l'Asie centrale, ainsi que dans la région SEMED, le processus de transition dans les pays qui respectent certains critères politiques.

En outre, se retirer de la Banque a des conséquences financières dissuasives. La valeur maximale du prix de rachat des actions de l'ancien membre de la Banque est égale au montant du capital qu'il a versé et il reste redevable du règlement de ses obligations directes et de ses passifs éventuels envers la Banque tant qu'une part quelconque des prêts, prises de participations ou garanties contractées avant son retrait reste impayée. Si un membre venait à se retirer de la Banque, celle-ci pourrait imposer les conditions et dates de paiement des parts qu'elle rachèterait. Si, par exemple, ces rachats portaient préjudice à sa situation financière, la Banque pourrait reporter ses paiements jusqu'au moment où le risque aurait disparu et cela, au besoin, indéfiniment. Lorsque la Banque aurait réglé un ancien membre, celui-ci serait tenu de rembourser sur demande le montant dont le prix de rachat aurait été diminué s'il avait été tenu compte des pertes dont il était redevable au moment du paiement.

Conformément à l'Accord, le paiement des actions libérées du capital initial souscrit par les membres s'est effectué en cinq versements annuels égaux. Chaque versement pouvait, à concurrence de 50 %, être réglé au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par le souscripteur payables à leur valeur nominale à la demande de la Banque. En vertu de la Résolution n° 59, le paiement des actions libérées souscrites par les membres au titre de la première augmentation du capital s'est effectué en huit versements égaux annuels. En vertu de la Résolution n° 126, le règlement des actions libérées émises pour les membres au titre de la deuxième augmentation du capital s'est effectué en un seul versement, immédiatement après le vote de cette résolution.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et non appelé souscrit par chaque membre, ainsi que le montant des actions non allouées et des droits de vote, est présenté dans le tableau ci-après. Conformément à l'article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas acquitté une quelconque partie du montant exigible au titre de leur souscription au capital subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que ce montant demeure impayé.

## État des souscriptions au capital

Au 31 décembre 2014	Total	Voix pouvant	Capital	Fraction du	Capital
Membres	Actions	être prises en	total	capital	libéré
	(nombre)	compte <sup>51</sup>	En millions	non appelée	En millions
		(nombre)	d'euros	En millions	d'euros
Albanie	3 001	2 511	30	24	6
Allemagne	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Arménie	1 499	1 499	15	12	3
Australie	30 014	30 014	300	237	63
Autriche	68 432	68 432	684	541	143
Azerbaïdjan	3 001	3 001	30	24	6
Banque européenne d'investissement	90 044	90 044	900	712	188
Bélarus	6 002	6 002	60	47	13
Belgique	68 432	68 432	684	541	143
Bosnie-Herzégovine	5 071	5 071	51	40	11
Bulgarie	23 711	23 711	238	188	50
Canada	102 049	102 049	1 020	807	213
Chypre	3 001	3 001	30	24	6
Corée, République de	30 014	30 014	300	237	63
Croatie	10 942	10 942	109	86	23
Danemark	36 017	36 017	360	285	75
Égypte	2 101	2 101	21	15	6
Espagne	102 049	102 049	1 020	807	213
Estonie	3 001	3 001	30	24	6
États-Unis d'Amérique	300 148	300 148	3 001	2 376	625
Ex-République yougoslave de Macédoine	1 762	1 762	17	13	4
Fédération de Russie	120 058	120 058	1 201	951	250
Finlande	37 518	37 518	375	297	78
France	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Géorgie	3 001	3 001	30	24	6
Grèce	19 508	19 508	195	154	41
Hongrie	23 711	23 711	237	188	49
Irlande	9 004	9 004	90	71	19
Islande	3 001	3 001	30	24	6
Israël	19 508	19 508	195	154	41
Italie	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Japon	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Jordanie	986	986	10	8	2
Kazakhstan	6 902	6 902	70	55	15
Kosovo	580	580	6	5	1

<sup>51</sup> Les droits de vote sont réduits en cas de non-paiement des montants dus par les membres au titre du capital libéré. Le nombre total de voix, y compris celles faisant l'objet de restrictions, est de 2 967 435 (2013 : 2 967 256).

## État des souscriptions au capital

Au 31 décembre 2014 Membres	Total Actions (nombre)	Voix pouvant être prises en compte (nombre)	Capital total En millions d'euros	Fraction du capital non appelée En millions d'euros	Capital libéré En millions d'euros
Lettonie	3 001	3 001	30	24	6
Liechtenstein	599	599	6	5	1
Lituanie	3 001	3 001	30	24	6
Luxembourg	6 002	6 002	60	47	13
Malte	210	210	2	1	1
Maroc	1 478	1 478	15	11	4
Mexique	4 501	4 501	46	35	11
Moldova	3 001	2 666	30	24	6
Mongolie	299	299	3	2	1
Monténégro	599	599	6	5	1
Norvège	37 518	37 518	375	297	78
Nouvelle-Zélande	1 050	1 050	11	7	4
Ouzbékistan	4 412	4 134	44	31	13
Pays-Bas	74 435	74 435	744	589	155
Pologne	38 418	38 418	384	304	80
Portugal	12 605	12 605	126	100	26
République kirghize	2 101	1 010	21	15	6
République slovaque	12 807	12 807	128	101	27
République tchèque	25 611	25 611	256	203	53
Roumanie	14 407	14 407	144	114	30
Royaume-Uni	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Serbie	14 031	14 031	140	111	29
Slovénie	6 295	6 295	63	50	13
Suède	68 432	68 432	684	541	143
Suisse	68 432	68 432	684	541	143
Tadjikistan	2 101	602	21	15	6
Tunisie	986	986	10	8	2
Turkménistan	210	164	2	1	1
Turquie	34 515	34 515	345	273	72
Ukraine	24 011	24 011	240	190	50
Union européenne	90 044	90 044	900	712	188
<b>Capital souscrit par les membres</b>	<b>2 967 435</b>	<b>2 963 696</b>	<b>29 674</b>	<b>23 472</b>	<b>6 202</b>

## 26. Réserves et bénéfices non distribués

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
<b>Réserve spéciale</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	306	306
<b>Au 31 décembre</b>	306	306
<b>Réserve pour pertes sur prêts</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	730	689
Transfert des bénéfices non distribués	8	41
<b>Au 31 décembre</b>	738	730
<b>Affectation du revenu net</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	619	1 013
Transfert des/(aux) bénéfices non distribués	1 488	(304)
Distributions	(155)	(90)
<b>Au 31 décembre</b>	1 952	619
<b>Réserve générale – autre réserve</b>		
<b>Réserve de réévaluation</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	15	16
(Pertes nettes) dues à la réévaluation de participations à la juste valeur des instruments de couverture par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	(1)
<b>Au 31 décembre</b>	14	15
<b>Réserve de couverture – couverture de flux de trésorerie</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	4	7
Bénéfices/(Pertes) du(e)s aux variations de la juste valeur et comptabilisés dans les fonds propres	9	(6)
(Pertes)/gains reclassé(e)s dans les frais administratifs	(13)	3
<b>Au 31 décembre</b>	-	4
<b>Autre</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	205	199
Impôt interne pour l'exercice	6	6
<b>Au 31 décembre</b>	211	205
<b>Réserve générale – autre réserve au 31 décembre</b>	225	224
<b>Réserve générale – bénéfices non distribués</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	6 795	5 518
(Pertes nettes)/bénéfices nets avant transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(568)	1 012
Transfert à la réserve pour pertes sur prêts	(8)	(41)
Transfert (à)/de l'affectation du revenu net	(1 488)	304
(Pertes)/bénéfices actuariels concernant le régime à prestations définies	(5)	2
<b>Réserve générale – bénéfices non distribués au 31 décembre</b>	4 726	6 795
<b>Total des réserves et des bénéfices non distribués au 31 décembre</b>	7 947	8 674

Aux termes de l'article 16 de l'Accord, la Banque s'est dotée d'une **réserve spéciale** qui doit lui permettre de faire face à certaines pertes déterminées. Cette réserve a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, en y affectant 100 % des commissions désignées à cet effet que la Banque a reçues au titre de prêts, de garanties et de souscription de titres. En 2011, le Conseil d'administration a décidé que, au vu des perspectives actuelles, le volume de la réserve spéciale était suffisant.

En 2005, la Banque a créé, dans les capitaux propres, une **réserve pour pertes sur prêts** à laquelle est affectée une partie des bénéfices non distribués, égale à la différence qui existe entre les pertes pour dépréciation attendues sur la durée de vie du portefeuille de prêts et le montant comptabilisé dans le compte de résultat de la Banque sur la base de la perte subie.

La **réserve générale**, qui représente toutes les réserves à l'exception des montants affectés à la réserve spéciale et à la réserve pour pertes sur prêts, comprend essentiellement les bénéfices non distribués. Elle comporte aussi l'impôt interne payé conformément à l'article 53 de l'Accord portant création de la BERD qui énonce que les administrateurs, administrateurs suppléants, cadres et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne que la Banque prélève sur les traitements et émoluments versés et qu'elle conserve. En fin d'exercice, l'impôt interne était de 101 millions d'euros (2013 : 95 millions).

La **réserve de couverture** inclut des contrats à terme de change conclus par la Banque pour couvrir une partie de ses estimations des futures dépenses d'exploitation en livres sterling. La Banque ne détenait aucun contrat de ce type au 31 décembre 2014.

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
<b>Réserves et bénéfices non distribués</b>		
Réserve spéciale	306	306
Réserve pour pertes sur prêts	738	730
Allocation du revenu net	1 952	619
Passifs éventuels <sup>52</sup>	330	-
Bénéfices latents	1 445	2 042
<b>Total des réserves soumises à restrictions</b>	<b>4 771</b>	<b>3 697</b>
Réserves générales non soumises à restrictions	3 176	4 977
<b>Au 31 décembre</b>	<b>7 947</b>	<b>8 674</b>

Les réserves de la Banque sont utilisées pour déterminer, conformément à l'Accord, les parts du revenu net de la Banque qui seront affectées aux excédents ou à d'autres fins et celles qui seront le cas échéant distribuées aux membres. À cette fin, la Banque utilise les réserves générales non soumises à restrictions.

L'article 36 de l'Accord portant création de la Banque traite de la distribution et de l'affectation du revenu net de la Banque. Il énonce : « Aucune distribution ni aucune affectation n'est faite avant que la réserve générale n'atteigne 10 % au moins du capital social autorisé ». Ce seuil est actuellement de 3 milliards d'euros (2013 : 3 milliards).

Le Fonds spécial d'investissement pour la région SEMED (FSI SEMED) a été créé en 2012 et a obtenu une affectation du revenu net de 1 milliard d'euros, devant servir à financer des opérations spéciales de la BERD dans la région SEMED. Ce montant a été isolé au sein des réserves soumises à restriction de la Banque, afin que le Fonds puisse l'utiliser en tant que de besoin pour financer ses opérations. Quand un pays appartenant à la région SEMED obtient le statut de pays bénéficiaire de la Banque, les ressources détenues dans le Fonds concernant ce pays sont de nouveau allouées aux ressources ordinaires en capital de la Banque.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2013, 337 millions d'euros des ressources du Fonds ont été restitués à la Banque suite à l'attribution du statut de pays bénéficiaire à la Jordanie, au Maroc et à la Tunisie. En 2014, la Banque a effectué des affectations supplémentaires de revenu net au FSI SEMED pour un montant total de 1,3 milliard d'euros. Au 31 décembre 2014, les ressources du FSI SEMED s'élevaient à 827 millions d'euros ; 1,1 milliard d'euros du revenu net qui lui a été affecté n'avait pas encore été décaissé. Ces fonds soutiennent des opérations spéciales en cours et nouvelles en Égypte, y compris des investissements régionaux.

En application des normes comptables IFRS, les ressources transférées au fonds FSI SEMED ont continué d'être comptabilisées systématiquement dans l'état de situation financière de la Banque, car la Banque ne s'est pas départie des risques et avantages associés à ces ressources.

Le Conseil des gouverneurs a approuvé en 2014 l'affectation de 10 millions d'euros du revenu net au Fonds spécial post-graduation et de 120 millions d'euros du revenu net au projet d'une nouvelle enceinte de confinement de Tchernobyl. Le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé l'affectation au Fonds spécial des actionnaires de la BERD de 25 millions d'euros du revenu net initialement alloué au FSI SEMED. Ces montants ont été portés au compte de résultat de 2014, à la rubrique « perte nette de l'exercice provenant des activités poursuivies ».

<sup>52</sup> Voir Note annexe 30 pour plus de précisions concernant les passifs éventuels.

## 27. Engagements non utilisés et garanties

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
<b>Analyse par instrument</b>		
<b>Engagements non utilisés</b>		
Prêts	9 230	8 912
Prises de participations	1 673	1 895
<b>Au 31 décembre</b>	<b>10 903</b>	<b>10 807</b>
<b>Garanties</b>		
Garanties de financement des échanges <sup>53</sup>	500	475
Autres garanties <sup>54</sup>	128	152
<b>Au 31 décembre</b>	<b>628</b>	<b>627</b>
<b>Engagements non utilisés et garanties au 31 décembre</b>	<b>11 531</b>	<b>11 434</b>

## 28. Engagements découlant de baux

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que des locaux qui abritent certains de ses bureaux locaux dans les pays où elle investit. Ces locaux sont loués sur la base de baux standards qui comprennent des options de renouvellement et des clauses de révision périodique des loyers. La Banque ne peut généralement pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. Le bail le plus important est celui relatif au bâtiment du siège de la BERD. Le montant du loyer qui est fondé sur les cours en vigueur sur le marché est révisé tous les cinq ans. La dernière révision a été effectuée en décembre 2011.

Le montant minimum des engagements à régler en vertu des baux non résiliables de longue durée et les règlements effectués à ce titre pendant l'exercice sont indiqués ci-dessous :

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
<b>Montants payables</b>		
Dans un délai d'un an	32	30
Dans un délai de un à cinq ans	114	112
Dans un délai supérieur à cinq ans	66	85
<b>Au 31 décembre</b>	<b>212</b>	<b>227</b>
Dépenses encourues pendant l'exercice	28	26

La Banque avait conclu des accords de sous-location pour deux étages du bâtiment qui abrite son siège. Ces accords sont arrivés à expiration le 22 janvier 2015. Aucun autre paiement à ce titre n'était prévu au 31 décembre 2014.

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
<b>Montants à recevoir</b>		
Dans un délai d'un an	-	5
<b>Au 31 décembre</b>	<b>-</b>	<b>5</b>
Revenus reçus pendant l'exercice	5	5

<sup>53</sup> Les garanties de financement des échanges sont des lettres de crédit *stand-by* émises en faveur des banques confirmatrices qui assument le risque des banques émettrices dans les pays où la Banque investit.

<sup>54</sup> Les autres garanties comprennent des participations au risque entières ou partielles sans financement.

---

## 29. Régimes de retraite du personnel

---

La BERD opère deux régimes de retraite. Le FSP (*Final Salary Plan*) est un régime à prestations définies auquel seule la Banque contribue. Le MPP (*Money Purchase Plan*), quant à lui, est un régime à cotisations définies auquel contribuent tant la Banque que le personnel, chaque employé prenant ses propres décisions d'investissement. Ces deux régimes effectuent un versement global lorsqu'un employé quitte la Banque ou atteint l'âge de la retraite, de sorte que les obligations des régimes de retraite envers cet employé sont minimales et limitées aux ajustements des prestations inutilisées ou différées dans le cadre de chaque régime pour tenir compte de l'inflation.

### Régime de retraite à prestations définies

Un actuaire qualifié procède au moins tous les trois ans à une évaluation actuarielle complète du FSP en utilisant la méthode des unités projetées, une évaluation intermédiaire plus générale étant réalisée chaque année. La valorisation intermédiaire la plus récente a été effectuée le 30 juin 2014 et elle a été reconduite au 31 décembre, en application de l'IAS 19 : Avantages du personnel. La valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies et le coût des services rendus au cours de l'exercice ont été calculés en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Le risque principal associé au FSP est que ses actifs soient inférieurs à ses engagements. Ce risque, qui englobe le risque de marché et le risque de crédit liés aux investissements réalisés par le FSP, ainsi que le risque de liquidité lié au paiement des obligations dues au titre des prestations définies au moment où elles sont exigibles, est pris en charge par la Banque, le FSP étant entièrement financé par la BERD. La responsabilité concernant la stratégie d'investissement du régime incombe au Comité d'investissement des plans de retraite.

L'objectif de la gestion du risque d'investissement est de minimiser le risque d'une diminution générale de la valeur des actifs du FSP et de maximiser les possibilités de gains pour l'ensemble du portefeuille d'investissements. Pour y parvenir, les actifs sont diversifiés afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition au risque de marché et au risque de crédit. Par exemple, les avoirs non monétaires et les titres d'emprunt d'État que détient le FSP sont des investissements réalisés dans des fonds, permettant de diversifier l'exposition à un certain nombre d'investissements sous-jacents.

Le Comité d'investissement des plans de retraite gère passivement le risque de crédit en choisissant des fonds d'investissement qui se portent sur des titres d'État plutôt que sur des obligations de sociétés. Pour atténuer le risque de marché, ce comité rencontre chaque trimestre le conseiller en investissement du FSP afin d'examiner les résultats obtenus par l'ensemble des fonds au regard de leurs indices de référence. Aucune stratégie de rapprochement entre les actifs et les passifs n'est adoptée dans le cadre du FSP.

Si, à la date effective de toute valorisation actuarielle, la valeur des actifs du régime est inférieure à celle des passifs, la Banque a pour politique d'examiner le taux de financement du FSP et de décider si un plan de redressement doit être mis en place. Généralement, ce plan de redressement doit comporter soit l'anticipation d'une surperformance des investissements, soit des contributions supplémentaires de la Banque, soit les deux. Au cas où, selon les estimations, les actifs du régime ont reculé en deçà de 90 % de l'obligation due au titre des prestations définies (OPD), la Banque doit s'attendre à effectuer des cotisations supplémentaires pour rétablir dès que possible le financement du régime au moins à 90 %.

Les montants comptabilisés dans l'état de situation financière sont les suivants :

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Juste valeur des actifs du régime	359	289
Valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies	(359)	(289)
<b>Actifs nets du régime à prestations définies au 31 décembre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Mouvement des actifs nets du régime à prestations définies (inclus dans « Autres actifs ») :		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	-	10
Cotisations versées <sup>55</sup>	35	22
Total des dépenses indiquées ci-après	(30)	(34)
Effets du retraitement pris en compte dans les autres éléments du résultat global	(5)	2
<b>Au 31 décembre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Les montants portés au compte de résultat sont les suivants :		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(31)	(25)
Revenus financiers nets	1	1
Coût des services passés	-	(10)
<b>Total imputé aux dépenses de personnel</b>	<b>(30)</b>	<b>(34)</b>

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

	2014	2013
Taux d'actualisation	3,20 %	4,10 %
Rendement attendu des actifs du régime	3,20 %	4,10 %
Futures majorations des traitements	3,75 %	4,25 %
Moyenne pondérée de la durée de l'obligation due au titre des prestations définies	11 ans	11 ans

Analyse de sensibilité concernant les principales hypothèses actuarielles :

	Hypothèse	Sensibilité	Impact (négatif)/ positif sur l'OPD En millions d'euros
<b>Taux d'actualisation</b>	<b>3,20 %</b>	<b>+/- 0,5 % pa</b>	<b>(19)/21</b>
<b>Inflation des prix</b>	<b>2,75 %</b>	<b>+/- 0,25 % pa</b>	<b>9/(9)</b>

Ces analyses de sensibilité ont été déterminées en fonction de variations raisonnablement possibles des hypothèses respectives survenant à la fin de la période considérée, en maintenant inchangées toutes les autres hypothèses. Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative de la variation effective de l'obligation due au titre des prestations définies car il est peu probable que les hypothèses se modifient indépendamment les unes des autres, dans la mesure où elles peuvent être corrélées.

<sup>55</sup>Les cotisations devraient s'élever en 2015 à 30 millions d'euros.

	2014 Cotés En millions d'euros	2014 Non cotés En millions d'euros	2014 Total En millions d'euros	2013 Cotés En millions d'euros	2013 Non cotés En millions d'euros	2013 Total En millions d'euros
<b>Affectation des actifs du régime</b>						
Actions	163	35	198	132	28	160
Obligations indexées	128	-	128	103	-	103
Produits de base	-	13	13	-	14	14
Autres	-	14	14	-	12	12
Monétaires	-	6	6	-	-	-
<b>Total</b>	<b>291</b>	<b>68</b>	<b>359</b>	<b>235</b>	<b>54</b>	<b>289</b>

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
<b>Les variations de la valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies sont les suivantes :</b>		
<b>Valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier</b>	(289)	(247)
Coût des services	(31)	(25)
Coût des intérêts	(13)	(9)
Coût des services passés	-	(10)
Incidence des variations de change	(20)	5
Perte actuarielle due à des variations des hypothèses <sup>56</sup>	(14)	(11)
Prestations versées	8	8
<b>Valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies au 31 décembre</b>	<b>(359)</b>	<b>(289)</b>

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
<b>Variations de la juste valeur des actifs du régime :</b>		
<b>Valeur actualisée des actifs du régime au 1<sup>er</sup> janvier</b>	289	257
Intérêts perçus sur les actifs du régime	14	10
Rendement attendu des actifs supérieur/(inférieur) au taux d'actualisation	9	14
Incidence des variations de taux de change	20	(6)
Cotisations versées	35	22
Prestations versées	(8)	(8)
<b>Valeur actualisée des actifs du régime au 31 décembre</b>	<b>359</b>	<b>289</b>

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros
<b>Historique des écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions</b>					
Obligation due au titre des prestations définies	(359)	(289)	(247)	(206)	(162)
Actifs du régime	359	289	257	220	199
(Déficit)/excédent	-	-	10	14	37
Écarts positifs/(négatifs) entre résultats et prévisions sur les actifs du régime :					
Montant	2	(10)	(5)	(16)	2
Pourcentage de la valeur actualisée des actifs	0,6 %	(3,3 %)	(2,2 %)	(7,6 %)	1,2 %
Rendement réel moins rendement attendu sur les actifs du régime :					
Montant	8	14	5	(4)	9
Pourcentage de la valeur actualisée des actifs du régime	2,3 %	4,7 %	2,1 %	(1,9 %)	4,5 %

### Régime de retraite à cotisations définies

L'imputation calculée au titre du régime de retraite à cotisations définies (MPP) s'est établie à 16 millions d'euros (2013 : 13 millions) et a été incluse dans les « Frais administratifs ».

<sup>56</sup> Toutes les pertes actuarielles sont liées aux modifications des hypothèses financières.

---

## Autres avantages du personnel à long terme

La Banque maintient un plan de couverture médicale qui offre aux employés de plus de 50 ans quittant la Banque après plus de sept années de service une somme forfaitaire qui doit les aider à se doter d'une assurance médicale. La charge totale pour l'exercice calculée selon l'IAS 19 est de 4 millions d'euros (2013 : 367 000 euros).

## 30. Passifs éventuels

---

Le Conseil des gouverneurs a adopté le 28 novembre 2014, la Résolution n° 175 *Réaffectation de revenu net à la construction d'une nouvelle enceinte de confinement à Tchernobyl*. Aux termes de cette résolution, une part du revenu net d'un maximum de 450 millions d'euros sera affectée à la société State Specialised Enterprise Chernobyl NPP (SSE ChNPP), afin de remédier au déficit de financement de 615 millions d'euros du Fonds pour le Sarcophage de Tchernobyl (FST). Sur ces 450 millions d'euros, 120 millions d'euros ont été versés à SSE ChNPP en 2014 et comptabilisés dans le compte de résultat.

Les 330 millions d'euros non encore versés constituent un passif éventuel pour la Banque, variable en fonction des engagements supplémentaires dont pourrait faire l'objet le FST de la part d'autres donateurs. Au 31 décembre 2014, le FST n'avait pas encore reçu d'autres engagements de la part d'autres donateurs.

Sur le revenu net de la Banque, un montant maximum de 100 millions d'euros sera réaffecté à SSE ChNPP d'ici le 30 juin 2016 (ou à toute date ultérieure que pourrait fixer le Conseil d'administration avant ou à cette date), au cas où les contributions reçues par le FST de la part de donateurs autres que les pays du G7 et la Commission européenne n'atteindraient pas la somme de 100 millions d'euros.

Dans le cas où 265 millions d'euros (les 100 millions d'euros évoqués ci-dessus inclus) du déficit de financement seraient apportés par d'autres donateurs, un montant maximum de 230 millions d'euros du revenu net de la Banque sera également réaffecté à la société SSE ChNPP d'ici le 30 juin 2016 (ou à une date ultérieure que pourrait fixer le Conseil d'administration avant ou à cette date).

Les sommes qui ne s'avéreront pas nécessaires pour combler le déficit restant de 495 millions d'euros ne seront pas réaffectées à SSE ChNPP. Il est très peu probable que les sommes réaffectées à SSE ChNPP soient un jour remboursées à la Banque.

## 31. Parties liées

---

Les parties liées de la Banque sont présentées ci-après :

### Personnel de direction

Le personnel de direction comprend le Président et les Vice-Présidents, les membres du Comité exécutif de la Banque, le Directeur du bureau du Président, les Directeurs généraux, le Trésorier, le Contrôleur, le Responsable de l'audit interne, le Responsable de l'évaluation et la Responsable de la déontologie.

En 2014, les traitements et autres prestations versés au personnel de direction se sont élevés à 12 millions de livres sterling (2013 : 11 millions). Ce montant correspond aux salaires et aux prestations versés au personnel, soit 10 millions de livres sterling (2013 : 9 millions) et aux prestations accordées après la cessation de l'emploi, soit 2 millions de livres sterling (2013 : 2 millions).

### Entreprises associées de capital-risque

La Banque a investi dans plusieurs entreprises associées de capital-risque qu'elle désigne à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 31 décembre 2014, selon les états financiers audités les plus récents (ou, à défaut, les informations de gestion non auditées les plus récentes) des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation, ces entreprises associées de capital-risque disposaient d'actifs représentant au total environ 34,7 milliards d'euros (2013 : 38,1 milliards) et le total de leurs passifs s'élevait à 26,2 milliards (2013 : 29,7 milliards). Au 31 décembre 2014, ces entreprises associées avaient enregistré des recettes de 6,7 milliards d'euros (2013 : 8,6 milliards) et réalisé un bénéfice net avant impôt de 784 millions d'euros (2013 : 639 millions).

En outre, la Banque avait au 31 décembre 2014 un encours de financement de 152 millions d'euros (2013 : 60 millions) auprès de ces entreprises, sur lequel elle a reçu, pendant l'exercice, 16 millions d'euros (2013 : 3 millions) d'intérêts.

Le tableau ci-après résume les informations financières pour chaque entreprise associée de capital-risque jugée significative pour la Banque. Les informations présentées sont fondées sur les derniers états financiers vérifiés alors disponibles pour chaque entreprise, c'est-à-dire ceux du 31 décembre 2013.

	Central-Asian Electric-Power Corporation, société par actions En millions d'euros	Komercijalna Banka A.D Beograd En millions d'euros	Privredna banka Zagreb d.d En millions d'euros
Participation détenue par la Banque	24,2 %	25,0 %	20,9 %
Lieu principal d'activités	Kazakhstan	Serbie	Croatie
<b>Résumé de l'état de situation financière</b>			
Actifs à court terme	140	1 760	4 052
Passifs à court terme	94	1 954	4 390
Actifs à long terme	582	1 235	5 104
Passifs à long terme	235	498	3 098
<b>Résumé du compte de résultat</b>			
Produit	374	239	686
Bénéfice ou perte provenant des activités poursuivies	39	39	107
Autres éléments du résultat global	-	4	2
Total du résultat global	39	42	109
Dividendes	8	-	110

### Fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'article 18 de l'Accord portant création de la Banque et administrés en vertu des règles et règlements propres à chacun d'entre eux. Au 31 décembre 2014, la Banque gérait 18 fonds spéciaux (2013 : 16 fonds), les annonces de contributions pour ces fonds atteignant au total 1,3 milliard d'euros (2013 : 1,1 milliard)<sup>57</sup>.

La Banque intervient en tant que gérant et administrateur de ces fonds spéciaux, pour lesquels elle a perçu des commissions de gestion et de recouvrement des coûts. Ces commissions se sont élevées à 1,2 million d'euros en 2014 (2013 : 1,5 million).

La Banque prend en charge les garanties émises par certains fonds spéciaux destinées à couvrir les expositions spécifiques dues à ses portefeuilles de financement des échanges. Elle a payé à ce titre 0,1 million d'euros en 2014 (2013 : 0,1 million). Elle bénéficie également de mécanismes de garantie sans frais de la part de certains fonds spéciaux pour des pertes qu'elle pourrait encourir dans le cadre de ses activités d'investissement. En raison des garanties qu'ils apportent, ces fonds spéciaux relèvent de la catégorie « entités structurées non consolidées ». La seule exposition de la Banque à ces fonds spéciaux surviendrait entre le moment où une garantie à recevoir est comptabilisée dans l'état de situation financière et le moment où cette garantie est réglée. La Banque avait à ce titre une exposition de 1,3 million d'euros au 31 décembre 2014 (2013 : néant).

Les honoraires payables à l'auditeur de la Banque pour l'audit de 2014 des fonds spéciaux se sont élevés à 0,1 million d'euros (2013 : 0,1 million).

Les états financiers de chaque fonds spécial sont approuvés séparément par le Conseil des gouverneurs lors de l'Assemblée annuelle de la Banque.

<sup>57</sup> Hors Fonds spécial d'investissement pour la région SEMED. Voir la Note annexe 33 pour une explication concernant ce fonds.

## 32. Autres accords

### Fonds de coopération technique et fonds carbone

Outre ses opérations ordinaires et le programme de fonds spéciaux, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux de contributions pour l'appui technique et l'aide à l'investissement dans les pays où elle investit ou pourrait investir. Ces aides portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), la fourniture de services consultatifs et la formation. Les ressources fournies dans le cadre de ces accords de contributions sont distinctes des ressources ordinaires de la Banque et font l'objet d'un audit externe.

Le tableau ci-après présente une synthèse de ces fonds.

	2014 Contributions totales engagées En millions d'euros	2014 Contributions totales reçues En millions d'euros	2014 Décaissements totaux En millions d'euros	2014 Nombre total de fonds	2013 Contributions totales engagées En millions d'euros	2013 Contributions totales reçues En millions d'euros	2013 Décaissements totaux En millions d'euros	2013 Nombre total de fonds
Coopération technique	2 629	2 280	1 505	406	2 409	2 131	1 461	388
Carbone	231	147	102	3	231	147	95	3
<b>Total</b>	<b>2 860</b>	<b>2 427</b>	<b>1 607</b>	<b>409</b>	<b>2 640</b>	<b>2 278</b>	<b>1 556</b>	<b>391</b>

### Fonds nucléaires

À la suite d'une proposition des pays du G7 visant à mettre en place un programme multilatéral d'action pour améliorer la sécurité des centrales nucléaires dans les pays où elle investit, le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) a été créé par la Banque en mars 1993. Les fonds du CSN prennent la forme de dons et sont utilisés pour financer des mesures d'amélioration de la sécurité.

En juin 1997, lors du Sommet de Denver, les pays du G7 et l'UE ont approuvé la création du Fonds pour le Sarcophage de Tchernobyl (FST). Le FST a été créé le 7 novembre 1997, lorsque son règlement a été approuvé par le Conseil d'administration. Il est devenu opérationnel le 8 décembre 1997, lorsque les huit contributeurs requis ont signé des accords de contribution avec la Banque. L'objectif du FST est d'aider l'Ukraine à transformer l'actuel sarcophage de Tchernobyl en un système sûr et stable du point de vue de l'environnement.

En 1999, dans le cadre de leur politique d'accession à l'UE, la Lituanie, la Bulgarie et la République slovaque ont pris le ferme engagement de fermer et de démanteler avant une certaine date leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs RBMK et VVER 440/230. En réponse à cela, la Commission européenne a annoncé son intention de soutenir le déclassement de ces réacteurs par le biais de dons substantiels sur une période de 8 à 10 ans et a invité la Banque à administrer trois fonds internationaux de soutien au déclassement (FISD). Le 12 juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le rôle des FISD d'Ignalina, de Kozloduy et de Bohunice ainsi que le rôle de la Banque en tant qu'administrateur de ces fonds. Ceux-ci serviront à financer différents projets en vue de la réalisation de la première phase du déclassement des réacteurs concernés. Ils financeront également des mesures visant à faciliter la restructuration, le renforcement et la modernisation indispensables des secteurs de la production, de la transmission et de la distribution de l'énergie, ainsi que des améliorations de l'efficacité énergétique rendues nécessaires par les décisions de fermeture.

En 2001, la Banque nordique d'investissement a organisé une réunion avec des participants venus de Belgique, de Finlande, de Suède, de la Commission européenne et d'IFI actives dans la région de la Dimension septentrionale. Lors de cette réunion, les participants ont convenu de créer le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS) afin de renforcer et de coordonner le financement d'importants projets environnementaux à effets transfrontières dans cette région. Le 11 décembre 2001, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé les règles du Fonds de soutien au PEDS et le rôle de la Banque en tant que gestionnaire de ce fonds.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de ces fonds.

	2014 Annonces de contributions En millions d'euros	2014 Nombre de contributeurs	2013 Annonces de contributions En millions d'euros	2013 Nombre de contributeurs
Compte pour la sûreté nucléaire	368	17	367	17
Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl	1 354	26	1 295	26
FISD d'Ignalina	770	16	770	16
FISD de Kozloduy	883	11	883	11
FISD de Bohunice	623	9	623	9
PEDS <sup>58</sup>	352	12	352	12

<sup>58</sup> Le PEDS est actif aussi bien dans le secteur du nucléaire qu'en dehors.

Les soldes de trésorerie correspondant à chaque fonds dans le tableau ci-dessus sont gérés par la Banque pour leur compte. Les honoraires payables à l'auditeur de la Banque pour les audits de 2014 de ces fonds se sont élevés à 0,5 million d'euros (2013 : 0,4 million).

### 33. Résultats des opérations ordinaires

Aux fins d'une communication financière en conformité avec les normes IFRS, la Banque garde le contrôle de tous les fonds transférés au FSI SEMED<sup>59</sup> et ces montants sont de ce fait comptabilisés dans ses états financiers. Les résultats de la Banque incluent par conséquent ceux des opérations ordinaires et ceux des activités dans les pays d'opérations potentiels. En dehors de ce dernier type d'opérations, les résultats issus des opérations ordinaires sont présentés ci-après :

#### Compte de résultat concernant les opérations ordinaires

<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2014</b> En millions d'euros	<b>31 décembre 2013</b> En millions d'euros
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		
Prêts des Opérations bancaires	1 036	996
Titres de créance à revenu fixe et autres	109	99
Intérêts et charges assimilées	(90)	(90)
Charges nettes d'intérêts sur instruments dérivés	(199)	(162)
<b>Produit net des intérêts</b>	<b>856</b>	<b>843</b>
Produit net des commissions	14	25
Dividendes	109	105
(Pertes nettes)/profits nets des participations à la juste valeur par le biais du résultat net	(748)	379
Profits nets des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	3	1
Profits nets des prêts sur la base du coût amorti	7	3
Profits nets/(pertes nettes) des actifs de la Trésorerie détenus sur la base du coût amorti	7	(7)
(Pertes nettes)/profits nets des activités de la Trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net, et des opérations de change	(65)	109
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et des couvertures inefficaces	(34)	45
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires	(424)	(123)
Provisions pour dépréciation des garanties	2	(5)
Frais administratifs	(327)	(311)
Amortissements	(26)	(26)
<b>(Perte nette)/bénéfice net de l'exercice provenant des activités poursuivies</b>	<b>(626)</b>	<b>1 038</b>
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(130)	(65)
<b>(Perte nette)/bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs</b>	<b>(756)</b>	<b>973</b>
Attribuable aux :		
<b>Actionnaires</b>	<b>(756)</b>	<b>973</b>

<sup>59</sup> Pour plus d'informations concernant le FSI SEMED, voir la Note annexe 26.

## État de situation financière concernant les opérations ordinaires

Au 31 décembre 2014	En millions d'euros	31 décembre 2014 En millions d'euros	En millions d'euros	31 décembre 2013 En millions d'euros
<b>Actif</b>				
Créances sur les institutions de crédit	9 957		7 149	
Créances représentées par un titre				
À la juste valeur par le biais du résultat net	106		139	
Sur la base du coût amorti	11 688		12 398	
	11 794		12 537	
Créances garanties	57		247	
		21 808		19 933
<b>Autres actifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés	4 978		3 094	
Autres actifs financiers	343		310	
		5 321		3 404
<b>Prêts</b>				
<i>Portefeuille des Opérations bancaires :</i>				
Prêts sur la base du coût amorti	20 194		19 402	
Moins : provisions pour dépréciation	(1 179)		(806)	
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	338		223	
		19 353		18 819
<b>Titres de participation</b>				
<i>Portefeuille des Opérations bancaires :</i>				
À la juste valeur par le biais du résultat net	5 033		6 481	
<i>Portefeuille de la Trésorerie :</i>				
Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	62		63	
		5 095		6 544
<b>Actifs incorporels</b>		43		39
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau		40		44
<b>Total de l'actif</b>		<b>51 660</b>		<b>48 783</b>
<b>Passif</b>				
Emprunts				
Dettes envers des institutions de crédit et autres tiers	2 534		1 543	
Dettes représentées par un titre	32 922		29 659	
		35 456		31 202
<b>Autres passifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés	2 430		2 475	
Autres passifs financiers	451		405	
		2 881		2 880
<b>Total du passif</b>		<b>38 337</b>		<b>34 082</b>
<b>Fonds propres des membres attribuables aux actionnaires</b>				
Capital libéré		6 202		6 202
Réserves et bénéfices non distribués		7 121		8 499
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>13 323</b>		<b>14 701</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>51 660</b>		<b>48 783</b>
<b>Instruments hors bilan</b>				
Engagements de crédit non utilisés		10 890		11 290

---

## 34. Évènements postérieurs à la date d'arrêté des comptes

---

Il ne s'est pas produit, après la date d'arrêté des comptes, d'évènement significatif nécessitant une modification des présents états financiers.

Les fluctuations du cours de la hryvna ukrainienne en 2015 se sont traduites par une baisse d'environ 75 millions d'euros de la juste valeur du portefeuille de titres de participation de la Banque. En revanche, les variations de marché observables de la valeur des participations cotées de la Banque ont entraîné une augmentation de valeur d'environ 105 millions d'euros depuis décembre 2014. Ces pertes et ces profits seront comptabilisés dans les états financiers pour 2015. Les événements survenus en Ukraine depuis le début de l'année 2015 se sont également traduits par une augmentation des provisions au titre des prêts spécifiques de l'ordre de 40 millions d'euros, pour les prêts consentis dans ce pays. Il n'y a pas eu d'autre modification notable des provisions depuis le 31 décembre 2014.

Le Conseil d'administration a examiné ces états financiers et a autorisé leur diffusion le 25 février 2015. Ceux-ci seront soumis à l'approbation de l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs, qui aura lieu les 14 et 15 mai 2015. Au 25 février 2015, aucun évènement significatif survenu après la date d'arrêté des comptes n'était à signaler.

# Responsabilité en matière d'information financière externe

## Responsabilité de la Direction

### Rapport de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière

La Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« la Banque ») est responsable de l'élaboration et garante de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers publiés par la Banque et des informations correspondantes communiquées dans le Rapport financier. Les états financiers ont été établis selon les normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet d'expertise comptable indépendant qui a bénéficié d'un accès illimité à l'ensemble de la documentation financière et des informations y afférentes, y compris les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'administration et de ses comités. La Direction estime que l'ensemble des déclarations faites aux auditeurs externes lors de leur vérification sont correctes et pertinentes. Le rapport des auditeurs externes est présenté avec les états financiers vérifiés.

La Direction est chargée de mettre en place et d'appliquer des procédures de contrôle interne efficaces de la présentation et de l'évaluation de l'information financière destinée à la publication, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Le système de contrôle interne intègre des mécanismes de suivi et des mesures sont prises pour corriger les lacunes constatées. La Direction estime que les procédures de contrôle interne de l'information financière externe, qui sont soumises à un examen approfondi et à des vérifications par ses soins et sont révisées en cas de nécessité, en tenant compte de toute recommandation formulée dans ce cadre par le Service d'audit interne, renforcent l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

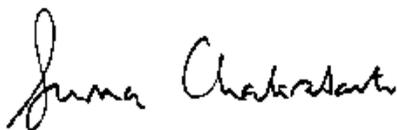
L'efficacité de tout système de contrôle interne est tributaire de limites intrinsèques, y compris le risque d'erreur humaine et le contournement des principaux mécanismes de contrôle. En conséquence, un système de contrôle interne, même efficace, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable en matière d'états financiers. En outre, l'efficacité d'un système de contrôle interne peut évoluer en fonction des circonstances.

Le Conseil d'administration de la Banque a nommé un Comité d'audit qui l'aide dans sa mission visant à assurer la bonne qualité des méthodes comptables et la mise en œuvre efficace des procédures de contrôle interne que la Direction applique aux activités financières et comptables. Le Comité d'audit est constitué uniquement de membres du Conseil d'administration. Il se réunit périodiquement avec la Direction pour examiner et contrôler les procédures financières et comptables et le système d'audit de la Banque, ainsi que les rapports financiers y afférents. Les auditeurs externes et internes rencontrent régulièrement le Comité d'audit, en présence ou non de membres de la Direction de la Banque, afin de débattre de l'adéquation des procédures de contrôle interne de l'information financière et de toute autre question qu'ils jugeraient nécessaire de porter à l'attention du Comité d'audit.

La Banque a effectué une évaluation de ses procédures de contrôle interne de l'information financière en 2014. L'évaluation de la Direction concerne les fonds spéciaux et les autres accords mentionnés dans les Notes annexes 31 et 32 du *Rapport financier 2014*, ainsi que les plans de retraite. La nature de cette évaluation est toutefois limitée aux procédures de contrôle liées à la publication et à la communication de l'information concernant ces fonds/plans à l'exclusion des procédures de contrôle opérationnel, comptable et administratif mises en place pour chacun d'eux.

L'évaluation de la Banque est fondée sur les critères de contrôle interne de l'information financière décrits dans le document *Internal Control - Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) (cadre de 2013). Sur la base de ce jugement, la Direction déclare qu'au 31 décembre 2014, la Banque appliquait des procédures de contrôle interne efficaces sur l'information financière, telle qu'elle est publiée dans le *Rapport financier 2014*.

L'auditeur externe de la Banque a présenté une opinion concernant la fidélité de la présentation des états financiers publiés dans le *Rapport financier 2014*. En outre, il a fourni un rapport d'attestation, présenté à la page 86, relatif à l'évaluation par la Direction des procédures de contrôle interne de l'information financière.



**Suma Chakrabarti**  
Président



**Andrés Simor**  
Vice-Président et Directeur financier

Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
Londres  
25 février 2015

---

# Rapport de l'auditeur indépendant

## À l'attention des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

---

Nous avons procédé à un examen de la déclaration de la Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Banque) publiée dans le document intitulé *Rapport financier 2014*, selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne efficace de l'information financière fondé sur les critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) (cadre de 2013). Il incombe à la Direction de la Banque de maintenir un système de contrôle interne effectif sur l'information financière et d'en évaluer l'efficacité. Nous sommes chargés de donner, après examen, notre opinion sur la déclaration de la Direction de la Banque relative à l'efficacité du système de contrôle interne de l'information financière.

Nous avons effectué notre examen conformément à la norme *International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000*. Dans le cadre de cet examen, nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne de l'information financière, avons évalué la déclaration faite par la Direction de la Banque et avons effectué toute autre vérification jugée nécessaire. Nous estimons que nos travaux nous permettent de fonder raisonnablement notre opinion.

Les procédures de contrôle interne de l'information financière appliquées par une banque sont conçues pour offrir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers destinés à la publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les procédures de contrôle interne de l'information financière comprennent les principes et les mesures qui (1) s'appliquent à la tenue de comptes reflétant avec précision, justesse et de manière raisonnablement détaillée les transactions et les cessions relatives à des actifs de la banque ; (2) fournissent une assurance raisonnable concernant l'enregistrement des transactions pour permettre la préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et concernant le fait que les rentrées de fonds et les dépenses de la banque s'effectuent exclusivement avec l'autorisation de la Direction ; et (3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la banque susceptible d'avoir une incidence notable sur les états financiers.

Compte tenu de leurs limites intrinsèques, les procédures de contrôle interne de l'information financière peuvent ne pas prévenir ou détecter les déclarations erronées. Par ailleurs, les supputations concernant des périodes à venir présentent le risque que les contrôles deviennent inadéquats à la suite d'un changement de circonstances ou de la détérioration du degré de conformité aux principes et mesures.

Selon notre opinion, la déclaration de la Direction de la Banque, publiée au chapitre « Responsabilité en matière d'information financière externe » du *Rapport financier 2014*, selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne effectif de l'information financière est juste, à tous égards importants, sur la base des critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) (cadre de 2013).

Notre rapport, y compris le paragraphe intitulé « Opinion », a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance – compte tenu de l'attestation de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière – et à aucune autre fin.

En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui ce rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.



Deloitte LLP

Experts-comptables  
Londres, Royaume-Uni  
25 février 2015

---

# Rapport de l'auditeur indépendant aux gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

---

## Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Banque) pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, qui comprennent le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de situation financière, l'état de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie, la présentation de la gestion des risques, les principes comptables et les Notes annexes 1 à 34. Le cadre d'information financière appliqué pour leur préparation est celui des normes internationales d'information financière (IFRS) approuvées par le Conseil des normes comptables internationales.

---

## Responsabilités du Président à l'égard des états financiers

Le Président est chargé d'établir et de présenter fidèlement les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière du Conseil des normes comptables internationales, et de mettre en œuvre les procédures de contrôle interne qu'il juge nécessaires pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient le résultat d'une fraude ou d'une erreur.

---

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à donner, après audit, notre opinion sur les états financiers. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous respections des principes d'éthique et que nous préparions et réalisons notre audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude significative.

Un audit consiste notamment à obtenir des éléments probants étayant les montants et informations présentés dans les états financiers. Les procédures choisies le sont à l'appréciation de l'auditeur, y compris pour ce qui est d'évaluer les risques d'inexactitude significative, qu'elle soit le résultat d'une fraude ou d'une erreur. Ce faisant, l'auditeur examine les procédures de contrôle interne que la Banque applique pour établir et présenter ses états financiers afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non pour exprimer une opinion sur l'efficacité des procédures de contrôle interne de la Banque. Un audit consiste également à évaluer le bien-fondé des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations produites par la Direction et la présentation globale des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit nous permettent, par leur quantité et leur qualité, de donner une opinion.

---

## Opinion

Selon notre opinion, les états financiers donnent une image fidèle, à tous égards significatifs, de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats financiers et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette même date conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales.

---

## Autres responsabilités en matière d'information

Si, selon notre opinion, la section des résultats financiers du *Rapport financier 2014* n'est pas en accord avec les états financiers, si les livres comptables de la Banque n'ont pas été tenus en bonne et due forme, ou si nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications nécessaires à notre audit, ces faits vous sont également signalés.

Nous prenons connaissance des autres éléments d'information publiés dans le *Rapport financier 2014* et examinons leur conformité avec les états financiers. Nous examinons leurs incidences sur notre rapport si nous constatons des inexactitudes apparentes ou des écarts conséquents avec les états financiers.

Nous n'avons rien à vous signaler à cet égard.

---

## Autres informations

Le présent rapport, y compris le paragraphe intitulé « Opinion », a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance, en application de l'article 24 de l'Accord portant création de la Banque, daté du 29 mai 1990, et à aucune autre fin. En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui le présent rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.



Deloitte LLP  
Experts-comptables  
Londres, Royaume-Uni  
25 février 2015



### **Bureau de contrôle**

Nigel Kerby  
Terry Cullen  
Gordon Jones  
Liyuan Malone

### **Rédaction**

Lucy Plaskett  
Jane Ross  
Natasha Treloar

### **Conception graphique et gestion de l'impression**

Daniel Kelly

### **Traduction**

Isabelle Rosselin, Francis Labrousse

### **Soutien à la traduction**

Nadia Balthazard, Olga Lioutyi

### **Relecteur d'épreuves**

Éric C. Ortega

### **Banque européenne pour la reconstruction et le développement**

One Exchange Square  
Londres EC2A 2JN  
Royaume-Uni

### **Standard téléphonique**

Téléphone : +44 20 7338 6000  
Télécopie : +44 20 7338 6100

### **Demandes d'informations**

Pour les demandes d'informations et les questions générales, veuillez utiliser le formulaire disponible sur [www.ebrd.com/inforequest](http://www.ebrd.com/inforequest)

### **Demandes de renseignements sur les projets**

Téléphone : +44 20 7338 7168  
Télécopie : +44 20 7338 7380  
Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

### **Publications de la BERD**

Téléphone : +44 20 7338 7553  
Télécopie : +44 20 7338 6102  
Courriel : [pubsdesk@ebrd.com](mailto:pubsdesk@ebrd.com)

### **Site internet**

[www.ebrd.com](http://www.ebrd.com)

Imprimé en Angleterre par Park Communications, dans le cadre d'un programme de recyclage des déchets et du papier.

Le *Rapport financier 2014* est imprimé sur GalerieArt Satin™, papier composé à 100 % de fibre vierge issue de forêts gérées durablement et certifiées FSC® et PEFC. La pulpe utilisée pour la production de ce papier a été blanchie par un processus sans chlore élémentaire (ECF) et les encres, à base d'huile végétale, sont sans danger pour l'environnement. La couverture est imprimée sur Vision Superior.

L'imprimerie Park Communications est certifiée EMAS et son système de gestion environnementale est certifié ISO 14001.



540 Rapport financier 2014 (F/50)

© Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être reproduit ou transmis sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris par voie de photocopie ou d'enregistrement, sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Le stockage de tout élément de la présente publication dans un système de recherche d'information, quel qu'il soit, doit également faire l'objet d'une autorisation écrite.

Les demandes d'autorisation sont à envoyer à l'adresse postale suivante : Responsable des supports de communication à long terme, *Long-term Communications Output, Communications, BERD, One Exchange Square, Londres EC2A 2JN, Royaume-Uni*, ou par courriel : [permissions@ebrd.com](mailto:permissions@ebrd.com).

[WWW.EBRD.COM/FINANCIALREPORT](http://WWW.EBRD.COM/FINANCIALREPORT)

Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
One Exchange Square  
Londres EC2A 2JN Royaume-Uni  
Téléphone : +44 20 7338 6000  
Télécopie : +44 20 7338 6100  
Demandes relatives aux publications : [pubsdesk@ebrd.com](mailto:pubsdesk@ebrd.com)

---

**RAPPORT  
FINANCIER  
2014**



**Banque Européenne**  
pour la Reconstruction et le Développement